

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 16 novembre 2015



PROCES-VERBAL

La Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Conseil départemental le 16 novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures et demande à Madame Doriane BECUE de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents au moment de l'appel nominatif :
Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPÊLCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Ont complété le quorum après l'appel nominatif : Marc GODEFROY, Sylvie LABADENS

Absents représentés au moment de l'appel nominatif :
Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absent excusé au moment de l'appel nominatif : Nicolas SIEGLER

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que la Commission permanente peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président demande aux Conseillers départementaux de respecter une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Paris.

Monsieur le Président donne aux Conseillers départementaux les dates des prochaines réunions de l'Assemblée départementale.

Monsieur le Président évoque les raisons pour lesquelles la Commission du Règlement, qui devait se tenir cet après-midi, est décalée au 17 décembre 2015.

Monsieur le Président présente Madame Virginie PRADEILLES, nouvelle Directrice Générale chargée des Ressources, et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Président souligne que Madame Laurence LEMAIRE, qui travaille au sein de la Direction des Assemblées, prend une retraite bien méritée et la remercie chaleureusement pour tous les services rendus.

Monsieur le Président revient sur l'absence de Monsieur Patrick KANNER aujourd'hui et souligne que, dans les circonstances présentes, tous les Conseillers départementaux sont totalement solidaires auprès des gouvernants.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2015 qui, sans observation, est adopté par assentiment de la Commission permanente.

DOSSIERS DU PRESIDENT

• Rapport n°1

Concernant la représentation du Département au sein de différentes instances, Monsieur le Président souligne les candidatures suivantes :

- Etablissement Public Local d'Enseignement « Collège de Moulins » à Lille :
Madame Martine FILLEUL et Monsieur Pascal DOLO, en qualité de titulaires ;
Monsieur Marc GODEFROY et Madame Anne-Sophie DUFOUR, en qualité de suppléants ;
- Etablissement Public Local d'Enseignement Collège Madame de Sévigné à Roubaix :
Madame Frédérique WESTEL EL YANGUI en remplacement de Madame Nathalie DEFRENNES ;
- Comité Consultatif Interrégional pour le Règlement Amiable des litiges relatifs aux marchés publics, Centre de Nancy :
Madame Karima ZOUGGAGH, en qualité de titulaire ;
Monsieur Jean-Marc GOSSET, en qualité de suppléant ;
- Commission Locale de Recensement des votes pour les élections régionales :
Madame Annie LEYS, en qualité de titulaire ;

Monsieur Maxime CABAYE, en qualité de suppléant ;

- Association d'Insertion par le Logement dans le Douaisis « AILD Toits de Vie » :
Madame Caroline SANCHEZ ;
- « La Maison Flamande » Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré :
Monsieur Paul CHRISTOPHE.

Monsieur le Président note qu'il faut également donner un avis sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges publics.

Monsieur Mickaël HIRAUX s'étonne de voir apparaître le nom de Jean-Luc PERAT dans les personnes qualifiées pour le collègue Joliot-Curie.

Monsieur le Président pense qu'il s'agit de l'ancien Conseiller général et note que c'est le choix de l'Inspection académique.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne

pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Didier DRIEUX, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER

N° 1

DA/2015/810

OBJET :

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN DE
DIFFERENTES INSTANCES ET AVIS DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL SUR LA DESIGNATION DE
PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS**

L'article L.3121.23 du code général des collectivités territoriales dispose : « Le conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

En ce qui concerne la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement dont le Département du Nord est la collectivité de rattachement, il est saisi à plusieurs titres.

1) **Désignation de représentants du Département pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges publics.**

A) **Désignations de représentants au Collège Moulins à Lille.**

Un nouvel établissement public local d'enseignement a été ouvert à Lille, quartier Moulins, à compter de la rentrée scolaire 2015.

Le Département, collectivité de rattachement, est représenté au conseil d'administration de chacun des établissements publics locaux d'enseignement (collèges publics) par :

- 2 représentants titulaires ;
- 2 représentants suppléants.

Aux termes de l'article R.421-33 du code de l'éducation, parmi ces 4 représentants, 1 titulaire et 1 suppléant doivent obligatoirement être désignés par l'assemblée en son sein tandis que l'autre titulaire et l'autre suppléant peuvent ne pas être choisis parmi les membres de l'organe délibérant.

B) Modification de la représentation au sein du Conseil d'administration du collège Madame de Sévigné de Roubaix.

Par délibération de la commission permanente du 11 mai 2015, les représentants du Département pour siéger au sein des conseils d'administrations des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement ont été désignés.

Madame Karima ZOUGGAGH et Nathalie DEFRENNES ont été désignées en qualité de titulaires, ainsi que Messieurs Max-André PICK et Michel GACEM en qualité de suppléants.

Madame DEFRENNES ayant été également désignée en qualité de représentante de la Commune de Roubaix, il convient de la remplacer au titre de sa représentation pour le Département.

II) Avis du Conseil départemental sur les personnalités qualifiées désignées par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

L'article R.421-34 du code de l'éducation précise que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Le mandat des personnalités qualifiées est arrivé à son terme le 31 août 2015.

Conformément aux 2 premiers alinéas de l'article R.421-15 dudit code, il convient de procéder à une nouvelle désignation, selon les principes suivants :

Lorsque le conseil d'administration comprend une seule personnalité qualifiée, elle est désignée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) sur proposition du chef d'établissement et après avis du Conseil départemental (le DASEN n'est pas lié par cet avis et le Département ne peut pas lui soumettre une proposition alternative).

Lorsque le conseil d'administration comprend deux personnalités qualifiées :

- la 1^{ère} est désignée par le DASEN sur proposition du chef d'établissement (sans avis du Conseil départemental) ;
- la seconde est désignée par le Conseil départemental.

Si la personnalité qualifiée désignée par le DASEN, représente les organisations syndicales des salariés ou les organisations syndicales des employeurs, celle désignée par la collectivité de rattachement doit représenter respectivement les organisations syndicales des employeurs ou les organisations syndicales des salariés afin de maintenir l'équilibre entre ces deux catégories.

Pour la même raison, si la personnalité qualifiée désignée par le DASEN, ne représente ni les organisations syndicales des salariés ni les organisations syndicales d'employeurs, celle désignée par la collectivité ne peut représenter ni les organisations syndicales d'employeurs ni les organisations syndicales de salariés.

Le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale n'a, à ce jour, pas reçu l'intégralité des propositions des chefs d'établissement. Il saisit le Département au fur et à mesure pour recueillir l'avis du Conseil Départemental sur ses propositions, reprises dans le tableau en annexe.

La désignation par le Conseil départemental des secondes personnalités qualifiées sera soumise à l'assemblée départementale ultérieurement.

III) Désignation de représentants du Département pour siéger au sein de diverses instances

A) Désignation de représentants pour siéger au sein du Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics – Centre de Nancy.

Les comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics sont des organismes de conciliation qui peuvent être saisis pour tout différend ou litige survenu au cours de l'exécution d'un marché public. Les éléments de fait et de droit sont recherchés en vue d'une solution amiable et équitable.

Ces comités sont composés de deux magistrats, de deux fonctionnaires d'état ou de deux représentants des collectivités territoriales (nommés pour 3 ans s'il s'agit d'un membre de l'administration ou pour la durée de sa fonction électorale s'il s'agit d'un élu) et de deux représentants des entreprises.

Les comités ne sont ni des juridictions, ni des instances d'arbitrage. Ils émettent des avis que les maîtres d'ouvrage sont libres de suivre ou non.

Cette désignation n'a pas de caractère obligatoire et le Département du Nord n'y a encore jamais procédé. La désignation de deux élus pour siéger dans ce comité (un titulaire et un suppléant) pourrait être proposée.

B) Désignation de représentants pour siéger au sein de la commission locale de recensement des votes pour les élections régionales

L'article L.359 du code électoral dispose que le recensement des votes pour les élections régionales est opéré, dans chaque département, par une commission locale de recensement, siégeant au chef-lieu.

En application de l'article R.189 du même code, cette commission comprend trois magistrats, dont le président de la commission, désignés par le premier président de la Cour d'appel, un conseiller départemental et un fonctionnaire désigné par le Préfet.

Un suppléant de chaque membre peut être désigné dans les mêmes conditions.

Par saisine du 20 octobre 2015, les services préfectoraux demandent la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil

départemental du Nord. Les représentants seront appelés à siéger dans cette commission les soirs des dimanches 6 et 13 décembre 2015.

C) Désignation de représentants pour siéger au sein de l'Association d'Insertion pour le Logement dans le Douaisis AILD Toits de Vie

L'Association d'Insertion par le Logement dans le Douaisis « AILD Toits de Vie » a pour objet la constitution d'un réseau de logements sociaux temporaires en direction d'un public décelé par les instances sociales, politiques et les collectivités territoriales, ainsi que l'accompagnement des migrants âgés. Elle assure aussi l'accompagnement social du public accueilli.

Elle répond aux besoins qui sont exprimés par les collectivités territoriales en réhabilitant ou en créant des logements temporaires qui pourront être désignés sous les labels de « Résidence sociales » ou « Maison Relais » ou toutes autres appellations qui pourront être mises en place dans le cadre des nouvelles lois de cohésion sociale.

L'association se compose de membres actifs et de membres de droit parmi lesquels figurent la Ville de Douai, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, la Ville de Flers en Escrebieux et le Département du Nord.

Par courrier du 3 septembre 2015, Madame la Présidente de l'AILD Toits de Vie propose au Département de désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

D) Désignation de représentants pour siéger au sein de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré « La Maison Flamande ».

La SA d'HLM « La Maison Flamande » est administrée par un directoire et un Conseil de surveillance. Ce dernier comprend, entre autres, trois membres nommés sur proposition des établissements publics et collectivités territoriales.

La Maison flamande souhaite valoriser l'évolution de la politique de l'habitat au sein du Département du Nord. L'activité de la Maison Flamande s'exerce sur le territoire de la région où est situé son siège social (Dunkerque). Elle peut également intervenir sur le territoire des départements limitrophes à cette région, après accord de la commune d'implantation de l'opération.

Par courrier du 6 mai, le Président du Conseil de surveillance propose l'entrée au capital de la Maison Flamande, ainsi que la participation d'un conseiller départemental aux travaux dudit conseil.

Je propose à la Commission Permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants titulaires et suppléants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^{ème} alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités

territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération ;

- d'émettre un avis sur les propositions de désignation, par l'autorité académique, des premières personnalités qualifiées, reprises au tableau joint en annexe.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 15. 69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur GODEFROY.

Monsieur GOSSET, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

• Rapport n°2

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers départementaux sur le rapport n°2 relatif au déplacement d'une délégation du Conseil départemental au Québec.

Madame Isabelle BULTE précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendra sur ce rapport. Elle considère que, même si cette démarche a un intérêt en terme d'étude, il n'est pas facile de comprendre cette initiative et l'engagement financier demandé, au vu des discours ambiants sur la situation financière du Département.

Monsieur le Président fait observer que le Groupe Union Pour le Nord, lorsqu'il était dans l'opposition, n'a jamais émis ce type de réflexion sur des missions, des voyages.

Madame Doriane BECUE rappelle qu'elle n'a pas souhaité avoir un véhicule de fonction avec chauffeur et a, par ailleurs, renoncé à son indemnité de membre de la Commission Permanente. Elle précise que ce voyage a pour but de trouver des solutions innovantes pour la prise en charge des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara

COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Jean-Marc GOSSET, Sylvie LABADENS, Nicolas SIEGLER

N° 2

DA/2015/953

OBJET :

**DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL AU QUEBEC DU 22 AU
30 NOVEMBRE 2015
MANDAT SPECIAL**

Une délégation conduite par Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente chargée des Personnes âgées et Personnes handicapées et par Madame Doriane BECUE, Vice-Présidente chargée de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse se rendra au Canada du 22 au 30 novembre 2015.

Cette délégation qui sera composée d'agents du Département et de représentants de l'Association des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing, sera chargée de prendre les contacts nécessaires pour l'étude sur place des caractéristiques de la politique d'accompagnement en matière d'enfance, de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, sous l'angle des alternatives à

l'hébergement institutionnel développées au Québec et l'utilisation de ces ressources d'hébergement pour favoriser l'inclusion sociale, ainsi que les orientations à moyen terme de cette politique.

Outre le voyage aller-retour, comprenant un transport en avion entre Paris-Roissy et Montréal, cette mission comportera des déplacements, notamment à Québec, Trois-Rivières et Montréal afin de rencontrer les acteurs de cette politique et visiter différents sites d'accueil en hébergement familial ou en hébergements adaptés.

Je propose à la Commission Permanente :

- de donner mandat spécial à Madame Geneviève MANNARINO et à Madame Doriane BECUE pour se rendre au Canada du 22 au 30 novembre 2015, à l'effet d'étudier la politique d'alternative à l'hébergement institutionnel des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées au Québec et l'utilisation de ces ressources pour favoriser l'inclusion sociale de ces publics ;
- d'autoriser la prise en charge des frais afférents à ce déplacement pour l'ensemble de la délégation qu'elles conduisent.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 20. 69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DRIEUX.

Monsieur BAUDOUX (porteur du pouvoir de Madame BRED A), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 14 h 23.

Au moment du vote, 69 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 8

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 20 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen)

Total des suffrages exprimés : 57

Majorité absolue des suffrages exprimés : 29

Pour : 57 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.
--

**COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES,
ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION,
QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

• **Rapports 1/1 et 1/2**

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion et de l'Administration générale, présente les rapports relevant de sa délégation.

Monsieur Roméo RAGAZZO indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre le rapport 1/2 relatif aux subventions attribuées au titre de l'année 2015 aux organisations syndicales. Il estime qu'il ne faut pas brider les syndicats en diminuant leurs moyens.

Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre le rapport 1/2 qui impose une réduction de moitié du soutien financier du Département aux organisations syndicales du Nord.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que le rapport, sur la forme, n'indique pas cette diminution des subventions et, sur le fond, témoigne de l'attitude de rejet que le nouvel Exécutif entend avoir avec les syndicats.

Monsieur Christian POIRET revient sur l'intervention de Monsieur BEAUCHAMP.

Monsieur le Président évoque également cette question de la réduction des subventions aux syndicats.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE,

Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

N° 1.1

DIRFI/2015/917

OBJET :

**DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE :
ASSOCIATION L'ATRE POUR UN EMPRUNT DE 420 000 € EN
VUE DE FINANCER DES TRAVAUX AU FOYER DE L'AUBIER
A WAMBRECHIES**

L'association l'Atre est un établissement médico-social implanté sur les communes de Wambrechies et Quesnoy-sur-Deûle. Il comprend 3 foyers de vie, accueillant des personnes avec handicap mental :

- Le Tournesol, foyer accueillant 7 personnes avec handicap à Quesnoy sur Deûle,
- L'Aubier, foyer accueillant 7 personnes avec handicap à Wambrechies,
- Le Sarment, foyer accueillant 7 personnes avec handicap à Wambrechies,

Le projet de l'Atre présente la particularité dans son projet de proposer aux accompagnants des personnes avec handicap de vivre au sein des foyers. Ainsi les foyers sont prévus pour l'hébergement de 12 personnes en moyenne.

Les foyers sont assez anciens et ne répondent plus aux exigences d'accessibilité, et normes de confort que l'on peut attendre aujourd'hui pour l'accueil de personnes avec handicap.

L'association prévoit la réalisation d'une annexe au foyer de l'Aubier à Wambrechies (2 logements de 25 m² chacun) et la redistribution des pièces intérieures.

La conception des plans a été envisagée de telle manière à se mettre en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité (4 logements sont prévus en rez-de-chaussée), agrandir la surface moyenne de chambres pour améliorer le confort et prétendre au conventionnement logement social.

Le coût de l'opération s'élève à 721 431 €. Le plan de financement est le suivant :

Fonds Associatifs	143 044 €
Fondation Amis Arche en France	158 387 €
Emprunt CIC Nord Ouest	420 000 €
COÛT TOTAL	721 431 €

L'association l'Atre envisage de contracter un emprunt d'un montant de 420 000 € auprès du CIC Nord Ouest.

L'Atre sollicite la garantie départementale à hauteur

Prêt auprès de la banque CIC Nord Ouest	
Montant total du prêt	420 000 €
Durée	360 mois
Taux d'intérêt annuel	1,86 % variable en fonction du taux de rémunération du livret A (valeur 0,75 %)
Frais d'instruction et de gestion	700 €
Garantie	Département à hauteur de 100 %

Vu les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

La garantie est accordée sur la durée totale du prêt pour 100% du montant du prêt, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association l'Atre dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliquées seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de l'organisme financier ayant accordé l'emprunt, par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département du Nord s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre l'association l'Atre et le Département, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec la banque CIC Nord Ouest, en qualité de garant.

de 100 % pour cet emprunt.

La Commission Permanente est invitée à statuer sur ce dossier et, le cas échéant, à décider :

- d'accorder la garantie du Département pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 420 000 € que l'association L'Atre doit souscrire auprès du CIC Nord Ouest pour la réalisation de travaux au foyer de l'Aubier à Wambrechies, aux conditions ci-après :

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h23. 69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LABADENS, ainsi que par Messieurs BAUDOUX et GOSSET.

Monsieur RENAUD, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées par assentiment de la Commission permanente.

N° 1.2

DPAE/2015/923

OBJET :

**SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DE L'ANNEE 2015
AUX ORGANISATIONS SYNDICALES (RENOUVELLEMENT)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé le 6 juillet 1993 l'attribution de subventions aux syndicats sur la base de la représentativité intégrale aux dernières élections prud'homales. Celles-ci se sont déroulées en décembre 2008. A ce jour, la date des prochaines élections prud'homales n'a pas été fixée.

Il est donc proposé la répartition suivante :

SYNDICATS	RESULTATS DES ELECTIONS PRUD'HOMALES	REPARTITION SUBVENTION DEPARTEMENTALE	MONTANT PROPOSE EN 2015 (€)
CGT	34,64 %	34,79 %	23 392,91
CFDT	19,17 %	19,25 %	12 943,77
FO	18,25 %	18,33 %	12 325,16
CFTC	10,25 %	10,30 %	6 925,76
CFE/CGC	8,26 %	8,30 %	5 580,95
UNSA	4,65 %	4,67 %	3 140,13
Union Syndicale Solidaires	4,34 %	4,36 %	2 931,68
Autres syndicats	0,44 %	0	0
	100,00 %	100,00 %	67 240,36

Toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 € nécessite la signature d'une convention. Une convention, jointe au rapport, sera donc signée entre l'organisation syndicale CGT et le Département du Nord. Cette convention précise l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'accepter les propositions de subventions 2015 présentées dans ce rapport pour un montant total

de 67 240,36 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport et tous les actes correspondant à la délibération ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 9391, nature comptable 6574 - Autres subventions au titre des affaires économiques - du budget départemental de l'exercice 2015 (Code 15P691ov001).

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9391 6574 (15P691ov001)	67 240,36	0	67 240,36	67 240,36	0

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h23. 69 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LABADENS, ainsi que par Messieurs BAUDOUX et GOSSET.

Monsieur RENAUD, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 14h32.

Au moment du vote, 71 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absent sans procuration : 1

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 81 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 81

Majorité absolue des suffrages exprimés : 41

Pour : 52 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 29 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à la majorité.
--

• **Rapport 1/3**

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER, Vice-président en charge des Ressources humaines, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

N° 1.3

DCTRS/2015/949

OBJET :

CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

I – Médecine préventive

Organisation du suivi médical en médecine

préventive des agents de la collectivité

Le Département organise le suivi médical en médecine préventive des agents de la collectivité. Afin de permettre ce suivi, le choix a été fait de compléter l'activité de médecine de prévention exercée en interne par un conventionnement avec le Centre de Gestion du Département du Nord.

Il est proposé de signer la nouvelle convention type par suite de modifications apportées à celle-ci par le Centre de Gestion du Nord. Les conditions financières sont inchangées, la visite continuant à être facturée à 73 €.

II – Accompagnement et suivi du dispositif de protection fonctionnelle

Auto assurance en matière de protection juridique dans le cadre de l'accompagnement et du suivi du dispositif de protection fonctionnelle

Le Département met en œuvre l'accompagnement et le suivi du dispositif de protection fonctionnelle. Cette mission était réalisée avec le recours à une assurance en matière de protection fonctionnelle pour un prix de 44 134 €TTC en 2015.

Après analyse du retour statistique pour les 3 dernières années, il est proposé de résilier le contrat en cours à compter du 1^{er} janvier 2016 et d'expérimenter pour une année renouvelable l'auto assurance.

Les crédits nécessaires à la liquidation des factures liés à la protection fonctionnelle jusqu'alors supportées par l'assureur sont estimés à 24 000 € par an. Le plafond de prise en charge des honoraires d'avocat par le Département est joint en annexe.

Je propose à la Commission Permanente :

I- Concernant la médecine préventive :

– de signer la nouvelle convention d'adhésion proposée par le Centre de Gestion du Nord, selon le modèle joint en annexe.

II- Concernant l'accompagnement et le suivi du dispositif de protection fonctionnelle :

– d'approuver la mise en œuvre à titre expérimental pour une année renouvelable de l'auto assurance en matière de protection juridique accordée aux élus et agents au titre de la protection fonctionnelle dans les conditions fixées au présent rapport ;

– d'approuver les plafonds de prise en charge des frais d'avocat fixé par le document joint en annexe du présent rapport ;

– d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants à la mise en œuvre de cette procédure, de l'octroi de la protection fonctionnelle au paiement des frais d'avocat, dont les conventions d'honoraires qui seront proposées aux avocats en

vue d'assurer l'application des barèmes établis par le Département.

DEROULEMENT DU VOTE :

– Concernant la proposition relative à la médecine préventive

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h33.

Pour cette proposition et en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que les Conseillers départementaux énumérés ci-après sont membres titulaires ou suppléants du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord au titre de leur mandat départemental ou municipal : Mesdames FREMAUX, BRIDOUX, LECHNER, DESCAMPS-PLOUVIER et LUCAS ainsi que Monsieur Marc GODEFROY (Président), Messieurs DETAVERNIER, GOSSET, DRIEUX, DECAGNY, MONNET, DELANNOY, FICHEUX, et DASSONVILLE. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni être comptés dans le quorum, ni prendre part au délibéré et au vote auquel ils n'assistent pas.

Madame QUATREBOEUF – NIKLIKOWSKI et Monsieur WATTEBLED avaient respectivement donné pouvoir à Messieurs DETAVERNIER et MONNET. Messieurs DETAVERNIER et MONNET ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame TONNERRE, membre titulaire du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (en sa qualité de maire de Neuville en Ferrain) avait donné pouvoir à Monsieur DASSONVILLE. Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Au moment du vote, 57 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur RENAUD.

Madame FILLEUL, présente à l'appel de l'affaire avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 14h37.

Au moment du vote, 57 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 7

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 14 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

Pour : 64

Contre : 0

– Concernant les propositions relatives à l'accompagnement et au suivi du dispositif de protection fonctionnelle

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h33.

Pour ces propositions, 71 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur RENAUD.

Madame FILLEUL, ainsi que Monsieur MONNET (porteur du pouvoir de Monsieur WATTEBLED), présents à l'appel de l'affaire avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 14h37.

Au moment du vote, 70 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 79

Majorité absolue des suffrages exprimés : 40

Pour : 79

Contre : 0

Toutes les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport 1/4

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente un amendement au rapport 1/4.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux cet amendement qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport amendé suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

N° 1.4

DAI/2015/916

OBJET :

VENTES, FIN DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DE TERRAINS DEPARTEMENTAUX BATIS ET NON BATIS ET CONVENTION DE SERVITUDE

Le Département est propriétaire de terrains bâti et non bâtis dont certains, devenus inutiles à l'exercice des missions, ont vocation à être vendus (annexe I : Ventes) :

- friche industrielle à Bailleul pour 1 € ;
- terrain de 1 257 m² à Cappellebrouck pour 1 010 € ;
- terrain de 1 070 m² à Cappelle en Pévèle pour 5 885 € ;
- terrain de 10 751 m² à Godewaersvelde pour 107 000 € ;

- terrain de 572 m² à Hautmont pour 500 € ;
- terrain de 693 m² à Hem pour 1 525 € ;
- terrain de 171 m² à Saméon pour 1 710 € ;
- terrain de 180 m² à Watrelos pour 1 €.

Il est envisagé la création d'une servitude sur un terrain à Obrechies pour une redevance unique de 500 € (annexe II : Conventions de servitude).

Il est aussi prévu la fin de la mise à disposition par la Métropole Européenne de Lille, au profit du Département, de parcelles sises à Tourcoing (annexe III : Fin de mise à disposition).

Je propose à la Commission Permanente de statuer et, le cas échéant, décider :

- de constater l'appartenance au domaine privé départemental de délaissés de voirie routière qui ne sont plus utilisés pour la circulation, suite à des modifications de tracé ;
- d'approuver la mise en vente, la fin de la mise à disposition des terrains bâti et non bâtis aux conditions reprises dans les tableaux ci-annexés au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droit ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique et d'autoriser l'établissement d'une servitude ;
- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles et/ou immeuble repris dans les tableaux ci-annexés si les acquéreurs en font la demande et, dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;
- de prendre acte que la vente de parcelles sises à Borre au profit du GFA Ducroquet décidée par la Commission Permanente du 12 octobre 2015 sera réalisée, aux mêmes conditions, au profit de M. et/ou Mme Olivier Ducroquet et M. et/ou Mme Edouard Ducroquet, futurs membres du GFA ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les promesses de vente, les actes et documents correspondants, dès lors que la surface vendue après arpentage n'est pas supérieure de plus de 10 % à celle prévue au rapport ;
- d'imputer les recettes correspondantes sur les articles 935, 936 et 937 du budget départemental.

**AMENDEMENT AUX PROPOSITIONS DE DECISION
(Dossier N° 1/4)**

EXPOSE DES MOTIFS

Les conclusions du rapport, valant projet de délibération prévoient la cession de plusieurs emprises foncières dont celle du site Nordlys à Bailleul au profit de la Ville à l'euro symbolique.

Le présent amendement a pour objet de préciser qu'une clause sera insérée dans l'acte prévoyant qu'en cas de revente du site par la Ville à titre onéreux, la plus value, compte tenu des coûts de dépollution, sera partagée avec le Département.

DISPOSITIF

La première page du tableau intitulé « I- Ventes » est remplacée par le tableau joint au présent amendement. Ce tableau sera annexé à la délibération.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h37.

Madame Joëlle COTTENYE est adjointe au Maire de la Commune d'Hem, Monsieur FICHEUX est membre du conseil d'administration de Noréade, Monsieur HENNO est Vice-président de la Métropole Européenne de Lille (MEL), Messieurs CAUCHE, DASSONVILLE et GODEFROY sont conseillers communautaires délégués de la MEL, Mesdames BECUE et STANIEC-WAVRANT, ainsi que Messieurs GADAUT, HOUSSIN, MANIER, MARCHAND, PICK, PLOUY, VICOT et WAYMEL sont conseillers communautaires de la MEL. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs CABAYE et KANNER avaient respectivement donné pouvoir à Madame BECUE et à Monsieur MANIER. Madame BECUE et Monsieur MANIER ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur WATTEBLED (Vice-Président de la MEL) avait donné pouvoir à Monsieur MONNET. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame TONNERRE (elle-même Conseillère communautaire de la MEL) avait donné pouvoir à Monsieur DASSONVILLE (lui-même Conseiller communautaire délégué de la MEL). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

54 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame FILLEUL, ainsi que par Monsieur MONNET.

Vote intervenu à 14h39.

Au moment du vote, 56 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 6

Absents sans procuration : 4

N'ont pas pris part au vote : 16 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 62 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 62

Majorité absolue des suffrages exprimés : 32

Pour : 62

Contre : 0

Les propositions du rapport amendé correspondant sont adoptées à l'unanimité.

**COMMISSION LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS,
ENFANCE, FAMILLE, PREVENTION SANTE, PERSONNES
AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP,
JEUNESSE**

• **Rapports 2/1 et 2/2**

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Olivier HENNO, Vice-président en charge de l'Insertion, présente les rapports relevant de sa délégation.

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente chargée de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, intervient également sur le rapport 2/1 pour exposer la partie qui concerne le logement des jeunes.

Monsieur Olivier HENNO présente un amendement au rapport 2/1.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux cet amendement qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Roger VICOT indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera contre le rapport 2/1, notamment en raison des conséquences terribles de la baisse de subvention pour l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS).

Monsieur VICOT ajoute que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera également contre le rapport 2/2, compte tenu des baisses de subventions.

Monsieur Max-André PICK fait remarquer que l'AIVS a une trésorerie extrêmement importante et peut parfaitement, en cette année budgétaire transitoire, assumer ce type de baisse.

Monsieur Charles BEAUCHAMP confirme que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés

vote contre tous les rapports qui présentent des baisses de subventions.

Par rapport au FSL, Monsieur Olivier HENNO fait observer que cette politique était en danger si la disposition consistant à reconstituer le fonds de trésorerie n'avait pas été prise. Il souligne que le rapport 2/1 est empreint de responsabilité et de solidarité.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

N° 2.1

DLES/2015/934

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2015 A DIFFERENTS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS POUR MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DE PUBLICS EN DIFFICULTE DANS LE CADRE DU LOGEMENT, APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GESTION DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) NORD RELATIF AUX MODALITES DE GESTION DES AIDES DU FSL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NORD ENERGIE SOLIDARITE (NES) ET VERSEMENT DE PARTICIPATIONS FINANCIERES A DIFFERENTS OPERATEURS

L'engagement du Département du Nord dans le logement se traduit par plusieurs axes d'intervention :

- le soutien d'actions sociales liées au logement menées par différents organismes et associations auprès des populations en difficulté d'accès et de maintien ;
- la participation, via le Fonds Solidarité Logement (FSL), à diverses actions permettant d'accéder à un logement, de s'y maintenir et de lutter contre la précarité énergétique ;
- le développement d'une politique cohérente favorisant l'accès au logement des jeunes.

Les actions financées doivent présenter un intérêt pour les activités départementales et compléter celles des organismes publics. Elles visent à lutter contre les exclusions en apportant à ces publics un accueil, un soutien et un accompagnement dans les démarches pour permettre aux personnes de retrouver ou de conforter leur autonomie.

Les actions sont menées en collaboration avec les services du Département et notamment les Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale. Cette démarche conduit à renforcer le maillage avec les autres associations et organismes travaillant dans le même domaine d'activités sur les territoires concernés.

Les différentes interventions, contenues dans le présent rapport concernent :

I – Interventions du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Dans le cadre des objectifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) pour les années 2013-2018, le Règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

géré par le Département prévoit la prise en charge financière de différentes actions :

I.1 - Actions d'accompagnement logement (AL) – (Annexe 1).

Pour l'année 2014, le bilan des actions d'accompagnement, déclinées sous forme de mesures, fait état de 7604 mesures menées dont 390 diagnostics réalisés non suivis de mesures d'accompagnement pour l'ensemble des territoires en comparaison des 7261 mesures prévisionnelles initialement retenues par l'ensemble des Commissions Locales du FSL (CL FSL).

Le bilan financier fait apparaître une consommation globale de 5 498 566,61 € et un montant non consommé de 177 401,39 €.

Pour l'année 2015, le nombre total de mesures prévisionnelles validées par les Commissions Locales du FSL est de 9 192 pour un montant total de 5 675 968 € à engager dont une avance de 3 405 580,80 € allouée par la Commission Permanente par délibération du 11 mai 2015.

Un montant de 34 470,48 € est à rembourser par l'association OSLO au Département.

Le tableau récapitulatif et les tableaux déclinés par CL FSL, joints en annexe, reprennent pour chacun des opérateurs les bilans de l'exercice 2014 (notamment le montant non consommé) et celles de l'exercice 2015 (notamment le solde restant à verser pour un montant total de 2 092 985,81 €).

I.2 - Actions de Gestion Locative Adaptée (GLA) – (Annexe 2).

Pour l'année 2014, le bilan fait état de 1329,90 équivalents-logements réellement pris en charge sur les 1199 logements initialement retenus par l'ensemble des CL FSL.

Le bilan financier présente une dépense globale de 575 092 € déterminée en fonction du taux d'occupation, du prorata du nombre de mois, d'un nombre de logements invalidés quand les ressources des ménages sont supérieures aux critères et un montant non consommé de 14 816 €.

Afin de rétablir l'équilibre du budget du FSL, le Comité directeur du FSL a adopté le 30 septembre 2015 de nouvelles modalités de financement de la GLA à savoir :

- suppression de la prime à la captation ;
- suppression des financements dans le parc public ;
- maintien des financements en sous location et bail glissant et baisse de 32,29% des financements en mandats de gestion dans le parc privé.

De fait, le montant du soutien financier accordé au titre de la GLA a été ramené à 300 000 € pour l'année 2015, soit une baisse de 47,81% (274 869 €).

Le nombre total de logements validé par les Commissions Locales du FSL est de 610 logements retenus pour un montant total de 300 000 € dont 4 720 € non consommé par des opérateurs retenus. Il s'en déduit en conséquence un montant de 295 280 € à verser.

Un montant total de 10 096 € non consommé en 2014 est à rembourser au Département par quatre opérateurs qui n'ont pas été repris en 2015.

Le tableau récapitulatif et les tableaux déclinés par CL FSL, joints en annexe, reprennent pour chacun des opérateurs les données de l'exercice 2014 (notamment le montant non consommé) et celles de l'exercice 2015 (notamment la subvention à verser pour un montant total de 295 280 €).

I.3 - Participation du FSL au dispositif Nord Energie Solidarité (NES) - (Annexe 3).

Par délibération du 16 février 2015, la Commission Permanente a approuvé les termes de l'avenant n°2 à la Convention de gestion du FSL du Nord entre le Département et la CAF relatif au paiement des aides aux travaux et des prestations d'accompagnement dans le cadre du dispositif « NES ».

A la demande de la CAF en mai, cet avenant a été réécrit et il est proposé d'approuver les termes de cet avenant dans sa nouvelle version.

Par ailleurs, dans ce contexte et conformément aux dispositions de l'article 1 de cet avenant, il est proposé de verser :

- une participation financière du FSL aux actions d'accompagnement pour un montant total de 59 800 € aux 6 collectivités porteuses de Programmes d'Intérêt Général (PIG) ou d'Opérations d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), maîtres d'ouvrage, conventionnées par la Direction de l'Habitat et du Logement du Département pour mener les actions d'accompagnement ;
 - une participation financière du FSL aux actions d'accompagnement pour un montant total de 48 752 € ;
 - une participation du FSL pour les aides aux travaux de 80 000 € ;
- soit un montant global de 188 552,08 € pour l'année 2015.

Le tableau récapitulatif joint en annexe reprend les opérateurs concernés et les montants respectifs à attribuer.

II – Actions en faveur du logement des jeunes

II.1 - Action d'animation de réseau menée par l'UDHAJ (Annexe 4).

L'association Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes du Nord (UDHAJ-Nord) a pour but d'accompagner et de soutenir ses adhérents gestionnaires de Résidences Habitat Jeunes – Foyers de Jeunes Travailleurs (RHJ-FJT), eux-mêmes adhérents à l'Union Nationale (UNHAJ) dans la mise en place de leurs projets, de participer à l'élaboration et au suivi d'une politique cohérente de l'habitat en faveur des jeunes avec les différents partenaires du territoire et de les représenter dans les nombreuses instances locales.

Le soutien du Département s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord conclu entre le Département du Nord et

l'UDHAJ. Ce protocole a pour objectifs de concourir à la mise en œuvre des orientations départementales relatives à la protection de l'enfance et à la prévention de la jeunesse et de lutter contre toutes formes d'exclusion.

Les axes majeurs du protocole consistent à donner la priorité à l'accompagnement des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, à développer des solutions de logement autonome et/ou adapté et à optimiser le travail de coopération et de partenariat sur les territoires.

Il est proposé d'allouer en 2015 à l'UDHAJ une subvention de fonctionnement d'un montant de 36 771 €.

II.2 - Actions d'accompagnement en faveur du logement des jeunes (Annexe 5).

Les actions s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Elles visent à permettre l'accès des jeunes à un logement autonome. Elles ont pour particularité de prendre en compte les spécificités du public visé : manque de solvabilité, de pérennité des ressources, difficultés personnelles. L'information des jeunes constitue également une priorité.

Le montant total des aides aux différentes structures figurant dans le tableau joint en annexe 5 s'élève à 335 161 €.

II.3 - Actions d'accompagnement socio-éducatif au sein des Résidences Habitat Jeunes - Foyers de Jeunes Travailleurs (RHJ - FJT) (Annexe 6).

Le schéma départemental Enfance, Jeunesse, Famille 2012-2015 adopté par l'Assemblée Départementale le 26 mars 2012 traduit l'implication du Département dans la prévention et l'aide à l'autonomie des jeunes et des familles. L'une des orientations stratégiques de ce schéma consiste à accompagner les jeunes de 16 à 25, voire jusqu'à 30 ans, vers l'autonomie à travers notamment leur parcours résidentiel en RHJ - FJT.

Les actions socio-éducatives menées au sein de ces résidences, s'appuient sur le protocole d'accord. Elles représentent pour les travailleurs sociaux des UTPAS un outil complémentaire au projet socio-éducatif établi avec chaque jeune. Elles répondent à un réel besoin partagé auprès des jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire, le Département a soutenu en 2014 le fonctionnement de quinze RHJ-FJT gérées par neuf associations en attribuant une subvention globale de 2 863 850 € dont 300 219 € pris sur le budget 2015.

La CAF du Nord intervient en complément avec l'attribution de la Prestation de service Socio-Educative (PSE), ainsi que l'Etat, d'EPCI et de Communes.

Le bilan d'activité 2014, établi à partir des 1452 lits disponibles en APL foyer et APL logement au 1^{er} janvier 2014, fait état de 2143 jeunes résidents dans ces RHJ-FJT durant l'année dont 1001 âgés de 18 à 21 ans.

Parmi ces 2143 jeunes, 502 relèvent de l'Aide Sociale à

l'Enfance (ASE) dont 65 mineurs et 437 bénéficiaires de l'Allocation Pour Jeunes Majeurs (APJM) soit 23,4 % de l'effectif total.

Le taux moyen d'occupation pour l'ensemble des FJT a été de 82 %.

1098 jeunes (51,6 % des résidents) ont quitté les structures durant l'année dont 213 jeunes relevant de l'ASE ; parmi ces 1098 jeunes, 428 ont accédé à un logement autonome : 310 dans le parc privé, 118 dans le parc social.

Le nombre de lits en APL est de 1358 disponibles au 31 décembre 2014. Cette baisse est due principalement à la fermeture définitive d'un des deux immeubles du FJT-MAJT, le 40 rue de Thumesnil à Lille au 30 septembre 2014, soit une diminution de 96 lits sur les 244 lits existants au 1^{er} janvier 2014.

Le calcul de la subvention de chaque FJT est effectué selon deux clés de répartition :

- l'une, représentant 80 % de la subvention, basée sur le nombre de lits déclarés en APL foyer au 1^{er} janvier 2015 et sur le taux d'occupation 2014 ;
- l'autre, représentant 20 % de la subvention, basée sur des indicateurs de difficulté du public : les jeunes de 18 à 21 ans, ceux relevant de l'ASE, les jeunes ayant des ressources inférieures ou égales au montant du RSA socle, les jeunes de niveau de formation, égal ou inférieur au CAP-BEP, les jeunes sortis en logement autonome durant l'année 2014.

Le tableau récapitulatif, les fiches et les budgets de chaque RHJ-FJT, joints en annexe 4, permettent d'apprécier le bilan 2014 de chaque RHJ-FJT et d'estimer les projets 2015.

Ces documents reprennent les subventions proposées pour l'exercice 2015 pour un montant total de 2 787 936 € dont 1 718 310 € attribuées à titre d'avances par la Commission Permanente en date du 16 février 2015.

Il s'en déduit en conséquence un montant de 1 069 626 € à verser à titre de solde 2015.

En conséquence,

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement à divers opérateurs à titre de solde pour l'année 2015 pour un montant total de 2 092 985,81 € répartis dans les tableaux joints en annexe 1 pour mener des actions d'accompagnement logement (AL) au titre du Fonds de Solidarité Logement ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 à divers opérateurs pour un montant total de 295 280 € répartis dans les tableaux joints en annexe 2 pour mener des actions de Gestion Locative Adaptée (GLA) au titre du Fonds de Solidarité Logement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives à l'AL et à la GLA établies en

référence à la convention adoptée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 2 mai 1994 ;

- de remplacer l'avenant n°2 à la convention de gestion entre la CAF et le Département du Nord et d'en approuver les termes dans sa nouvelle version ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement et des participations financières à différents opérateurs au titre de l'exercice 2015 pour un montant total de 188 552,08 € portant contribution du FSL au dispositif Nord Energie Solidarité (NES) (annexe 3) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits affectés au FSL article 9358 nature comptable 6558 du budget départemental de l'exercice 2015 ;

Les versements de ces différents montants (AL, GLA et NES) seront effectués par la Caisse d'allocations Familiales du Nord (CAF du Nord) gestionnaire comptable et financier du Fonds de Solidarité Logements dans le cadre des crédits délégués à des organismes tiers ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 à l'association UDHAJ à hauteur de 36 771 € pour mener une action d'animation de réseau en faveur du logement des jeunes (annexe 4) ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 pour un montant total de 335 161 € répartis dans le tableau joint en annexe 5 aux associations pour mener des actions d'accompagnement en faveur du logement des jeunes ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement à titre de solde pour l'année 2015 à neuf associations pour un montant total de 1 069 626 € répartis dans le tableau joint en annexe 6 pour mener des actions socio-éducatives au sein de quinze Résidences Habitat Jeunes - Foyers de Jeunes Travailleurs ;
- d'autoriser la signature des conventions correspondantes élaborées en référence à la convention approuvée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 2 mai 1994 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 9358 nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2015.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
art 9358 nc 6558 op 15P2110ov002 accompagnement logement	12 171 355	3 405 580,80	8 765 774	2 092 985,81	6 672 788,39
art 9358 nc 6558 op 15P2110ov002 GLA	12 171 355	5 498 565,81	6 672 788,39	295 280	6 377 508,39
art 9358 nc 6558 op 15P2110oc002 NES	12 171 355	5 793 845,81	6 377 508,39	188 552,08	6 188 956,31
art 9358 nc 6574 op15P2052ov001	36 771	0	36 771	36 771	0
art 9358 nc 6574 op15P2214ov1833	335 325	0	335 325	335 161	164
art 9358 nc 6574 op15P2052ov002	3 164 069	2 018 529	1 145 540	1 069 626	74 914

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION
N° DLES/2015/934 (DOSSIER N° 2/1)**

OBJET DU RAPPORT

Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 à différents organismes et associations pour mener des actions en faveur de publics en difficulté dans le cadre du logement, approbation de l'avenant n° 2 à la Convention de gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL) Nord relatif aux modalités de gestion des aides du FSL dans le cadre du dispositif Nord Energie Solidarité (NES) et versement de participations financières à différents opérateurs.

EXPOSE DES MOTIFS

Une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau de la Commission Locale du Fonds de Solidarité Logement de la Flandre Maritime.

Il convient de modifier les montants attribués aux 3 structures suivantes :

AFEJI
VISA (Foyer Renaître)
SOLIHA Flandres (ex-PACT de la Région dunkerquoise)
. sortants du CHRS Caumartin
. sortants du FLIU.

Cela ne modifie pas le montant total des subventions octroyées à la Commission Locale du Fonds de Solidarité Logement de la Flandre Maritime.

DISPOSITIF

Le tableau joint au présent amendement est substitué au tableau annexé au rapport en ce qui concerne la Commission Locale du Fonds de Solidarité Logement de la Flandre Maritime.

DEROULEMENT DU VOTE :

– **Concernant les propositions relatives aux actions d'accompagnement logement et actions de Gestion Locative Adaptée**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h40.

Pour ces propositions, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur RINGOT est Président du centre communal d'action sociale de Gravelines, Monsieur DASSONVILLE est représentant de la Métropole Européenne de Lille au conseil d'administration de l'association OSLO et membre de droit au conseil d'administration de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale, Madame STANIEC-WAVRANT et Monsieur PICK sont membres de droit au conseil d'administration de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame TONNERRE avait donné pouvoir à Monsieur DASSONVILLE. Monsieur DASSONVILLE ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur KANNER, Président d'honneur de l'association OSLO, avait donné pouvoir à Monsieur MANIER. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

68 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Au moment du vote, 68 Conseillers départementaux étaient présents.

Vote intervenu à 14h51.

Nombre de procurations : 8

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 4 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 49 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 27 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen,

Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

– **Concernant les propositions relatives à la participation du FSL au dispositif NES**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h40.

Pour ces propositions, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur HENNO est Vice-président de la Métropole Européenne de Lille, Mesdames BECUE et STANIEC-WAVRANT sont conseillères communautaires de la Métropole Européenne de Lille, Messieurs CAUCHE, DASSONVILLE et GODEFROY sont conseillers communautaires délégués de la Métropole Européenne de Lille, Messieurs GADAUT, HOUSSIN, MANIER, MARCHAND, PICK, PLOUY, VICOT et WAYMEL sont conseillers communautaires de la Métropole Européenne de Lille.

Il est également tenu compte du fait que Madame DUHAMEL est Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, Mesdames DESCAMPS-MARQUILLY et MANNARINO sont conseillères communautaires de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et Messieurs DULIEU, LENQUETTE et VERFAILLIE sont conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole.

Il est enfin tenu compte du fait que Monsieur POIRET est Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, Mesdames LUCAS et SANCHEZ sont conseillères communautaires de la Communauté d'Agglomération du Douaisis ; Monsieur BRICOUT est Vice-président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis et Monsieur DRIEUX est membre du bureau du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis ; Messieurs BAUDOUX et DECAGNY sont Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre ; Monsieur DELANNOY est Président de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent et Monsieur Michel LEFEBVRE est membre du bureau de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

En raison de ces fonctions, chacun d'eux ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum en ce qui concerne la ou les subventions concernant son établissement. Ils n'assistent pas à la partie de la réunion correspondant à cette ou ces subventions.

Madame BREDA ainsi que Messieurs CABAYE et KANNER avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BAUDOUX, Madame BECUE et Monsieur MANIER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, même pour le compte d'autrui, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur WATTEBLED (Vice-président de la

Métropole Européenne de Lille) avait donné pouvoir à Monsieur Luc MONNET. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir dans cette affaire.

Madame TONNERRE (conseillère communautaire de la Métropole Européenne de Lille) avait donné pouvoir à Monsieur DASSONVILLE (lui-même conseiller communautaire délégué à la Métropole Européenne de Lille). Madame CHOAIN (Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole) avait donné pouvoir à Monsieur DULIEU (lui-même conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole). Ni les procurants, ni les porteurs de pouvoir ne peuvent prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 14h51.

Au moment du vote, 43 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 4

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 29 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 47 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 47

Majorité absolue des suffrages exprimés : 24

Pour : 31 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 16 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

– Concernant les propositions relatives aux actions en faveur du logement des jeunes

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h40.

Pour ces propositions, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame CHASSAING est membre titulaire du conseil d'administration de REUSSIR : la Mission Locale de Lille, Monsieur DASSONVILLE est représentant de la Métropole Européenne de Lille au conseil d'administration de l'association OSLO et membre titulaire de l'assemblée générale de la Mission Locale de Tourcoing Vallée de la Lys. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame TONNERRE avait donné pouvoir à Monsieur DASSONVILLE. Monsieur DASSONVILLE ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, même pour le compte d'autrui, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur KANNER (Président d'honneur de l'association OSLO) et Monsieur CABAYE (membre titulaire de l'assemblée générale de la Mission Locale

de Tourcoing Vallée de la Lys) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur MANIER et Madame BECUE. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

70 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Vote intervenu à 14h51.

Au moment du vote, 70 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 7

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 48 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 29 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Toutes les propositions du rapport amendé correspondant sont adoptées à la majorité.

N° 2.2

DLES/2015/931

OBJET :

ATTRIBUTION DE FINANCEMENTS AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

Le Département finance, dans le cadre de la lutte contre les exclusions, des organismes et des associations qui mènent des actions sociales en faveur de personnes en difficulté.

Les fiches et les budgets annexés retracent le travail accompli par chaque structure et les éléments budgétaires correspondants.

Il est proposé en 2015 d'allouer des subventions à différentes associations, ainsi que proposé dans les annexes jointes.

1- Soutien des actions d'aide aux femmes victimes de violences (annexe 1).

Par délibération-cadre du Conseil Général en date du 25 octobre 2010 relative à la politique de défense du droit des femmes, ont été définis les objectifs des actions à savoir : préserver un égal accès au droit et au respect des femmes, lutter contre toute forme de discrimination, de sexisme, de maltraitance psychologique ou physique, y compris conjugale, ainsi que les critères de prise en charge.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du protocole départemental d'actions contre les violences faites aux femmes signé le 26 novembre 2012.

Les dossiers présentés dans le cadre de l'Observatoire des violences faites aux femmes sont des projets ponctuels.

Il est proposé en 2015 d'allouer aux associations concernées des subventions de fonctionnement pour un montant total de 8 395 €.

2- Action sociale (annexe 2).

Les actions financées à ce titre doivent présenter un intérêt pour les activités départementales et compléter celles des organismes publics. Elles visent à protéger les personnes en difficulté, à favoriser auprès d'elles un soutien et un accompagnement dans les démarches pour permettre aux personnes de retrouver ou de conforter leur autonomie.

Le dossier présenté dans l'annexe jointe relève de la défense des droits des consommateurs et locataires.

Il est proposé en 2015 d'allouer à l'Union Départementale Consommation du Logement et Cadre de Vie (CLCV) une subvention de fonctionnement d'un

montant de 2 500 €.

En conséquence,

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre des actions d'aide aux femmes victimes de violences, aux associations figurant dans le tableau 1 joint en annexe pour un montant total de 8 395 € ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre d'un montant de 2 500 € à l'association UD CLCV ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer les conventions établies en référence à la convention approuvée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 2 mai 1994 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les articles 9358, 93561 et nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2015.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
15P3009OV123 93561 NC 6574	2 500	0	2 500	2 500	0
15P617OV013 9358 NC 6574	86 704	67 245	19 459	8 395	11064

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h40.

Monsieur DULIEU est Président du conseil d'administration du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame CHOAIN avait donné pouvoir à Monsieur DULIEU. Monsieur DULIEU ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, même pour le compte d'autrui, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

71 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Vote intervenu à 14h51.

Au moment du vote, 71 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absent sans procuration : 1

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 80

Majorité absolue des suffrages exprimés : 41

Pour : 52 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 28 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à la majorité.

• Rapport 2/3

Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge des Personnes âgées et des Personnes handicapées, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE,

Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOIX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

N° 2.3

DPAPH/2015/873

OBJET :

**ADOPTION DU PROJET DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE DANS LE CADRE DE LA
PROGRAMMATION INTERREG V 2014-2020 SUR « L'AIDE
AUX AIDANTS DE PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS EN
PERTE D'AUTONOMIE : DEVELOPPER UNE OFFRE DE
SERVICES FRANCO-BELGE ET CONSTRUIRE UN RESEAU
D'ECHANGES TRANSFRONTALIERS POUR LES
PROFESSIONNELS ET LES ACCOMPAGNANTS »**

La région Nord/Pas-de-Calais compte environ 20 000 personnes en affection de longue durée pour une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, la plupart d'entre elles sont prises en charge à domicile. Permettre à un malade Alzheimer de rester chez lui ne peut se faire sans la présence et l'écoute d'un proche : l'aidant. Rares sont les aidants préparés au rôle qui leur est souvent imposé. L'épuisement physique et la fatigue morale sont les principales conséquences négatives associées au rôle d'aidant.

Face à ce constat, le Département du Nord en collaboration avec l'agence Régionale de Santé Nord/Pas-de-Calais et la région Wallonne a souhaité s'inscrire dans une démarche partenariale visant à développer une offre de services franco-belge et construire un réseau d'échanges transfrontaliers pour les professionnels et les accompagnants.

A cet effet, le Programme INTERREG V France-Wallonie-Flandre favorise la coopération transfrontalière entre les régions limitrophes de la frontière franco-belge et couvre les régions du Nord/Pas-de-Calais, de Picardie et de Champagne-Ardenne en France ; les Provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg ainsi que les Provinces de Flandre occidentale et orientale en Belgique.

Ce programme s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 visant à orienter l'attribution des Fonds Européens structurels et d'investissement pour une meilleure cohésion sociale, économique et environnementale des territoires européens.

Pour réaliser ces objectifs, le Programme a défini quatre priorités de coopération :

- Améliorer et soutenir la collaboration transfrontalière en recherche et innovation ;
- Accroître la compétitivité transfrontalière des PME ;
- Protéger et valoriser l'environnement par une gestion intégrée des ressources ;
- Promouvoir la cohésion et l'identité commune des territoires transfrontaliers de la zone.

En perspective des dispositions de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui instaure pour les aidants familiaux un « droit au répit », le Département du Nord et l'Agence Régionale de Santé Nord/Pas-de-Calais en tant que co-financeur des 8 plateformes de répit sur le territoire départemental, souhaitent s'inscrire dans l'axe prioritaire 4 du programme INTERREG V qui prévoit « d'améliorer la coordination des dispositifs de prise en charge des publics voire une planification transfrontalière des offres de services sanitaires et sociaux ».

En effet, les flux de population de part et d'autre de la frontière invitent à considérer l'offre médico-sociale en rapport avec ces dynamiques spatiales. Des coopérations existent déjà entre établissements de santé (centres hospitaliers de Dunkerque, de Tourcoing) et sont amenées à se développer entre établissements et services médico-sociaux.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise donc à concevoir de manière complémentaire et transfrontalière les actions en matière d'aide aux aidants et à élargir l'offre à partir des plateformes de répit en cours de déploiement sur le territoire.

Depuis le dernier trimestre 2014, le Département du Nord, l'Agence Régionale de Santé Nord/Pas-de-Calais et la Région Wallonne ont affiné leur connaissance

mutuelle de l'offre de service de part et d'autre de la frontière sur la thématique de l'aide aux aidants.

L'objectif est donc de développer davantage les coopérations et échanges entre établissements et services médico-sociaux français et wallons, de capitaliser sur les expériences transfrontalières, et compléter l'offre en matière d'aide aux aidants afin d'améliorer l'accès des aidants aux solutions de répit et apporter une réponse diversifiée et la plus adaptée possible aux besoins des personnes.

Le projet s'adresse aux aidants de personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Il vise à mieux prendre en compte les besoins du couple aidant-aidé au travers d'une palette de prestations qui sera ainsi enrichie et diversifiée par les solutions proposées de part et d'autre de la frontière.

Pour atteindre ces résultats, deux étapes sont envisagées dans le projet :

Etape 1/ Créer un réseau franco-belge spécialisé dans l'aide aux aidants :

- Définir un cadre de missions et d'organisation au réseau transfrontalier à partir d'un accompagnement commun ARS Nord/Pas-de-Calais/Département du Nord/Région Wallonne ;
- Identifier les besoins en formations interprofessionnelles en matière d'aide aux aidants et construire des outils communs ;
- Former les professionnels du territoire INTERREG avec la collaboration des universités de Liège et de Lille qui développeront des programmes adaptés notamment pour les professionnels du domicile pour les sensibiliser aux fragilités des aidants et aux situations de crise ;
- Développer des échanges de pratiques pour mieux répondre aux besoins des personnes, notamment le repérage des besoins, de l'épuisement de l'aidant ;
- Avoir une réflexion commune sur les besoins des populations transfrontalières. Le réseau sera créé à partir de 8 plateformes de répit du Nord et sera étendu progressivement aux autres plateformes du Pas de Calais. Les partenaires sur le versant wallon

projetent de mobiliser les fédérations d'aides et soins à domicile et le secteur associatif.

Etape 2/ Permettre aux aidants d'entrer dans une démarche d'aide en développant une démarche de soutien psycho-affectif individualisé (*counseling*). Cette étape pourra se nourrir des travaux de recherche universitaires et cliniques engagés en Wallonie (Université de Liège/ programme de soutien aidants proches de personnes atteintes de démence). La proposition de « *counseling* » (soutien aux aidants) sera faite sur la base des alertes faites par les professionnels et bénévoles formés en étape 1.

LE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME INTERREG V

L'autorité de gestion INTERREG a délivré un avis favorable lors de la phase de pré-projet permettant ainsi aux opérateurs de présenter un projet définitif pour le 25 septembre 2015.

Le coût global du projet a été évalué à 554 767,43 € dont 175 023,70 € devraient être financés par la collectivité pour toute la durée du projet (62 % de valorisation de ressources humaines départementales et 38 % de fonds propres de la collectivité).

Selon les principes du programme INTERREG V, le Département du Nord devrait bénéficier d'un retour de subventions européennes de l'ordre de 50 % du montant apporté soit 87 511,85 euros. L'engagement départemental sera réparti sur une période de quatre années (2016 à 2019) par redéploiement de crédits.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'accepter l'inscription du Département du Nord dans le cadre de ce projet de coopération transfrontalière ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et documents correspondants nécessaires à l'exécution de la délibération et à l'engagement du Département du Nord au projet ;
- de permettre l'inscription d'une autorisation d'engagement dans le cadre du budget départemental 2016 au titre de la délégation personnes âgées de l'ordre de 66 368,87 euros pour quatre ans par le biais de redéploiement de crédits.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
74778	En attente vote BP 2016	0	En attente vote BP 2016	66 368.87	En attente vote BP 2016

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h51. 72 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Madame BRIDOUX et Monsieur WAYMEL présents à

l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 14h53.

Au moment du vote, 70 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 2
 N'ont pas pris part au vote : 0
 Ont pris part au vote : 80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0
 Total des suffrages exprimés : 80
 Majorité absolue des suffrages exprimés : 41
 Pour : 80 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
 Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

• **Rapports 2/4, 2/5 et 2/6**

Madame Marie-Annick DEZITTER, Vice-présidente en charge de la Santé, de la Prévention et de la Communication, présente les rapports relevant de sa délégation.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers départementaux sur l'importance des problèmes de santé dans la région.

Monsieur Michel LEFEBVRE regrette la diminution de la subvention attribuée à l'association « Préserv'Ta Vie » et précise que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre le rapport 2/6. Il souligne le risque de voir disparaître des associations de qualité qui interviennent dans le domaine essentiel de la santé.

Monsieur le Président pense que l'interruption du fonctionnement de l'association peut être évitée. Il rappelle que les aides locales à la disposition des Conseillers départementaux seront sensiblement augmentées au budget 2016 et signale, en outre, qu'un accompagnement méthodologique de l'association par les services du Département sera proposé.

Monsieur Marc GODEFROY indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement les rapports 2/4 et 2/5, mais défavorablement le 2/6. Il fait, par ailleurs, remarquer que les crédits alloués aux Conseillers départementaux, que Monsieur le Président vient d'évoquer, ne pourront pas compenser tous les désengagements associatifs et éducatifs annoncés.

En ce qui concerne ce sujet des Actions d'Intérêt Local, Monsieur Didier MANIER exprime son inquiétude et souhaite la tenue d'un débat transparent.

Monsieur le Président répond que ce débat aura lieu. Il fait, par ailleurs, observer que la proposition qui sera faite à l'issue de ce débat consistera, d'une part, à asseoir davantage le rôle des Conseillers départementaux et, d'autre part, à éviter que les réunions de commissions soient débordées par l'examen de petites subventions.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

N° 2.4

DLES/2015/928

OBJET :

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU PROGRAMME EUROPEEN INTERREG V FRANCE WALLONIE VLAANDEREN 2014-2020 SUR UN PROJET INTITULE « ALIMENTATION DURABLE INCLUSIVE » AD-IN

Le programme européen INTERREG V France Wallonie 2014-2020 intitulé Alimentation Durable Inclusive (AD-In) entre dans la thématique « Renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sanitaire ». Il

s'inscrit dans le cadre de la coopération entre le Département du Nord et la Province du Hainaut.

Ce projet implique neuf opérateurs dont cinq opérateurs principaux, qui interviennent financièrement dans le projet et recevront un financement du FEDER et quatre opérateurs associés.

Les opérateurs principaux sont :

- pour le versant wallon : l'Observatoire de la santé du Hainaut (Province du Hainaut) qui est le chef de file du projet et l'Espace Environnement (ASBL)
- pour le versant français : l'association les Anges Gardins, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la région d'Audruicq et le Département du Nord (service EPICÉA)

Les opérateurs associés sont l'Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement des Régions de Mons-Borinage et de Louvière Centre (SCRL), le Centre Public d'Action sociale de Charleroi (CPAS), l'association « Groupement Qualité Nord/Pas-de-Calais » et la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

1 – Le projet AD-In (Alimentation Durable Inclusive)

Ce projet porte sur la mise en place d'un dispositif de coopération transfrontalière visant à rendre l'alimentation durable accessible aux personnes les plus vulnérables, en perte d'autonomie alimentaire.

Le Nord/Pas de Calais comme le Hainaut vivent une situation sanitaire et sociale difficile où les maladies chroniques en lien avec une alimentation déséquilibrée de faible qualité nutritionnelle sont particulièrement élevées et en croissance. Afin d'agir sur cette problématique, il est indispensable de mettre en place une réponse globale qui travaille sur une transition du système agro-alimentaire et sur une réduction des inégalités sociales et de santé.

L'ambition d'AD-In est de répondre à une situation commune sanitaire et sociale préoccupante en apportant des solutions innovantes, systémiques et partagées de part et d'autre de la frontière, afin de maximiser les ressources et de réduire les barrières créées par la mise en place de réponses trop spécifiques. Ces solutions pourraient être partagées avec d'autres espaces frontaliers.

Proposer une alimentation durable inclusive apparaît

bien comme un enjeu majeur de santé publique et de justice sociale pour le territoire transfrontalier avec un impact direct et concret sur les populations.

En outre, l'alimentation durable porte des enjeux économiques et environnementaux essentiels qui concernent aussi les populations précarisées.

Ce double défi de la transition agro-alimentaire et de l'amélioration des conditions de vie sanitaires et sociales demande un renforcement de la coopération intersectorielle et transfrontalière de promotion de la santé par la mise en place d'un dispositif intégré et pérenne. Il s'agira d'une part de renforcer et de mutualiser des services en quantité et en qualité, par exemple dans le domaine de l'aide alimentaire ou de l'insertion sociale par les métiers de l'agro-alimentaire et d'autre part de faciliter l'accès et le recours à ces services pour les populations frontalières.

Le projet AD-In vise à développer des concepts et des méthodes innovants en matière d'alimentation durable inclusive, l'objectif principal étant de contribuer à la construction d'une communauté transfrontalière de pratiques en matière d'alimentation durable inclusive.

L'action s'articule autour de quatre modules complémentaires dont l'ambition est d'essaimer et d'ancrer la démarche dans les territoires locaux. Le premier module s'adresse aux professionnels de l'insertion sociale. Il veut les intéresser et leur présenter des outils de formation sur l'alimentation durable inclusive. Le second cible directement les citoyens vulnérables afin de leur proposer de vivre des expériences d'autonomisation alimentaire durable. Le troisième module met en place des « ambassadeurs transfrontaliers » de l'alimentation durable pour pérenniser et disséminer la démarche. Le quatrième veut modéliser les actions par l'analyse et l'évaluation pour ensuite mobiliser et engager élus et techniciens des territoires et ainsi ancrer les évolutions entamées.

2 – Les moyens mis en œuvre.

Le budget prévisionnel du projet Alimentation Durable Inclusive INTERREG V s'élève pour le Département à 321 408,14 € sur une durée de quatre ans.

Le tableau ci-dessous reprend les différents postes du budget prévisionnel.

AD-In	Dépenses	Participation FEDER (50%)	Reste charge pour le Département (50%)
Frais de personnel et de structure 1,25 ETP à la DLEPS (EPICÉA)	276 568,92 €	138 284,46 €	138 284,46 €
Frais de mission, Frais de communication et d'expertise.	37 000 €	18 500 €	18 500 €
Frais de validation (2,5% des dépenses)	7 839,22 €	3 919,61 €	3 919,61 €
Total	321 408,14 €	160 704,07 €	160 704,07 €

La participation du Département prend essentiellement la forme d'une mobilisation d'une ingénierie départementale par la valorisation du temps de travail de cinq agents du Service de Prévention des Addictions calculée au prorata de leur investissement dans l'action (0,25 ETP d'un cadre A, 0,80 ETP pour 2 cadres B et 0,20 ETP d'un cadre C), soit au total l'équivalent de 1,25 ETP.

A cette valorisation du temps de travail, il convient d'ajouter les frais liés au personnel (frais de déplacements ...) évalués à 22 000 € ainsi que les frais de communication et d'expertises pour un montant de 15 000 €.

Les modalités de financement des frais de communication et d'expertises feront l'objet d'une délibération ultérieure en fonction du cahier des charges du projet AD-In.

Au regard, d'une part de la plus-value apportée par le projet AD-In grâce à la mutualisation des expertises et à la mise en commun des ressources des opérateurs et d'autre part de l'intérêt de la thématique, il est proposé de répondre favorablement à la demande de participation du Département au programme INTERREG IV « Alimentation durable inclusive ».

En conséquence,

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver la participation du Département du Nord au projet AD-In « Alimentation Durable Inclusive » dans le cadre du programme Interreg V France Wallonie Vlaanderen ;
- d'autoriser Monsieur le Président à financer le projet dont le coût total prévisionnel s'élève pour le Département à 321 408,14 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'autorité de gestion du programme Interreg V France Wallonie Vlaanderen une participation à hauteur de 160 704,07 € du FEDER soit 50 % des dépenses engagées par le Département ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération, et l'ensemble des documents juridiques liés à l'engagement du Département du Nord portant sur sa participation au projet AD-In « Alimentation Durable Inclusive ».

N° 2.5

DLES/2015/942

OBJET :

**CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION
DU DEPARTEMENT AUX PROGRAMMES DE DEPISTAGE DES
CANCERS**

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a organisé la recentralisation à l'Etat, à compter du 1^{er} janvier 2006, de la compétence

relative aux activités de vaccination, de dépistage des cancers, de lutte contre la tuberculose, la lèpre et les infections sexuellement transmissibles.

Elle prévoit que les collectivités qui le souhaitent peuvent continuer à exercer une ou plusieurs de ces activités dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.

Par délibération en date du 12 octobre 2015, l'Assemblée départementale a autorisé le Président à signer une nouvelle convention, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) relative à la délégation de la compétence de l'Etat au Département en matière de vaccinations, de lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles.

En ce qui concerne le partenariat entre le Département du Nord et l'Etat, relatif aux activités de dépistage des cancers, il est proposé de conclure une nouvelle convention, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014, renouvelable une fois par tacite reconduction. Le projet de convention est annexé au présent rapport.

Jusqu'à décembre 2013, la participation du Département aux programmes de dépistage des cancers s'exerçait notamment dans le cadre d'un subventionnement à l'Association pour le Dépistage des Cancers dans le département du Nord (ADCN).

L'implication de l'Etat, dans le cadre du plan national cancer, notamment en matière de communication, a induit une modification du positionnement du Département. C'est la raison pour laquelle le soutien financier du Département à l'ADCN a été diminué puis arrêté, tout en maintenant une implication forte de l'action des services de prévention santé dans l'incitation aux dépistages auprès des publics concernés.

Les activités menées dans le cadre de cette convention ont vocation à s'adresser de plus en plus au public fragilisé dont le Département a la charge. Les priorités du Plan Départemental Solidarité Santé 2013-2017 mettent en avant la nécessité d'intervenir auprès de ces publics, notamment sur le champ de l'accès aux soins et à la prévention.

Les services interviendront ainsi :

- en tant qu'acteur de prévention primaire, par des actions d'éducation pour la santé ayant pour objectif de diminuer les causes et facteurs de risques des cancers ;
- en tant qu'acteur de prévention secondaire, au travers de l'incitation au dépistage et de la participation aux programmes de dépistage organisé du cancer colorectal, du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus.

En conséquence,

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes de la convention relative à la participation du Département du Nord aux programmes de dépistage, jointe en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer la convention.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h54.
70 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame BRIDOUX et Monsieur WAYMEL.

Madame LECUYER, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 15h07.

Au moment du vote, 71 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absent sans procuration : 1

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 81 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 81

Majorité absolue des suffrages exprimés : 41

Pour : 81 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions des rapports correspondants sont adoptées à l'unanimité.

N° 2.6**DLES/2015/954****OBJET :**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « PRESERV'TA VIE » AU TITRE DES ACTIONS LOCALES RELATIVES AU PLAN DEPARTEMENTAL SANTE BIEN-ETRE (RENOUVELLEMENT)

Le Plan départemental Santé Bien-Etre (PSBE) 2013-2017 met l'accent sur une nouvelle approche globale de la santé par le bien-être, afin de favoriser la prise en compte de tous les facteurs qui conditionnent le maintien de la santé et la qualité de vie des nordistes.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
art 9342 nc 6574	294 600	290 600	4 000	4 000	0

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14h54.
70 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame

La mise en œuvre du plan s'articule de manière transversale autour de l'action des services territoriaux du Département. Elle vient en appui des politiques départementales, notamment le Programme Départemental d'Insertion, mais également le Schéma enfance, famille, la politique en faveur de l'autonomie de la jeunesse.

Les subventions proposées en matière de santé relèvent des trois priorités définies dans le PSBE :

1. Privilégier l'accès aux soins et à la prévention pour tous avec une attention particulière pour les publics les plus vulnérables.
2. Prévenir les conduites à risques liées à la consommation d'alcool, de tabac et de drogues ainsi que les conduites à risques liées à la sexualité.
3. Développer la prévention de l'obésité, du surpoids et de l'insuffisance pondérale et favoriser une alimentation saine et équilibrée et une activité physique adaptée.

Les projets sont retenus en fonction de leur évaluation et de leur adéquation avec les besoins de la population sur les territoires, des ressources existantes et enfin du partenariat avec les services départementaux.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association « Préserv'Ta Vie », sise 48 rue Guy Môquet à Douchy les Mines, dont l'action Bien-être et santé par l'accès aux soins répond aux priorités 1 et 3 du PSBE.

En conséquence,

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'association « Préserv'Ta Vie » au titre des actions locales relatives au titre du Plan Santé Bien-Etre ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention élaborée en référence à la convention approuvée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 2 mai 1994 ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 9342 nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2015.

BRIDOUX et Monsieur WAYMEL.

Madame LECUYER, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 15h07.

Au moment du vote, 71 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absent sans procuration : 1

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 81 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 81

Majorité absolue des suffrages exprimés : 41

Pour : 51 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 30 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à la majorité.

• **Rapports 2/7, 2/8, 2/9 et 2/10**

Madame Doriane BECUE, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, présente des rapports relevant de sa délégation.

Monsieur le Président fait remarquer que l'association pour le soutien scolaire (APSCO) s'est vue confier des missions d'alphabétisation de mineurs étrangers isolés dont le nombre augmente dans des conditions problématiques.

Concernant le rapport 2/9, Madame Virginie VARLET pense que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes doit rester une priorité de la politique départementale au regard de la situation dans le Nord. Elle indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ne peut donc pas accepter les baisses importantes de subventions accordées au titre des crédits spécifiques et votera contre ce rapport.

Madame Doriane BECUE apporte des explications en ce qui concerne les subventions attribuées. Elle fait observer que la Majorité départementale est également très attachée à l'insertion des jeunes.

Monsieur le Président souligne un amendement au rapport 2/9.

Madame Virginie VARLET souhaite un vote distinct concernant le rapport 2/10. Elle précise que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement le deuxième point relatif à la politique de soutien aux têtes de réseau, mais défavorablement le premier point en raison des baisses de subventions allouées au titre de la politique d'actions innovantes pour impliquer les jeunes dans une démarche citoyenne.

En réponse à Madame VARLET, Madame Doriane BECUE souligne que les subventions sont accordées en fonction de projets et pense qu'il est essentiel de financer de nouvelles actions.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

N° 2.7

DEF/2015/944

OBJET :

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS DE RENCONTRE PARENTS/ENFANTS

Le Département soutient plusieurs dispositifs de rencontre Parents/Enfants dont :

- les Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE), gérés par une association, une Commune ou un établissement qui ont une action préventive en faveur des enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents ;

- les Lieux de Rencontres Parents/Enfants pour droit de visite dans le cadre de la séparation du couple parental. Il s'agit d'un lieu neutre où des enfants et des parents, des grands parents viennent se rencontrer lorsque l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel. Cette mesure est ordonnée par le Juge aux Affaires Familiales lors des situations de rupture conjugale conflictuelle.

Ces deux dispositifs soutenus par le Département s'inscrivent donc en complémentarité afin de répondre aux besoins des enfants, de garantir les droits des parents et de contribuer au maintien et à la qualité des liens d'attachement entre enfants et parents, quelque soit le contexte d'intervention.

Dans le cadre de ces dispositifs, les structures ci-dessous ont présenté des demandes de renouvellement de conventions financières précisées dans les fiches et conventions annexées au présent rapport :

- Dans le cadre des Lieux d'Accueil Parents/Enfants : Le Centre Social Espace de Vie Saint Exupéry pour le renouvellement de la convention du LAPE « Nous, Toi et Moi » situé 248 rue Louis Braille à Hem.
- Les associations Sauvegarde du Nord (ex adsead), Agss de l'Udaf, Point Rencontre Nord et la Pose pour le fonctionnement des Lieux de Rencontres Parents/Enfants pour droit de visite dans le cadre de la séparation du couple parental.

En conséquence, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention aux associations présentées et reprises dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 74 537.80 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes dont le modèle est joint au rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental de l'exercice 2015, article 9341 nature comptable 6574.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h08.

Madame MANNARINO est concernée par la prévention des conflits d'intérêts. Elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

70 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LECUYER.

Madame LABADENS (porteur du pouvoir de Monsieur SIEGLER), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans

donner de procuration. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame ASTRUC-DAUBRESSE.

Vote intervenu à 15h14.

Au moment du vote, 69 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 2

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 79 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 79

Majorité absolue des suffrages exprimés : 40

Pour : 79 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

N° 2.8

DEF/2015/937

OBJET :

**RENOUVELLEMENT DE PARTICIPATIONS FINANCIERES
DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

Dans le cadre de la protection de l'Enfance, les associations ci-dessous ont présenté des demandes de renouvellement de subventions précisées dans les fiches annexées au présent rapport :

- L'association SOS Bébé dans le cadre de l'aide apportée aux familles en grande précarité de l'arrondissement de Valenciennes ne pouvant subvenir aux besoins de leurs bébés de 0 à 12 mois ;
- Le Secours Populaire Français dans le cadre de l'action « la Journée des oubliés des vacances » ;
- L'association pour le soutien scolaire (APSCO) dans le cadre des actions d'accompagnement des parcours d'apprentissage de la langue française destinée aux jeunes étrangers primo-arrivants.

Je propose à la commission permanente :

- d'attribuer une subvention aux associations présentées et reprises dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de 27 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les

conventions annexées au rapport ;

- d'imputer la dépense correspondante aux articles 9358 nature comptable 6574 du budget départemental de l'exercice 2015.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h08. 71 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LECUYER.

Madame LABADENS (porteur du pouvoir de Monsieur SIEGLER), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame ASTRUC-DAUBRESSE.

Vote intervenu à 15h14.

Au moment du vote, 70 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 80

Majorité absolue des suffrages exprimés : 41

Pour : 80 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux l'amendement au rapport 2/9 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

N° 2.9

DEF/2015/936

OBJET :

ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CREDITS SPECIFIQUES 2015 ET SIGNATURE DE CONVENTIONS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DES PARTICIPATIONS

Dans le cadre des Crédits Spécifiques, le Département du Nord soutient l'insertion des jeunes, en cofinçant des actions d'insertion sociale et professionnelle mises en place pour des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté.

Les jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation sont prioritaires. Il s'agit entre autres de jeunes cumulant des difficultés sociales telles qu'il leur est impossible d'intégrer un dispositif de droit commun.

La participation départementale permet de renforcer l'accompagnement social et technique par des personnels qualifiés et expérimentés, pour assurer le suivi de ces jeunes. L'objectif est de faciliter leur inscription dans des dispositifs difficiles d'accès jusqu'alors, et de les faire parvenir progressivement à l'emploi, par l'intermédiaire par exemple de contrats aidés. Un plafond de 30 000 € par structure est fixé, avec une participation maximale de 1 500 € par place occupée en continu sur l'année

Au titre de l'année 2015, 26 demandes de participation ont été retenues. Celles-ci font l'objet des propositions jointes en annexe au présent rapport, pour un montant de 432 975 €. Le montant de ces propositions tient compte :

- du barème plafond de financement défini ci-dessus,
- des besoins de financement de l'action,
- des éléments d'évaluation transmis par la structure et observés par les territoires dans le cadre du partenariat instauré (nombre réel de jeunes bénéficiaires et durée de prise en charge dans l'action notamment).

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer une participation financière aux différents opérateurs repris dans le tableau ci-joint pour un montant total de 432 975 euros dans le cadre du dispositif Crédits spécifiques 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives à l'attribution de ces crédits, selon le modèle adopté par la Commission Permanente le 2 mai 1994 ;

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 9351 natures comptables 6574 et 65734 du Budget Départemental de l'exercice 2015.

**AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION
N° DEF/2015/936
(DOSSIER N° 2-9)**

OBJET DU RAPPORT

Attribution de participations financières dans le cadre du dispositif des crédits spécifiques 2015 et signature de conventions entre le Département et les organismes bénéficiaires des participations.

EXPOSE DES MOTIFS

Au regard du jugement prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Lille, à l'encontre de l'Association Objectif Emploi le 6 novembre 2015, l'association fait l'objet d'une mesure de liquidation totale au vu des éléments comptables et financiers.

Lors de la réunion de la commission thématique du 9 novembre 2015, pour tenir compte de cette situation, Mme BECUE, Vice-présidente, a présenté des observations orales qu'il convient de reprendre par voie d'amendement, tendant à ne pas attribuer la subvention de 13.000 euros prévue dans le rapport.

DISPOSITIF

- * Le tableau « CREDITS SPECIFIQUES 2015 » annexé au rapport N° DEF/2015/936 est modifié comme suit :
 - à la 2^e page du tableau, la ligne tendant à l'attribution d'une subvention de 13.000 € à l'association « Objectif Emploi », sise 23 rue Monseigneur Leclerc à Tourcoing pour un accompagnement renforcé des jeunes est supprimée ;
 - le total de la dernière colonne « Propositions 2015 » de ce tableau est ramené de 432.975 € à 419.975 € ;
 - la fiche relative au projet « Accompagner les jeunes du quartier de la Bourgogne vers l'insertion sociale et professionnelle » est supprimée ;
- * La conclusion du rapport, valant projet de délibération, est modifiée comme suit :
 - le 1^{er} alinéa est rédigé dans les termes suivants : «- d'attribuer une participation financière aux différents opérateurs repris dans le tableau ci-joint pour un montant total de 419.975 euros dans le cadre du dispositif Crédits spécifiques 2015 ;»

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h08.

Madame CIETERS est membre titulaire du conseil d'administration de la Mission Locale du Pévèle Mélandois Carembault. Madame LEYS est membre suppléante du conseil d'administration de la Mission

Locale du Pévèle Mélandois Carembault. Monsieur GODEFROY est Président de la Mission Locale du Pévèle Mélandois Carembault. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

68 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LECUYER.

Madame LABADENS (porteur du pouvoir de Monsieur SIEGLER), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame ASTRUC-DAUBRESSE.

Vote intervenu à 15h15.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 77 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 77

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 48 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 29 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Les propositions du rapport amendé correspondant sont adoptées à la majorité.

N° 2.10

DSJ/SJ/2015/879

OBJET :

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET AUX COLLECTIVITES
PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'INITIATIVE ET
L'ENGAGEMENT DES JEUNES**

La politique de soutien aux actions favorisant la prise d'initiatives, l'engagement et l'exercice de la citoyenneté s'engage sur des échelles d'interventions variées :

- A l'échelle locale via la politique départementale d'« Actions innovantes expérimentales ou impliquant fortement les jeunes dans une démarche citoyenne »,

- A l'échelle départementale pour la politique de soutien aux têtes de réseau jeunesse.

I. La politique départementale d'« Actions innovantes expérimentales ou impliquant fortement les jeunes dans une démarche citoyenne »

Par délibération du 18 avril 2000, la Commission Permanente du Conseil Départemental a attribué des participations financières dans le cadre de la politique « Prévention Jeunesse » en vue de favoriser le soutien à des projets innovants d'animation et de prévention en direction des jeunes en difficulté.

La délibération du 20 août 2001 est venue préciser l'utilisation de ces fonds en créant une « politique départementale d'aide aux actions nouvelles, expérimentales et implication citoyenne des jeunes » et en adoptant un règlement. Le principal objectif de ce dispositif est d'encourager l'émergence et la mise en œuvre d'actions impliquant fortement les jeunes dans une démarche citoyenne.

En effet, les projets soutenus doivent favoriser des réalisations collectives en direction d'autres jeunes ou de publics en difficulté et être de réels vecteurs en terme de construction de lien social, avec un soutien fort au développement d'actes citoyens et solidaires dans la vie quotidienne. Il convient aux jeunes d'initier des actions concrètes leur permettant de se responsabiliser, de prendre conscience qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs.

9 projets ont donc été instruits et font l'objet d'une proposition de financement. Des fiches synthétiques, jointes en annexe, reprennent l'ensemble de ces éléments.

Ces propositions ont tenu compte des projets proposés, des objectifs attendus notamment en termes d'impact sur la citoyenneté des jeunes, des méthodes éducatives informelles mises en œuvre, de la mixité des publics et de la diversité des partenariats.

II. La politique de soutien aux têtes de réseau

Le Département souhaite acter des engagements forts et nouveaux avec les partenaires publics et privés qui favoriseront la réussite scolaire des jeunes. La décision de développer une plateforme de stage numérique, pour les élèves de 3^{ème}, facilitant la relation de l'offre à la demande constitue un premier axe de rapprochement entre les collégiens et les entreprises, associations ou fédérations qui fondent la dynamique économique et sociale d'un territoire.

Au regard du recentrage départemental sur les jeunes mineurs et sur le constat d'une absence d'ingénierie territoriale, de coordination des acteurs jeunesse sur certains secteurs, il s'avère pertinent de requalifier et repréciser le partenariat des têtes de réseaux jeunesse en lien avec les nouveaux projets départementaux :

- En favorisant l'accompagnement des jeunes dans les collèges à s'inscrire dans une démarche d'engagement dans la cité (développement de

juniors associations, accompagnement vers un stage entreprise, etc.),

- En priorisant les projets à vocation fédératrice sur une échelle de territoire appropriée,
- En visant à terme une couverture départementale sur un champ d'action en fonction de priorités stratégiques prédéterminées.

Il est ainsi proposé de formaliser la politique de soutien aux « têtes de réseau » et de renforcer la prise en compte des jeunes mineurs. Cette formalisation doit constituer un premier pas vers de nouveaux modes de coopération, de complémentarité et d'animation, puis favoriser à terme, des contractualisations pluri-partenariales dans le domaine des compétences respectives de chaque institution.

Les subventions proposées sont les suivantes :

- 20 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse Nord/Pas-de-Calais (CRIJ) pour son action de développement du réseau des points information jeunesse sur les zones rurales peu couvertes. Une réflexion sur la couverture territoriale et sur les modalités d'information sera menée en tenant compte des pratiques des jeunes (adaptation de l'information numérique, etc.).

Par ailleurs, le CRIJ viendra en appui au Département dans le cadre du développement d'une plateforme numérique de stage pour les élèves de 3^{ème}. Il réalisera des outils d'information simples et adaptés à la recherche de stage. Aussi, animera-t-il des ateliers dans les collèges situés prioritairement en zone rurale et/ou en réseau d'éducation prioritaire dans l'objectif de traiter les freins inhérents à l'accès pour tous à la découverte des métiers (mobilité, absence de réseau « familial », etc.).

- 10 000 € à la Ligue de l'Enseignement pour son action d'accompagnement et de développement des juniors associations sur l'ensemble du Département du Nord, en lien avec les collèges favorisant par ailleurs leur ouverture à l'environnement extérieur et contribuant pleinement à l'initiative du jeune dans la vie sociale. La prise en compte des territoires ruraux sera renforcée.
- 5 000 € à l'association STAJ pour son action d'animation et de développement d'un réseau de professionnels de la jeunesse œuvrant pour l'accompagnement des initiatives des jeunes sur l'ensemble de l'arrondissement de Valenciennes.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention aux structures présentées au titre de la politique « d'aide aux actions nouvelles, expérimentales et impliquant les jeunes dans une démarche citoyenne », et reprises dans le tableau annexé au rapport pour un montant global de 47 000 €,
- d'attribuer une subvention au titre de la politique de

soutien aux têtes de réseau d'un montant global de 35 000 €,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 15P22070A001, chapitre 65 articles 9333/65734 et 9333/6574 du Budget Départemental 2015.

DEROULEMENT DU VOTE :

- **Concernant les propositions relatives aux actions innovantes, expérimentales ou impliquant fortement les jeunes dans une démarche citoyenne**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h08. 71 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LECUYER.

Madame LABADENS (porteur du pouvoir de Monsieur SIEGLER), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame ASTRUC-DAUBRESSE.

Vote intervenu à 15h15.

Au moment du vote, 70 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 2

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 80 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 80

Majorité absolue des suffrages exprimés : 41

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 30 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Ces propositions sont adoptées à la majorité.

- **Concernant les propositions relatives à la politique de soutien aux têtes de réseau**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15h08.

Madame BECUE est membre de droit du conseil d'administration du Centre Régional d'Information Jeunesse. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptée dans

le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Monsieur CABAYE avait donné pouvoir à Madame BECUE. Madame BECUE ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, même pour le compte d'autrui, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

70 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LECUYER.

Madame LABADENS (porteur du pouvoir de Monsieur SIEGLER) présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur HOUSSIN, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame ASTRUC-DAUBRESSE.

Vote intervenu à 15h15.

Au moment du vote, 69 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 3

N'ont pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 78 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 78

Majorité absolue des suffrages exprimés : 40

Pour : 78 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE

• Rapport n° 3/1

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente chargée de l'Education et des Collèges, présente le rapport n° 3/1. Elle explique qu'il est intéressant et utile de permettre l'ouverture des établissements en direction des communes, des villages et des quartiers afin de mutualiser des équipements et relayer le lien social avec les populations environnantes.

Monsieur Frédéric MARCHAND souhaite qu'un vote distinct soit organisé sur les trois points du projet de délibération. Il considère que la première proposition entre dans le champ de la sous-location et peut donner cours à

toutes les dérives alors qu'il revient au propriétaire du collège (le Département) de veiller à l'égalité entre tous les Nordistes.

Monsieur MARCHAND demande le retrait du premier point du projet de délibération relatif à l'utilisation des locaux et des espaces extérieurs des collèges afin de mettre en place préalablement à toute décision un groupe de travail avec toutes les composantes de l'Assemblée départementale. Il précise que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront favorablement les deux autres points du projet de délibération.

Monsieur Jean-Claude DULIEU rappelle que le conventionnement pour l'utilisation régulière des locaux des collèges existe déjà. Il fait remarquer d'une part que la location des équipements du Département n'est pas de la compétence des conseils d'administration des collèges et d'autre part qu'aucun cadre de fixation des tarifs n'a été prévu.

Monsieur DULIEU se demande en quoi faire payer l'utilisation de locaux à une association, qui jusque-là ne payait pas, favorise l'ouverture du collège sur l'extérieur. Il indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront contre le projet de délibération.

Madame COTTENYE souligne que le Département sera vigilant et présent aux côtés des établissements et des conseils d'administration qui le souhaitent pour les accompagner dans le fonctionnement et la mise à disposition des équipements de manière juste et équitable pour tous.

Monsieur le Président rappelle que les collèges sont des établissements publics locaux d'enseignement dotés de la personnalité morale, de l'autonomie financière et gérés par un conseil d'administration. Il souligne le caractère démocratique de la composition des conseils d'administration des collèges et la confiance qui peut leur être accordée.

Evoquant sa rencontre avec l'ensemble des principaux de collèges, Monsieur le Président informe les Conseillers départementaux que les chefs d'établissements souhaitent avoir la possibilité de mettre à disposition des locaux, gracieusement ou moyennant un certain dédommagement.

Monsieur le Président annonce qu'un bilan sera réalisé dans un an pour évaluer la pertinence de cette décision.

A la demande de Monsieur MARCHAND, Monsieur le Président propose de procéder à un vote par division sur le rapport n° 3/1 en distinguant les propositions relatives aux 2 nouvelles conventions d'utilisation des locaux et des espaces extérieurs des collèges, des autres propositions.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy

BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

N° 3.1

DE/2015/863

OBJET :

CONVENTION CADRE D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DES COLLEGES PAR UNE COLLECTIVITE OU UNE ASSOCIATION AU SEIN DES COLLEGES DU NORD EN DEHORS DES PERIODES LIEES A LA FORMATION INITIALE OU CONTINUE

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MUTUALISATION DES MOYENS DE RESTAURATION SCOLAIRE ENTRE LE COLLEGE DESROUSSEAU ET LA CITE SCOLAIRE JEAN MACE A ARMENTIERES

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DU NORD AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE L'INSTITUTION DU SACRE COEUR DE LA CAPPELLE ET PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DE L' AISNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE SAINT JOSEPH DE VILLERS OUTREAUX POUR L'ANNEE 2013/2014 ET 2014/2015

1) convention cadre d'utilisation des locaux

scolaires des collèges par une collectivité ou une association au sein des collèges du Nord en dehors des périodes liées à la formation initiale ou continue

Depuis la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, le Département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Par ailleurs, l'article L 213-2-2 du Code de l'Éducation prévoit que le Président du Conseil Départemental, sous sa responsabilité et après avis du conseil d'administration du collège et, le cas échéant, accord de la collectivité propriétaire des bâtiments, peut autoriser l'utilisation de locaux et d'équipements scolaires des collèges pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue, par des entreprises, par des organismes de formation et, pour les besoins de l'éducation populaire, de la vie citoyenne et des pratiques culturelles et artistiques, par des associations.

Cette autorisation est subordonnée à la passation d'une convention entre le représentant du département, celui de l'établissement et la personne physique ou morale qui désire organiser ces activités, précisant notamment les obligations pesant sur l'organisateur en ce qui concerne l'application des règles de sécurité, la prise en charge des responsabilités et de la réparation des dommages éventuels dans le respect du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à ces dispositions réglementaires, des conventions d'utilisation des locaux scolaires, établissant les droits et devoirs de chaque contractant et les conditions financières de l'utilisation des équipements peuvent donc être établies avec des communes, des entreprises ou des associations et une redevance peut être sollicitée auprès de l'organisateur des activités.

Dans le cadre d'une volonté de garantir l'autonomie des établissements scolaires, cette participation financière sera fixée et perçue par l'établissement concerné, par ailleurs chargé d'assurer le suivi de ces utilisations.

Cette disposition permettrait ainsi aux collèges de disposer d'un complément de ressources financières tout en leur permettant d'assurer leur autonomie dans la gestion du patrimoine immobilier que le Département leur a confié. D'autre part, la mise à disposition des salles pour l'organisation de manifestations culturelles ou artistiques, d'éducation populaire ou de formation favorisera l'ouverture des collèges sur les quartiers et la ville en général.

Pour sécuriser juridiquement les relations contractuelles, deux nouvelles conventions cadre d'utilisation des locaux scolaires sont donc proposées pour une mise en œuvre dès cette année scolaire 2015/2016 :

- une convention cadre pour l'utilisation des espaces non bâtis du collège (parking, espaces verts)
- une convention cadre pour l'utilisation des locaux scolaires du collège (bâtiment(s) scolaires et/ou service de restauration (restaurant).

II) Convention de partenariat relative à la mutualisation des moyens de restauration scolaire entre le collège DESROUSSEAUX et la Cité Scolaire JEAN MACE à ARMENTIERES

Par délibération du 15 juin 2009, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé d'autoriser la construction du collège DESROUSSEAUX à ARMENTIERES.

Le Département du Nord a opté pour la reconstruction du collège DESROUSSEAUX, au cœur du quartier en rénovation de la Route d'Houplines, quartier marqué par les stigmates de friches industrielles, et a décidé, en termes de développement territorial, l'ouverture du collège sur son environnement par la mutualisation de ses équipements.

Ce quartier est en effet situé en géographie prioritaire et est engagé dans un vaste plan de requalification porté par la Métropole Européenne de Lille et les communes d'Armentières et d'Houplines.

Dans le droit fil de cette dynamique globale, il est apparu opportun de prolonger la pertinence urbanistique par une réflexion sur les avantages pédagogiques d'une proximité géographique entre un collège et un groupe scolaire primaire, amené à être construit à moyen terme par la Ville d'Armentières.

Dès lors, dans un souci de qualité du service public, d'optimisation et de rationalisation tant des moyens que des deniers publics, il a été envisagé de mutualiser les équipements de restauration scolaire, en établissant conjointement un programme permettant de satisfaire les besoins liés à la restauration des collégiens et des élèves maternels et élémentaires.

Cette volonté s'est notamment traduite par une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Armentières (délibération du Conseil Municipal DE14.094 du 10 juillet 2014) et le Conseil Général du Nord (délibération de la Commission Permanente DEGP/2014/1153 du 17 novembre 2014), moyennant la participation financière de la Ville d'Armentières aux travaux de construction pour un montant de 717 283 €.

Le collège a ouvert en septembre 2015. Après un trimestre de fonctionnement du service restauration avec les seuls collégiens, il est proposé d'étendre ce service aux élèves des écoles élémentaires et primaires à compter du 4 janvier 2016. Dès lors, il convient de fixer les modalités de fonctionnement de cet équipement partagé.

Dans ce cadre, les élèves du groupe scolaire Jean Macé seront accueillis le midi pour prendre leur repas au restaurant des élèves des écoles élémentaires et maternelles conçu à cet effet, dont la Ville a la charge, sous la surveillance des personnels communaux.

L'équipe de restauration sera composée de personnel de la Ville et du Département. A cet effet, le Département et le Collège mettent à disposition de la Ville les locaux nécessaires à l'exécution de ce service.

Dans ce cadre, la volonté de concertation et d'information mutuelle présidera aux rapports des parties

concernées, étant précisé que chacune des collectivités compétentes n'est tenue de participer aux conséquences financières de cette coopération que pour sa juste part respective.

La coopération ainsi engagée entre la Ville d'Armentières, le Département du Nord et le Collège DESROUSSEAUX, dans le cadre de leur mission de service public respective, doit être formalisée par une convention qui a pour objectif :

- d'assurer un service de restauration commun aux élèves du Collège et du groupe scolaire Jean Macé.
- d'assurer le nettoyage des parties communes aux restaurants des collégiens et des élèves des classes élémentaires et maternelles de la Ville d'Armentières ;
- de confier au Département la responsabilité du suivi et de l'entretien du bâtiment de la salle de restauration des élèves des classes élémentaires et maternelles avec une répartition des charges d'investissement au prorata de la surface concernée.

La première année de fonctionnement, la contribution unitaire est fixée à 2,60 € par repas (période du 4 janvier 2016 au 31 décembre 2016) puis revalorisée périodiquement, si nécessaire, par avenant à la convention.

En raison de la participation financière de la Ville d'Armentières à la réalisation de cet équipement, il est proposé d'établir la convention pour une durée initiale de 15 ans, renouvelable.

III) Participation du Département du Nord aux charges de fonctionnement du collège de l'Institution du Sacré Cœur de LA CAPPELLE et participation du Département de l'Aisne aux charges de fonctionnement du collège Saint Joseph de VILLERS OUTREAUX pour l'année 2013/2014 et 2014/2015.

Lorsque 10% au moins des élèves d'un collège résident dans un autre département dont celui dont relève l'établissement, une participation aux charges de fonctionnement et de personnel peut être demandée au département de résidence, en vertu de l'article L213-11 du Code de l'Éducation.

Le montant de cette participation est fixé par convention entre les Départements intéressés.

Le Département de l'Aisne propose une convention pour la participation du Département du Nord aux charges de fonctionnement du collège de l'Institution du Sacré Cœur de La Capelle puisque 11 élèves du Nord y sont scolarisés sur un effectif total de 70 élèves en 2013/2014 et 8 élèves en 2014/2015 sur un effectif total de 74 élèves.

Par ailleurs, le Département du Nord propose une convention pour la participation du Département de l'Aisne aux charges de fonctionnement du collège Saint Joseph de Villers Outreaux puisque 33 élèves de l'Aisne y sont scolarisés en 2013/2014 sur un effectif total de 184 élèves et 31 élèves en 2014/2015 sur un effectif total de 174 élèves.

Calculée sur la base de forfaits par élève (parts matériel et personnel) scolarisé dans les collèges concernés, la participation du Département du Nord s'établit respectivement à 8 420,06 € pour l'année 2013/2014 et à 6 206,88 € pour l'année 2014/2015, soit un total de 14 626,94 €.

Quant à la participation du Département de l'Aisne, elle s'établit à 20 977,44 € pour l'année 2013/2014 et à 19 686,24 € pour l'année 2014/2015, soit un total de 40 663,68 €.

Je propose à la Commission Permanente :

- de valider les 2 nouvelles conventions d'utilisation des locaux et des espaces extérieurs des collèges pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions pour une mise en œuvre dès cette année scolaire 2015/2016 ;
- d'approuver le projet de convention à passer pour une durée de quinze ans renouvelable entre le Département, le Collège DESROUSSEAUX et la Ville d'ARMENTIERES pour la mutualisation des moyens de restauration scolaire entre le collège DESROUSSEAUX et la Cité Scolaire JEAN MACE à ARMENTIERES et en particulier de fixer la contribution unitaire par repas à 2,60 € pour la première année de fonctionnement (période du 4 janvier 2016 au 31 décembre 2016) ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer cette convention entre le Département, le Collège DESROUSSEAUX et la Ville d'ARMENTIERES ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec le Département de l'Aisne, concernant les charges de fonctionnement du collège privé Sacré Cœur de La Capelle,
- d'imputer la dépense soit 14 626,94 € sur le chapitre 932/221 du Budget Départemental 2015,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec le Département de l'Aisne afin d'obtenir sa participation aux charges de fonctionnement du collège Saint Joseph de Villers-Outreaux pour l'année 2013/2014 et 2014/2015,
- d'inscrire la recette soit 40 663,68 € sur le chapitre 932/221 du Budget Départemental 2015.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 16.

Monsieur PLOUY est Conseiller municipal d'Armentières. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et au vote, ni être compté dans

le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

69 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LABADENS. Cette dernière était porteuse du pouvoir de Monsieur SIEGLER.

Monsieur WAYMEL, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 15 h 33.

Au moment du vote, 69 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absent sans procuration : 1

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 80 (y compris les votants par procuration)

Résultat des votes :

1) Concernant la convention-cadre d'utilisation des locaux scolaires des collèges par une collectivité ou une association au sein des collèges du Nord en dehors des périodes liées à la formation initiale ou continue :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 80

Majorité absolue des suffrages exprimés : 41

Pour : 50 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 30 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

La proposition est adoptée à la majorité.

2) Concernant la convention de partenariat relative à la mutualisation des moyens de restauration scolaire entre le collège Desrousseaux et la Cité Scolaire Jean Macé à Armentières ;
et

3) Concernant la participation du Département du Nord aux charges de fonctionnement du collège de l'Institution du Sacré Cœur de la Capelle et la participation du Département de l'Aisne aux charges de fonctionnement du collège Saint Joseph de Villers Outreaux pour les années 2013/2014 et 2014/2015.

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 80

Majorité absolue des suffrages exprimés : 41

Pour : 80 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 3/6

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente chargée de l'Education et des Collèges, présente le rapport n° 3/6.

Madame Alexandra LECHNER indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen sont favorables à la valorisation des achats de proximité. Elle constate que cette démarche s'inscrit dans la continuité de la démarche « Assiette durable » mise en place lors du précédent mandat.

Madame LECHNER demande si les aides à la demi-pension seront revalorisées afin que l'ensemble des élèves puisse bénéficier de cette démarche. Elle annonce que dans l'attente d'une réponse, le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendra sur le projet de délibération.

Madame Maryline LUCAS évoque l'expérimentation de l'« Assiette durable ». Elle rappelle la volonté du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés d'utiliser les produits du terroir tout en restant à coût constant.

Madame LUCAS constate que la valorisation des achats de proximité aura une incidence financière pour les familles. Elle estime que l'aide à la demi-pension doit faire l'objet d'une revalorisation équivalente à la hausse du prix du repas.

Madame LUCAS indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés souhaitent que la prise en compte de l'aide aux familles figure clairement dans la délibération. Elle déclare que les membres de son Groupe ne voteront favorablement cette délibération qu'à cette condition.

Madame COTTENYE fait observer que seuls 23 collèges sont inscrits dans la démarche « Assiette durable ».

Madame COTTENYE informe les Conseillers départementaux qu'un bilan sera réalisé afin de rendre compte des augmentations de prix dans les établissements.

Madame COTTENYE souligne l'objectif départemental de tendre vers les 100 % d'approvisionnement local pour les denrées alimentaires et d'accompagner cette démarche vers un plus grand nombre de collèges.

Monsieur Patrick VALOIS estime que la démarche « Assiette durable » a donné des résultats insuffisants, notamment en ce qui concerne le nombre de collèges participants, les volumes d'approvisionnements locaux mobilisés et la qualité des produits.

Monsieur VALOIS indique que le Département souhaite que l'ensemble des filières agricoles soient concernées par cette politique d'approvisionnement local.

Monsieur BAUDOIX indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, favorables aux circuits courts d'approvisionnement, ne

souhaitent pas que les familles aient à supporter 5 % d'augmentation du tarif du repas dans les demi-pensions sans percevoir 5 % d'aide supplémentaire du Département.

Monsieur le Président explique qu'il préfère la notion d'approvisionnement local à la notion de circuit court qui se caractérise par l'absence d'intermédiaire.

Concernant le niveau d'intervention de l'aide départementale à la demi-pension, Monsieur le Président pense que celui-ci pourrait s'évaluer en proportion du prix du repas et non plus en somme forfaitaire.

Monsieur le Président propose qu'une solution soit recherchée afin que le Département puisse prendre sa part de cette augmentation dans le cadre des aides qu'il distribue. Il propose que de nouvelles mesures soient présentées lors de la prochaine séance plénière.

Monsieur Didier MANIER rappelle que la suppression des bourses départementales a déjà retiré du pouvoir d'achat aux familles.

Monsieur le Président considère que l'aide du Département pour payer les cantines est préférable aux sommes versées directement aux familles.

Monsieur MANIER indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen s'abstiendront sur le projet de délibération en attendant qu'une solution soit proposée.

Monsieur BEAUCHAMP annonce que dans l'attente de nouvelles propositions relatives aux aides départementales, les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés s'abstiendront sur ce projet de délibération.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-POUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-

Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absent : Philippe WAYMEL

N° 3.6

DE/2015/956

OBJET :

DETERMINATION DU TARIF DU REPAS DANS LES DEMI-PENSIONS DES COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2016
VALORISATION DES ACHATS DE PROXIMITE

Lors de sa délibération du 6 juillet 2015, la Commission Permanente a décidé de maintenir le tarif du repas pratiqué dans les demi-pensions des collèges au niveau de celui de l'année 2015.

Dans le cadre de son action en faveur de la ruralité, le Département étudie différentes solutions pour soutenir la profession agricole. Une délibération-cadre relative au développement de l'approvisionnement local dans les restaurations des structures départementales ou liées au Département sera proposée à l'assemblée plénière de décembre 2015.

Différentes expériences ont déjà été engagées dans le Département. Ces initiatives font apparaître une légère augmentation du coût des denrées composant les repas en cas d'achats de proximité.

Dans la mesure où les tarifs des collèges publics doivent, au titre du Code de l'Education être proposés par le Conseil d'Administration des Etablissements et fixés par le Conseil Départemental avant la fin de l'année 2015, il apparaît souhaitable de permettre aux établissements déjà engagés dans une démarche d'approvisionnement local d'augmenter leur tarif de 5% du montant pratiqué en 2015.

Cette autorisation devrait également inciter un certain nombre de collèges à s'engager dans cette démarche dès 2016.

Cette autorisation serait assortie de deux engagements du Collège :

- consacrer en 2016 au moins 25 % du montant total de son crédit denrées annuel à des achats de

- proximité,
- transmettre au Département un rapport détaillé, validé par son Conseil d'Administration, au plus tard le 31 mars de l'année 2017.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'autoriser pour 2016 une augmentation des tarifs des repas de 5 % du prix pratiqué en 2015 par les collèges publics, dès lors que l'établissement collège procède ou s'engage à procéder à un approvisionnement de proximité pour un montant correspondant en 2016 à au moins 25 % de son crédit denrées annuel et à transmettre au Département un rapport détaillé, validé par son Conseil d'Administration, au plus tard le 31 mars de l'année 2017.

ERRATUM AU RAPPORT N° DE/2015/956

Objet :

Détermination du tarif du repas dans les demi-pensions des Collèges publics du Département pour l'année 2015 Valorisation des achats de proximité

Dans le rapport cité en objet, il convient de compléter le 4^{ème} paragraphe, ainsi que la proposition de décision par « jusqu'à hauteur de »

Il est indiqué :

- A la 13^{ème} ligne « il apparaît souhaitable de permettre aux établissements déjà engagés dans une démarche d'approvisionnement local d'augmenter leur tarif de 5 % du montant pratiqué en 2015 » ;
- A la 22^{ème} ligne « d'autoriser pour 2016 une augmentation des tarifs des repas de 5 % du prix pratiqué en 2015 » ;

Il convient de lire :

- A la 13^{ème} ligne « il apparaît souhaitable de permettre aux établissements déjà engagés dans une démarche d'approvisionnement local d'augmenter leurs tarifs jusqu'à hauteur de 5 % du montant pratiqué en 2015 » ;
- A la 22^{ème} ligne « d'autoriser pour 2016 une augmentation des tarifs des repas jusqu'à hauteur de 5 % du prix pratiqué en 2015 » ;

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 34. 70 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Vote intervenu à 15 h 55.

Au moment du vote, 70 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absent sans procuration : 1

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 81 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 30 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Total des suffrages exprimés : 51

Majorité absolue des suffrages exprimés : 26

Pour : 51 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

• Rapport n° 3/2

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente chargée de la Culture, présente le rapport n° 3/2.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absent : Philippe WAYMEL

N° 3.2

DC/2015/943

OBJET :

**PROGRAMMATION, DONATION ET PARTENARIATS DES
EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX****MAISON NATALE CHARLES DE GAULLE – CONVENTION
CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE SUPERIEURE
MUSIQUE ET DANSE NORD DE FRANCE**

Il est proposé que le Département du Nord conclue un partenariat avec l'Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France.

L'Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France dispose des locaux du Conservatoire de Lille afin d'assurer ses enseignements. Elle propose des parcours de formation supérieure professionnelle en musique et en danse, reconnus dans le paysage européen et conduisant vers les carrières d'interprètes, de créateurs et d'enseignants.

La Maison natale Charles de Gaulle a inscrit depuis 2014 un volet musical à sa programmation culturelle, notamment lors de soirées dédiées et lors de la Fête de la musique.

En 2015, dans le cadre d'une démarche initiée pour le 21 juin, des étudiants en musicologie de l'Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France se sont produits à la Maison natale.

Afin de poursuivre les échanges culturels et artistiques entre les deux institutions, il est proposé d'établir une convention cadre de partenariat pour trois ans.

Ce partenariat permettrait aux deux structures de continuer à partager leurs compétences scientifiques pour la Maison natale et compétences artistiques pour l'Ecole Supérieure, de proposer une programmation culturelle pluriannuelle commune et créer des événements ponctuels comme des concerts de musique de chambre, des master-classes, des spectacles jeune public...

Un projet de convention cadre est annexé au présent rapport.

**MUSEE DEPARTEMENTAL DE FLANDRE – DONATION –
ORGANISATION DE L'EXPOSITION « L'ODYSEE DES
ANIMAUX, LES PEINTRES ANIMALIERS FLAMANDS AU
XVII^E SIECLE » DU 8 OCTOBRE 2016 AU 22 JANVIER 2017 –
MISE EN PLACE D'UN DEPOT-VENTE****I) DONATION DE DEUX SCULPTURES DE JACQUES
POLAIN**

Il est proposé que le Département du Nord procède à l'acceptation pour le musée départemental de Flandre de la donation de Jacques Polain concernant deux sculptures de facture flamande ou brabançonne, datées du xv^{ème} siècle.

Cet ensemble complète la collection de sculptures du musée départemental de Flandre essentiellement datées du xvii^{ème} siècle.

Jacques Polain est un collectionneur très réputé qui a effectué de nombreuses donations dans les musées français (notamment une importante partie de sa collection au musée du Quai Branly) et belges.

Ces deux sculptures seront présentées de manière régulière dans la salle dite des gouverneurs consacrée à l'art religieux en Flandre (photos en pièce jointe).

Le projet de convention de donation est joint au présent rapport.

**II) ORGANISATION DE L'EXPOSITION « L'ODYSEE DES
ANIMAUX »**

Il est proposé que le musée départemental de Flandre organise une exposition, en deux volets, intitulée « *L'Odyssée des animaux* ».

Le premier volet (du 8 octobre 2016 au 22 janvier 2017) sera consacré aux peintres animaliers flamands au xvii^e siècle.

Plus d'une centaine d'œuvres (peintures et dessins) seront exposées provenant à la fois de collections privées et de grandes institutions muséales.

La thématique relative à l'art animalier des peintres flamands n'a jamais fait l'objet d'une étude globale et approfondie, l'exposition proposée sera donc une première.

Cela sera donc l'occasion de présenter les principaux peintres animaliers flamands de l'époque permettant ainsi de montrer les caractéristiques propres à chaque artiste et de mettre en avant l'impact sur l'évolution des représentations.

Le second volet (de mars à août 2017) sera consacré à l'art animalier dans la création contemporaine en Belgique.

Le budget prévisionnel de l'exposition est estimé à 398 000 €TTC.

À l'occasion de cette exposition, une subvention sera sollicitée auprès de la Région et auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour l'obtention du label d'exposition d'intérêt national.

Des recherches de mécénat sont en cours.

**III) MISE EN PLACE D'UN DEPOT-VENTE AU MUSEE DE
FLANDRE**

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux.

La Commission Permanente a également adopté une convention type de dépôt-vente entre les équipements culturels départementaux et chaque déposant.

Cette convention type fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés
- les conditions de mise à disposition des produits

- proposés,
- les modalités financières
- la durée de la convention

La société Racines de Cassel propose au Département de mettre en dépôt vente au musée départemental de Flandre une carte permettant de réaliser du théâtre d'ombres avec Reuze-Papa et Reuze-Maman.

La convention régissant les conditions de ce dépôt-vente est annexée au présent rapport.

MUSEE DEPARTEMENTAL MATISSE – ORGANISATION DE L'EXPOSITION « VINCENT BARRÉ » DU 23 AVRIL AU 18 SEPTEMBRE

Il est proposé que le musée départemental Matisse organise, du 23 avril au 18 septembre 2016, une exposition autour de Vincent Barré, artiste et architecte qui a choisi de se consacrer pleinement à la sculpture.

L'exposition confrontera les œuvres de Vincent Barré aux artistes qui l'ont aidé à se construire : Matisse, Giacometti, Miro, etc...

Un catalogue sera édité par une société dans le cadre d'un marché relatif à l'édition et à la diffusion pour un montant estimé à 20 000 €. Huit cents catalogues seront achetés par le Département au prix fixé dans le cadre du marché et diffusés à titre gracieux.

A l'occasion de cette exposition, une subvention sera sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que du mécénat auprès d'entreprises privées.

Le budget prévisionnel de l'exposition est estimé à 161 900 €.

FORUM ANTIQUE DE BAVAY – ORGANISATION DE L'EXPOSITION « CURIEUX ANTIQUAIRES, LES DEBUTS DE L'ARCHEOLOGIE A BAVAY AU XVIII^E ET XIX^E SIECLES » DU 1^{ER} FEVRIER AU 29 AOUT 2017

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le Forum antique de Bavay propose l'organisation d'une exposition intitulée : « Curieux antiquaires, les débuts de l'archéologie à Bavay aux XVIII^e et XIX^e siècles » du 1^{er} février au 29 août 2017.

A partir de récents travaux de recherche, il s'agira de présenter au grand public les premiers acteurs de l'archéologie bavaisienne et, à travers eux, l'élaboration de l'archéologie en France. Leurs méthodes de travail, leurs réseaux, ainsi que leurs collections et leurs productions dessinées, seront mises en relief dans un propos faisant la part belle aux portraits de ces érudits.

En amont, cette exposition sera l'occasion de fédérer divers partenaires détenteurs des archives utiles à l'historiographie de l'archéologie à Bavay (Archives départementales du Nord, Archives et Bibliothèque de l'Institut de France, Archives de la Ville de Valenciennes,

Bibliothèque municipale de Douai, etc.). Ainsi, un large programme de numérisation des fonds existants va être mené. Il s'agira de relancer et de faire rayonner les travaux de recherches historiographiques sur Bavay.

Les objets archéologiques et les documents d'archives présentés seront issus de collections régionales voire parisiennes. Bien sûr ce sera l'occasion de mettre en valeur les collections du Forum antique de Bavay et ses archives.

Un catalogue sera édité dans le cadre d'un marché relatif à l'édition et à la diffusion et restera disponible à la boutique du Forum antique de Bavay après la fin de l'exposition. Environ mille exemplaires seront achetés par le Département au prix fixé dans le cadre du marché.

Des activités de médiation seront développées en lien avec l'exposition. Elles viseront à l'appropriation des méthodes des antiquaires par les visiteurs.

Le coût global de l'exposition est estimé à 100 000 €.

VILLA DEPARTEMENTALE MARGUERITE YOURCENAR – NOMINATION D'UN NOUVEAU JURE

Par délibération en date du 17 septembre 1997, le Conseil départemental a décidé de confier à un jury indépendant composé de personnalités du monde littéraire français et international, l'examen des candidatures d'écrivains à une résidence à la Villa départementale Marguerite Yourcenar. Ce jury était composé, depuis la délibération de la Commission Permanente du 14 avril 2014, de :

- Mohammed AISSAOUI
- Christiane BAROCHE
- Bjorn BREDAL
- Jean CALLENS
- Georges-Olivier CHATEAUREYNAUD
- Jacques DUQUESNE
- Pascale FONTENEAU
- Caroline LAMARCHE
- Larry TREMBLAY
- Ersi SOTIROPOULOS

Pascale FONTENEAU a été nommée en 2010 pour une période de 3 ans renouvelable une fois. Elle ne peut donc plus faire partie du jury.

Il est proposé de nommer un nouveau juré pour la remplacer à partir de 2016, il s'agit de **Josyane SAVIGNEAU**.

Critique littéraire et journaliste au quotidien *Le Monde* dont elle a dirigé le supplément Livres de 1991 à 2005, elle est l'auteure de plusieurs biographies et d'un récit autobiographique : *Marguerite Yourcenar. L'invention d'une vie* (1990) ; *Carson McCullers. Un cœur de jeune fille* (1995) ; *Point de côté* (2008), *Benoîte Groult. Une femme parmi les siennes* (2010) et *Avec Philip Roth* (2014).

Josyane Savigneau est membre du jury du Prix Femina et du Prix Décembre.

Je propose à la Commission Permanente :

- de mettre en place le partenariat entre le Département du Nord pour la Maison natale Charles de Gaulle et l'Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France ;
- d'organiser les actions culturelles conjointes pendant la durée du partenariat entre la Maison natale Charles de Gaulle et l'Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France ;
- d'accepter le don de Monsieur Jacques Polain au musée départemental de Flandre ;
- d'approuver le principe de l'organisation de l'exposition intitulée provisoirement « Vincent Barré » du 23 avril au 18 septembre 2016 au musée départemental Matisse ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'organisation de cette exposition temporaire et à signer la convention transmise à l'occasion du versement de la subvention ;
- d'approuver le principe de l'organisation de l'exposition intitulée « *L'Odyssée des animaux, les peintres animaliers flamands au XVII^e siècle* » du 08 octobre 2016 au 22 janvier 2017 au musée départemental de Flandre à Cassel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'obtention du label d'intérêt national auprès du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- d'accepter la mise en dépôt-vente de plusieurs objets représentant les géants de Cassel dans la boutique du musée départemental de Flandre ;
- d'approuver le principe de l'organisation de l'exposition intitulée « Curieux antiquaires, les débuts de l'archéologie à Bavay aux XVIII^e et XIX^e siècles » du 1^{er} février au 29 août 2017 au Forum antique de Bavay ;
- de désigner Madame Josyane Savigneau au jury de la Villa départementale Marguerite Yourcenar ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et en particulier les conventions jointes en annexe ;
- d'imputer les dépenses correspondantes estimées à 659 900 € sur les crédits inscrits au budget des équipements départementaux.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 55. 70 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Madame LUCAS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Messieurs BRICOUT, GODEFROY et MARCHAND, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Madame BECUE et Monsieur DULIEU (porteurs respectivement du pouvoir de Monsieur CABAYE et Madame CHOAIN), présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote. Il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Vote intervenu à 15 h 59.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 73

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 73 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 3/3

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente chargée de la Culture, présente le rapport n° 3/3.

Monsieur le Président souligne que l'attribution d'une avance de subvention, sur la base de 50 % de l'aide départementale apportée en 2015, permettra au réseau départemental de développement culturel en milieu rural d'engager des projets dès le début de l'année 2016.

Monsieur BAUDOUX intervient sur le rapport n° 3/3.

Monsieur le Président apporte quelques éléments de réponse à Monsieur BAUDOUX.

Madame Elisabeth MASQUELIER indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen souhaitent un vote par division sur le rapport n° 3/3. Elle explique que son Groupe est favorable aux propositions hormis celle relative aux subventions attribuées aux associations « Université du temps libre » et « Canal Sambre », ces dernières étant en baisse par rapport à l'année 2015.

Monsieur Charles BEAUCHAMP annonce que le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés votera contre les baisses de subventions.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à

Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Marc GODEFROY, Maryline LUCAS, Philippe WAYMEL

N° 3.3

DC/2015/946

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

A Le développement culturel

Le Département du Nord réaffirme sa volonté de développer une politique culturelle diversifiée et proche des nordistes. La culture facteur d'échange et d'ouverture à autrui et au monde, participe au processus de construction de la personne.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le Conseil Départemental a choisi de privilégier l'approche territoriale.

1 - Le soutien aux acteurs culturels

Les fiches jointes au présent rapport présentent les projets de deux associations qu'il est proposé de soutenir comme suit :

Structure	Subvention 2014	Subvention CP 16 février 2015	Proposition
Université du Temps libre	5 700 €	/	4 500 €
Canal Sambre	38 000 €	19 000 €	9 750 €

Par ailleurs, il est proposé d'annuler la subvention de 10 500 € accordée lors de la Commission Permanente du 16 février 2015 à l'association Call 911, celle-ci n'ayant pas fourni de dossier à l'appui de sa demande de subvention malgré les relances de l'administration.

2 - Le soutien au Réseau de développement culturel en milieu rural

Afin de favoriser la continuité des actions des neuf territoires s'étant dotés d'un projet culturel 2013-2015 dans

le cadre du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural et de leur permettre d'engager des projets ambitieux dès le début de l'année 2016, il est proposé d'apporter dès maintenant un soutien aux têtes de réseau reprises ci-dessous sur la base de 50 % de l'aide départementale apportée pour la mise en œuvre de leur projet 2015.

Une subvention complémentaire éventuelle sera déterminée en 2016 sur instruction des projets 2016-2018 et bilans d'activité et financier de la période précédente.

Structures	Subvention attribuée pour le projet 2015	Montant proposé
Communauté de communes du Pays Solesmois	35 000 €	17 500 €
Association Les Scènes du Haut-Escaut	45000 €	22 500 €
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	50 000 €	25000 €
Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux	47 000 €	23 500 €
Association Rencontres Culturelles en Pévèle	35 000 €	17 500 €
Association Le Fil et la Guinde	43 000 €	21 500 €
Pays des Moulins de Flandre	45 000 €	22 500 €
Centre Culturel André Malraux	35 000 €	17 500 €
Communauté de Communes du Pays de Mormal	35 000 €	17 500 €
TOTAL	370 000 €	185 000 €

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du Soutien aux acteurs culturels, les subventions de 4 500 € à l'Université du temps libre et 9 750 € à l'association Canal Sambre,
- d'annuler la subvention de 10 500 € attribuée à l'association Call 911 lors de la Commission Permanente du 16 février 2015,
- d'attribuer, dans le cadre du soutien au Réseau

départemental de développement culturel, les subventions aux structures reprises dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 185 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions selon les modèles joints au présent rapport,
- d'imputer les dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2015.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
12P0170ov001	625 000	436 000	189 000	185 000	4 000
15P680ov001	4 549 193	4 528 877.94	20 315.06	14 250	6 065.06

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 59.

Monsieur BAUDOUX est délégué de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre à l'association Canal Sambre Avesnois. Monsieur DRIEUX est membre de droit du conseil d'administration de l'association les Scènes du Haut-Escaut. Monsieur MONNET est Président d'Honneur de l'association de Rencontres Culturelles en Pévèle. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame BRED A et Monsieur WATTEBLED avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur BAUDOUX et Monsieur MONNET. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu

compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

61 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 7 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BRICOUT et MARCHAND ainsi que par Madame BECUE et Monsieur DULIEU, respectivement porteur du pouvoir de Monsieur CABAYE et Madame CHOAIN.

Mesdames BORIE et LECHNER, présentes à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 16 h 05.

Au moment du vote 63 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

Résultat des votes :

I – Concernant le soutien aux acteurs culturels à l'exception de l'annulation de la subvention à l'association Call 911 :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 72

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 47 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 25 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Ces propositions sont adoptées à la majorité.

II – Concernant le soutien au réseau départemental de développement culturel en milieu rural ainsi que l'annulation de la subvention à l'association Call 911 accordée lors de la Commission Permanente du 16 février 2015 :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 72

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 72 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 3/4

Madame Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Vice-présidente chargée du Tourisme et de la Vie associative, présente le rapport n° 3/4 relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvie DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER,

Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Didier DRIEUX, Marc GODEFROY, Maryline LUCAS, Philippe WAYMEL

N° 3.4

DPAE/2015/915

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE NOUVELLES DEMANDES

Le Conseil départemental du Nord mène dans le domaine du tourisme, une politique volontariste qui participe au développement et à l'attractivité du territoire nordiste.

Elle contribue entre autres à soutenir l'offre d'hébergement touristique durable, les aménagements de loisirs touristiques ou la rénovation des bases de loisirs publiques.

La politique touristique départementale permet aussi de soutenir en fonctionnement des structures partenariales telles que l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord (ADRT Nord), ainsi que les acteurs de l'accueil touristique ou de l'organisation des écomanifestations touristiques.

Le Conseil départemental, poursuit également l'accompagnement du Syndicat Mixte du ValJoly, dans la redynamisation de la station touristique du ValJoly ouverte depuis juin 2008.

Enfin, afin de gagner en efficacité, en lisibilité et soutenir encore davantage l'économie touristique, le Département est à l'initiative de la réunion de la plupart de différents partenaires publics et privés dédiés au tourisme régional en un même lieu : « la Maison

du Tourisme ».

Le présent rapport présente les demandes de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements d'accueil durables en milieu rural et du dispositif d'accompagnement à l'Office de Tourisme du Futur.

A/ Soutien aux hébergements touristiques durables

Ce dispositif, (délibération des 25 et 26 février 2008), permet d'accompagner des hébergements touristiques en prenant en compte les principes de développement durable. Il intègre des principes innovants en matière de développement durable tels que *la redistribution et l'implication dans l'économie locale, la qualité de vie offerte aux clients, la préservation des ressources* ou encore *l'assurance de l'accessibilité du tourisme et des loisirs à tous*. Par la mise en place de ce nouveau dispositif, le Département du Nord est devenu ainsi, en France, un pionnier en matière de tourisme durable primé en 2009 Eco-Département par l'Association des Maires de France.

Les critères d'exigence développés dans le cadre de cette politique concernent la conception et la réalisation des travaux de l'équipement touristique. Réunis dans un cahier des charges, ils répondent à deux niveaux d'exigence (Qualité Durable et Haute Qualité Durable) et sont structurés autour d'objectifs stratégiques.

Les porteurs de projets bénéficient d'un parcours d'accompagnement technique du service départemental et de ses partenaires (CAUE, APF), d'un site dédié, le guide de l'hébergement touristique durable www.hebergement-touristique-durable.lenord.fr et d'une aide financière.

Trois types d'hébergement peuvent en bénéficier :

- les équipements d'accueil durables en milieu rural (gîtes ruraux, chambres d'hôtes,...)
- l'hôtellerie durable de plein air (campings),
- l'hôtellerie durable (hôtels).

Le présent rapport concerne un projet de création de 4 gîtes ruraux de niveau Haute Qualité Durable à Marchiennes pour lequel Monsieur Bangue Tandet, gérant de la SCI SOMERSET sollicite une subvention pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 9 600,00 €.

Le montant total de la mission s'élève à 64 624,80 €TTC.

Ce projet d'équipements d'accueil durables en milieu rural a obtenu un avis favorable de principe par le label Gîtes de France.

Les critères d'intervention et les principales modalités financières en faveur des équipements d'accueil en milieu durables sont présentés en annexe 1.

B/ Soutien à l'Office de Tourisme du Futur

Ce dispositif (délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014) permet d'accompagner les Offices de

Tourisme dans une démarche de projet afin qu'ils puissent repenser leurs lieux, leur accueil ainsi que leurs services et outils au sein de l'OT mais aussi hors de ses murs, et ce, en adéquation avec la stratégie d'accueil définie à l'échelle de la destination touristique.

Les porteurs de projets bénéficient d'un parcours d'accompagnement technique du service départemental et de ses partenaires (UDOTSI du Nord en tout premier lieu), d'un site dédié, le guide de l'Office de Tourisme du Futur www.otfutur.lenord.fr et d'une aide financière.

Ce dispositif est mis en œuvre dans le cadre d'un appel à projet annuel portant sur :

- la création ou l'évolution des lieux d'accueil de l'OT (lieux d'accueil grand public),
- l'élaboration d'outils d'accueil de la destination (guide d'accueil, application, site internet).

Dans ce cadre, le projet présenté par Douaisis Tourisme pour l'élaboration du site internet de la marque territoriale Douai&Co a été retenu.

Il s'agit de doter Douaisis Tourisme d'un site internet reposant sur la nouvelle marque territoriale Douai&Co, outil d'information et de commercialisation fédérateur de l'ensemble des prestataires touristiques publics et privés du territoire.

Douaisis tourisme sollicite une subvention d'un montant de 9 000 € pour la réalisation de ce projet dont le montant des dépenses s'élève à 30 000 €TTC.

L'annexe 2 présente des exemples significatifs des réponses apportées par le projet de Douaisis Tourisme aux critères du dispositif.

Par ailleurs, lors de la réunion de la Séance Plénière du 12 octobre 2015, il a été décidé d'attribuer :

- à la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre une subvention d'un montant de 6 000 € pour la définition de la stratégie d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal du Val de Sambre (étude),
- à l'Office de Tourisme et des Congrès de Dunkerque Dunes de Flandre des subventions d'un montant de :
 - o 3 747,75 € pour l'évolution de l'espace d'accueil centre-ville/beffroi,
 - o 9 000 € pour la refonte du portail internet « Dunkerque Flandre Côte d'Opale ».

Il est proposé de signer les conventions relatives à ces projets.

Je propose à la Commission Permanente :

S'agissant du soutien aux hébergements touristiques durables :

- d'attribuer à Monsieur Bangue Tandet, gérant de la SCI SOMERSET une subvention d'un montant de 9 600,00 € (subvention n°2015-07674-01)

correspondant à 30 % du montant de la partie « Etudes » de la mission de maîtrise d'œuvre plafonné à 32 000 € pour la création de quatre gîtes ruraux à Marchiennes,

- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport en annexe 1 associant le Département du Nord à Monsieur Bangué Tandet, gérant de la SCI SOMERSET et de m'autoriser à la signer,
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'article 91994, nature comptable 20421, (opération 15P179OV001) du budget départemental de l'exercice 2015.

S'agissant du soutien à l'OT du futur :

- d'attribuer à Douaisis Tourisme une subvention d'un montant de 9 000 € (subvention n°2015-) correspondant à 30% du montant plafonné à 30 000 € pour l'élaboration du site internet de la marque territoriale Douai&Co,

- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport en annexe 2 associant le Département du Nord à Douaisis Tourisme et de m'autoriser à la signer.

- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'article 91994, nature comptable 20421, (opération 15P179OV001) subvention 2015-07783 du budget départemental de l'exercice 2015.

- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport en annexe 3 associant le Département du Nord à la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre et de m'autoriser à la signer,

- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport en annexe 3 associant le Département du Nord à l'Office de Tourisme et des Congrès de Dunkerque Dunes de Flandre et de m'autoriser à la signer.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
91994 15P179 ov001	600 000,00	217 916,24	382 083,76	18 600,00	363 483,76

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 06.

Messieurs BAUDOUX et DECAGNY sont Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame BREDA avait donné pouvoir à Monsieur BAUDOUX. Monsieur BAUDOUX ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur HOUSSIN (membre de droit au conseil d'administration de l'association Douaisis Tourisme en qualité de Président de l'ADRT) avait donné pouvoir à Madame ASTRUC-DAUBRESSE. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

63 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BORIE et LECHNER, sorties momentanément.

Monsieur VALOIS, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 16 h 09.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux

étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 73 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 73

Majorité absolue des suffrages exprimés : 37

Pour : 73 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées l'unanimité.

• Rapport n° 3/5

En l'absence de Monsieur Dany WATTEBLED, Conseiller départemental délégué aux sports, Monsieur le Président présente le rapport n° 3/5.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara

COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Didier DRIEUX, Marc GODEFROY, Maryline LUCAS, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL

N° 3.5

DSJ/2015/777

OBJET :

POLITIQUE SPORTIVE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

1. Subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS 59) pour son fonctionnement et celui de la Maison départementale du Sport.

Représentant du mouvement sportif départemental, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS 59) est l'organe déconcentré du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français).

A ce titre, il coordonne les actions des différents comités départementaux sportifs en vue de développer chaque discipline sportive sur l'ensemble du département.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord réalise également des sessions de formation pour les dirigeants et salariés des comités départementaux mais

aussi en faveur des bénévoles de clubs nordistes.

Le CDOS 59 sollicite le renouvellement du partenariat annuel. Ses dirigeants ont communiqué à ce titre :

- les actions mises en œuvre pour promouvoir les sports (cf. annexe 1),
- le compte de résultat et le bilan financier de la structure associative (cf. annexe 2).

Dans le cadre de la promotion des sports de nature, le CDOS 59 a participé, en mars dernier au salon des sports de nature. Ce symposium a notamment permis de lancer la campagne de promotion de la 4^{ème} édition de Natur'sport qui s'est déroulée en septembre dernier au ValJoly. Le CDOS 59 sollicite une aide exceptionnelle de 3 000 €.

Le Département du NORD loue un bâtiment à Villeneuve d'Ascq et le met à disposition du mouvement sportif comme le prévoit la convention (cf. annexe 3).

Cet ensemble immobilier accueille la Maison Départementale du Sport qui est un outil primordial pour permettre au CDOS 59 et ses ligues ou comités d'assurer leurs missions d'intérêt général.

C'est à ce titre que le Département lui a confié la gestion de la Maison Départementale du Sport. Un comité des usagers a été créé pour gérer la vie et l'organisation de cette structure.

En application de cette convention, le CDOS 59 sollicite une aide départementale de 35 000 € pour le fonctionnement de cette Maison Départementale du Sport. Pour cela, CDOS 59 a transmis les éléments comptables (cf. annexe 4).

2. Subvention à la MEL en vue de la rénovation du Stadium de Villeneuve d'Ascq

Dans le cadre de sa politique sportive volontariste, le Conseil départemental a l'ambition et la volonté de développer une stratégie d'aménagement du territoire sportif qui prend en compte le potentiel de chaque territoire et qui permet au plus grand nombre d'avoir une accessibilité à un équipement sportif de proximité.

Les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'une aide départementale pour la réalisation d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique pour la pratique du football, du rugby ou du hockey-sur-gazon.

La Métropole Européenne de Lille (MEL) entreprend, dans l'enceinte du Stadium de Villeneuve d'Ascq, la rénovation en synthétique d'une aire de jeux mais aussi des tribunes et vestiaires jouxtant ce terrain.

La MEL a inscrit une enveloppe de 3 M€ pour l'ensemble du projet.

Le Stadium Lille Métropole connaît, depuis plusieurs années, un fort développement des pratiques sportives et événementielles, notamment autour du rugby, de l'athlétisme qui y a installé sa ligue régionale.

Cet équipement, inauguré en 1976, accueille plus de 90 000 utilisateurs par an.

Cet ambitieux projet de rénovation est inscrit au contrat d'aménagement et de développement durable de l'arrondissement de Lille.

La fiche jointe en annexe 6 détaille l'opération.

Le Président de la MEL a sollicité l'Etat à hauteur de 600 000 € pour cette programmation.

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) a intégré et inscrit ce projet en le conditionnant à un cofinancement avec une autre collectivité territoriale.

La MEL sollicite ainsi le Conseil départemental du Nord pour l'obtention d'une aide de 100 000 € en vue d'aménager le terrain synthétique.

La convention jointe au rapport (cf annexe 7), définit les conditions et modalités selon lesquelles l'Etat (CNDS) et le Département du Nord s'engagent conjointement sur ce projet.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € au Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord dont 3 000 € à titre exceptionnel pour le salon nature sport ;
- d'attribuer une participation départementale de 35 000 € pour le fonctionnement de la Maison Départementale du Sport ;
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat conforme au document joint au rapport (annexe 5) à intervenir entre le Département et le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'article 93-32, nature comptable 6574 du budget départemental ;
- d'attribuer une subvention de 100 000 € à la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour la réalisation d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 91-32, nature comptable 204142 du budget départemental ;
- de prendre toutes les dispositions et de signer les actes nécessaires au versement de la subvention
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'Etat (CNDS) et le Département du Nord, dont le projet est joint au rapport.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 09.

Monsieur HENNO est Vice-président, Mesdames BECUE, STANIEC-WAVRANT sont conseillères communautaires, Messieurs CAUCHE et DASSONVILLE sont conseillers communautaires délégués, Messieurs GADAUT, MANIER, MARCHAND, PICK, PLOUY et VICOT sont conseillers communautaires de la Métropole Européenne de Lille. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent donc ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptés dans le quorum au regard de la subvention à la Métropole Européenne de Lille.

Messieurs CABAYE et KANNER avaient donné pouvoir respectivement à Madame BECUE et Monsieur MANIER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs HOUSSIN (conseiller communautaire de la MEL) et WATTEBLED (Vice-président de la MEL) avaient donné pouvoir respectivement à Madame ASTRUC-DAUBRESSE et Monsieur MONNET. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote, même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame TONNERRE (conseillère communautaire de la MEL) avait donné pouvoir à Monsieur DASSONVILLE (conseiller communautaire délégué de la MEL). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peuvent prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.
Vote intervenu à 16 h 10.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 6

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 11 (en raison de la prévention des conflits d'intérêt)

Ont pris part au vote : 61 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 61

Majorité absolue des suffrages exprimés : 31

Pour : 61 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

DVD-PGP/2015/846

OBJET :

**MOBILITE, LIBERTE 2030 - VOIRIE DEPARTEMENTALE -
APPROBATION DE LA DEMARCHE GLOBALE DU PLAN DE
PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) POUR
LE NORD/PAS DE CALAIS ET DU PROGRAMME DE MISE EN
ŒUVRE PROPOSE POUR LE DEPARTEMENT**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-président chargé des Infrastructures et des Transports, présente des rapports relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Didier DRIEUX, Maryline LUCAS, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour le Nord/Pas-de-Calais est un plan d'actions qui répond aux enjeux sanitaires et environnementaux posés par la qualité de l'air.

Il tient compte des directives européennes, des réglementations nationales (code de l'environnement) et du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE).

Le présent rapport présente la démarche globale du Plan de Protection de l'Atmosphère pour le Nord/Pas-de-Calais et propose un programme de mise en œuvre pour le Département.

1 / Contexte national

On évalue que 8 % de la mortalité annuelle en France est due à la pollution soit 420 000 personnes équivalant à 1.8 M€. Au-delà, selon une récente évaluation d'une commission d'enquête du Sénat, la pollution de l'air coûterait plus de 100 milliards d'euros par an à la France en dépenses de santé, absentéisme dans les entreprises ou baisse des rendements agricoles.

Or, depuis de nombreuses années, le Nord/Pas-de-Calais connaît des dépassements des normes de qualité de l'air en raison de trop fortes concentrations dans l'air de particules fines (PM 10) et plus rarement d'oxydes d'azote. Cette pollution de fond prégnante a des impacts sanitaires importants, soumet notre région à un contentieux européen et s'accompagne de pics de pollution largement médiatisés.

Les principales sources de polluants en région (source Air Atmo) sont les suivantes :

- pour les particules fines : 35 % sont issues du résidentiel tertiaire (chauffage) puis à parts égales le transport routier (20 %), l'industrie (20 %) et l'agriculture (15 %).
- pour les oxydes d'azote : 58 % émanent du transport routier, la transformation de l'énergie et l'industrie représentant respectivement 15 % et 13 %.

Le Nord/Pas-de-Calais est une région dans sa quasi-totalité inscrite en zone sensible où il existe un risque avéré de dépassement des normes de pollution de l'air et où les actions pour réduire cette pollution sont prioritaires.

Il existe six polluants règlementés par le PPA dont le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), les particules en suspension (PM), les composés organiques volatiles (COV) et le benzène (C₆H₆).

2 / Le PPA, ses objectifs et son architecture :

Le plan d'actions que constitue le PPA a pour objectif de ramener les concentrations en polluants dans l'air ambiant à un niveau sous lequel la santé des populations est préservée (niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R 221-I du code de l'environnement).

L'objectif du plan d'actions est la baisse d'ici 2019 des niveaux de fond en polluants dans la région de 30 % (avec 2007 comme année de référence), ce qui devrait avoir un impact sanitaire positif pour les populations et également réduire la fréquence des pics de pollution.

Les émissions régionales résultent de contributions diverses auxquelles participent les secteurs du résidentiel et tertiaire, des transports par route, de l'industrie, de la transformation d'énergie et de l'agriculture. Le PPA prévoit des réductions des émissions dans tous les secteurs contributeurs sous la forme de 14 mesures réglementaires, 8 mesures d'actions d'accompagnement (formation/information) ainsi que 4 études destinées à améliorer les connaissances.

Le plan d'actions concerne en conséquence tous les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques : résidentiel-tertiaire, industrie, transport, agriculture et touchent tous les citoyens dans leurs choix individuels et collectifs.

Le PPA est ainsi décliné au travers d'un arrêté de police (en date du 24 juillet 2014) afin de faire baisser les niveaux de fond en polluants dans l'atmosphère tout au long de l'année et d'une déclinaison en cas d'épisodes de pollution pour réduire immédiatement et de manière accrue les émissions de polluants et revenir plus rapidement à une situation habituelle.

3 / Les mesures impactant le Département

Le Plan de Protection de l'Atmosphère a été approuvé par les Préfets le 27 mars 2014. Il fait l'objet de deux déclinaisons via des arrêtés inter-préfectoraux :

- l'un en date du 1^{er} juillet 2014 relatif à la mise en œuvre du PPA au travers de 14 actions réglementaires, 8 d'accompagnement et 4 études. Il nécessite l'implication de tous les acteurs institutionnels et économiques,
- le second, attendu pour l'automne 2015, est relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution (le seuil d'information a été dépassé 77 jours en 2012, 85 jours en 2013 et

53 jours en 2014 tandis que le seuil d'alerte a été dépassé 21 jours en 2012 et 8 jours en 2013 et 2014).

Par ailleurs, la loi de transition énergétique du 18 août 2015 vient en renforcer certains aspects :

- l'article L.223-2 du code de l'environnement impose la mise en œuvre de mesures incitatives décidées par les autorités organisatrices de transports en cas d'interdiction de la circulation de certaines catégories de voitures (vignettes),
- l'article L.3261-3-1 du code du travail instaure la prise en charge par l'employeur d'une « indemnité kilométrique vélo ».

Le PPA et les arrêtés inter-préfectoraux qui en découlent doivent être mis en œuvre par les autorités compétentes dont le Département. Cette mise en œuvre impacte de manière transversale les principales activités départementales suivantes :

- les bâtiments avec le contrôle des émissions de particules fines de toutes les chaudières de plus de 400 kW (exigible depuis janvier 2015),
- les affaires générales avec l'obligation de réviser le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA pour juillet 2017) et la mise en œuvre de mesures en cas de dépassement du seuil d'alerte dès 2016 (immobilisation de 20 % du parc de véhicules légers de l'administration et mise en œuvre d'une action supplémentaire préalablement déclarée en Préfecture),
- les transports avec l'établissement des Plans de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES) et la proposition d'un tarif attractif du transport par cars,
- la voirie avec le développement des aires de covoiturage et la limitation de vitesse à 90 km/h sur les portions de routes départementales normalement limitées à 110 km/h en cas d'épisode de pollution,
- la communication tant à l'interne qu'à l'externe en expliquant les effets induits du PPA pour l'administration et ses agents en relayant les pratiques à promouvoir (réduction des produits phytosanitaires, interdiction du brûlage à l'air libre...) et en sensibilisant le public (information des personnes dites sensibles, relais en cas de dépassement de seuils...).

Les tableaux joints en annexes 1 et 2 détaillent les mesures réglementaires et d'accompagnement impactant directement le Département.

Enfin, la démarche de suivi/évaluation du PPA est un élément clé pour juger de l'efficacité des actions. Les conditions d'un bilan annuel permettant de traduire l'efficacité des mesures et de valoriser les actions départementales de prise en compte de la qualité de l'air devront être réunies afin d'adresser un rapport au Préfet en

juillet de chaque année.

4 / Programme de mise en œuvre pour le Département

Plusieurs groupes de travail coordonnés par la Direction de la Voirie Départementale en charge de la Programmation et des Grands Projets se sont mis en place afin d'identifier les actions et moyens à mettre en place tant à l'interne qu'à l'externe dans les 3 ans à venir.

Il convient prioritairement de mettre en œuvre les mesures spécifiques et obligatoires en lien avec les épisodes de pollution (et particulièrement le déclenchement du seuil d'alerte voire de la circulation alternée) susceptibles d'intervenir dès l'automne 2015. Il s'agit des mesures « réglementaires 13 » figurant au tableau de l'annexe 1.

Dans un deuxième temps, il est souhaitable de mettre en œuvre les autres mesures obligatoires afin de lutter contre la pollution chronique dont les actions sont à initier en 2015 pour lesquelles les livrables sont attendus au cours des 2 ans à venir.

Un bilan annuel sera établi en juin de chaque année.

Ainsi, les objectifs à court et moyen termes qui seront accompagnés d'actions de communication sont les suivants :

- Fin 2015 / Début 2016 : Mise en place des mesures en cas d'épisode de pollution (définition et mise en œuvre d'une mesure spécifique, procédure d'immobilisation de 20 % du parc de véhicules de l'administration, limitation de la vitesse de circulation, pass journée sur le réseau Arc-en-Ciel),
- 1^{er} trimestre 2016 : Mise à disposition via une plateforme dématérialisée d'éléments permettant aux responsables des collèges d'établir leur diagnostic (Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires),
- 2^{ème} trimestre 2016 : 1^{ère} campagne de contrôle des émissions de particules fines des chaudières,
- Juillet 2016 : Transmission du bilan à la Préfecture,
- 3^{ème} trimestre 2016 : Rappel de l'interdiction du brûlage à l'air libre et des déchets de chantier du BTP,
- 4^{ème} trimestre 2016 : Proposition d'un nouveau Plan de Déplacement de l'Administration (PDA),
- Mai 2017 : Mise en œuvre du nouveau PDA.

Par ailleurs, afin d'impulser une dynamique sur cette thématique, un comité de pilotage réunissant élus et techniciens sera mis en place. Il permettra de :

- prioriser le respect des obligations réglementaires qui incombent au Département dans un budget contraint,
- orienter le choix de la mesure spécifique à mettre en

place lors des épisodes de pollution,

- être tenu informé des évolutions réglementaires en vue d'anticiper de nouvelles obligations ou synergies possibles.

La Commission Permanente est invitée à statuer et le cas échéant à :

- approuver la démarche globale du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour le Nord/Pas-de-Calais et le programme de mise en œuvre proposé pour le Département.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 10.

66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur GODEFROY.

Monsieur LENQUETTE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Madame CHASSAING et Monsieur LEFEBVRE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote sans donner de procuration.

Vote intervenu à 16 h 14.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

N° 4.2

DVD-I/2015/922

OBJET :

OPERATIONS RELEVANT DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

Les opérations relevant de la voirie départementale peuvent s'opérer dans le cadre de partenariats avec des

tiers, portant notamment sur des cofinancements et des délégations de maîtrise d'ouvrage partielle ou totale. Elles peuvent induire également une répartition dans la gestion des aménagements réalisés. Des conventions précisent le cadre de ces partenariats, l'engagement des partenaires nécessitant leur approbation préalable par les instances départementales.

De même, le Département peut être amené à émettre des avis dans le cadre de procédures réglementaires, soumis à

l'Assemblée délibérante. A ce titre, l'avis de la Commission Permanente est sollicité pour les opérations reprises au présent rapport.

1) Plan Routier Départemental (PRD)

Le tableau de synthèse, ci-dessous, présente des opérations du PRD pour lesquelles il est demandé d'autoriser la signature de conventions dans le cadre de leur approbation.

Intitulé de l'opération / Arrondissement / Canton	Montant général	Particularités	Conventions	N° des annexes associées
DOF015 – RD 125 – Requalification de la rue Roger Salengro et de la gare du quartier Pont de la Deûle – Flers-en-Escrebieux – Canton de Douai	530 000 €TTC dont part départementale : 300 000 €TTC	Travaux sous délégation partielle de maîtrise d'ouvrage au Département par la Commune de Flers-en-Escrebieux Travaux réalisés conjointement avec la Commune dans le cadre d'une opération cadre de vie du FDAN et inscrits dans la convention Politique de la Ville	Convention de délégation partielle de maîtrise d'ouvrage au Département Convention d'occupation et d'aménagement du domaine public routier départemental et d'exploitation des aménagements	Fiche opération annexe 1 Conventions avec la Commune annexes 2 et 3 Plan de situation annexe 4
LLG245 – RD 64 – Aménagement de sécurité en agglomération – Bondues – Canton de Lille 2	725 000 €TTC dont part départementale : 415 000 €	Acquisitions foncières : 3 500 € Travaux réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage au Département par la MEL	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Département Convention avec la MEL pour l'entretien des aménagements Convention avec la Commune de Bondues relative à la réalisation et à l'exploitation des aménagements paysagers et de l'éclairage public	Fiche opération annexe 5 Conventions avec la MEL annexes 6 et 7 Convention avec la Commune de Bondues annexe 8 Plan de situation annexe 9

Le montant total, à la charge du Département, des opérations inscrites au PRD présentées au présent rapport est ainsi de 715 000 €. Les dépenses correspondantes seront imputées respectivement sur les crédits inscrits au budget départemental :

- à l'article 90621, natures comptables 23151, 2152, 2031 et 238 – Opération DOF015 – Programme INTR10P1090 ;
- à l'article 90621, natures comptables 23151, 2031, 2151, 2252 et 23152 – Opération LLG245 – Programme INTR10P1090.

2) Opérations de sécurité :

Dans le cadre de la politique volontariste

du Département de mise en sécurité du réseau routier départemental, le programme des opérations de sécurité, d'un montant inférieur à 51 000 €, permet de proposer une solution rapide, souvent en réponse à un besoin nouveau à caractère d'urgence, par des aménagements simples dans leurs modalités d'exécution.

Ces opérations peuvent également induire des partenariats avec des tiers, notamment au titre de la gestion ultérieure d'ouvrages, dont les modalités sont fixées par conventions.

Le tableau de synthèse, ci-dessous, présente le cadre des opérations de sécurité pour lesquelles il est demandé d'autoriser la signature de conventions.

Intitulé de l'opération / Arrondissement / Canton	Montant général	Conventions	N° des annexes associées
OS 8284 – RD 21 – Aménagement de sécurité – Busigny – Canton de Le Cateau Cambrésis	47 000 €TTC	Convention avec la Commune de Busigny pour la réalisation et l'entretien d'un îlot, d'aménagements paysagers et de borduration	Fiche opération annexe 10 Convention avec la Commune de Busigny annexe 11 Plan de situation annexe 12
OS8646 – RD 66 – Aménagements de sécurité destinée à modérer la vitesse – Rosult – Canton de Saint-Amand-les-Eaux	31 000 €TTC	Convention avec la Commune de Rosult pour la réalisation et l'exploitation de trottoirs et de bordures	Fiche opération annexe 13 Convention avec la Commune de Rosult annexe 14 Plan de situation annexe 15

Le montant total des opérations de sécurité présentées au présent rapport est ainsi de 78 000 €. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental à :

- l'article 90621, natures comptables 23151, 2031 et 2152 – Opération 8284 – Programme INTR00P025 ;
- l'article 90621, natures comptables 23151, 2031 et 2152 – Opération 8646 – Programme INTR00P025.

3) Opérations diverses :

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les dossiers divers suivants :

- DKG074 – RD 916 et 943b – Aménagement du carrefour Régnier sur le territoire de la commune de Morbecque – Approbation de la convention d'exercice de la délégation partielle de maîtrise d'ouvrage entre la Régie Municipale des Eaux d'Hazebrouck et le Département du Nord – Délibération complémentaire.

N° des annexes associées
Fiche opération annexe 16 Convention de délégation partielle de maîtrise d'ouvrage au Département par la Régie Municipale des Eaux d'Hazebrouck annexe 17 Plan de situation annexe 18

- Avis du Département sur les modifications de réserves d'infrastructure à son bénéfice concernant les PLU d'Ennevelin – réserves d'infrastructure n° 4, 6, 7, 18, 19 et 24 - PLU de Pont-à-Marcq – réserve d'infrastructure n° 4 et PLU de la Métropole Européenne de Lille – réserve d'infrastructure n° 2 sur le territoire de la commune de Marcq-en-Baroeul – Cantons de Templeuve et Lille-2.

N° des annexes associées
Fiche opération annexe 19 Plans de situation annexe 20, 21 et 22

- DKC033-2 - RD 916a – Mise hors gel avec mise aux normes de largeur et réalisation d'aménagements cyclables – Phase 2 – sur le territoire des communes de Rexpoëde et Oost-Cappel – Approbation de la convention relative au financement des travaux de remise en état d'un exutoire d'eaux pluviales et convention de servitude relative à la pose et à

l'entretien ultérieur de la canalisation – Délibération complémentaire.

N° des annexes associées
Fiche opération annexe 23 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Association Syndicale Autorisée de Drainage des Moères par le Département annexe 24 Convention de servitude relative à la pose et à l'entretien ultérieur d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales annexe 25 Plan de situation annexe 26

La dépense correspondante, évaluée à 45 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 919-28, nature comptable 204182 – Opération DKC033-2 – Programme INTR10P1090.

- « ZAC du Petit Menin » - Approbation du transfert de maîtrise d'ouvrage au Département de la réalisation des travaux de réaménagement d'un carrefour sur la RD 639 au PR 00+0816 au croisement de la rue Robert Schumann, de la RD 639 et de la route de Roncq et aménagement d'un nouveau carrefour pour la desserte de la Promenade de Flandre sur la RD 639, au PR 00+0920, sur le territoire de la commune de Neuville-en-Ferrain.

N° des annexes associées
Fiche opération annexe 27 Convention relative aux modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation des travaux de voirie annexe 28 Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de mesures compensatoires annexe 29 Plan de situation annexe 30

Je propose à la Commission Permanente :

- Dans le cadre de l'approbation de l'opération **DOF015** pour la requalification de la rue Roger Salengro et de la gare du quartier du Pont de la Deûle sur la RD 125, entre les PR 8+0373 et 7+0878, sur le territoire de la commune de Flers-en-Escrebieux, incluant une délégation de maîtrise d'ouvrage au Département, d'un montant de 300 000 €TTC dont 282 000 €TTC pour les travaux (dans le cadre d'une consultation commune),

6 000 € pour les signalisations horizontales et verticales et 12 000 € pour les prestations de service (études, contrôles, coordination SPS) :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions (annexées au rapport) à passer entre le Département et la Commune de Flers-en-Escrebieux définissant les modalités techniques et financières pour :
 - o l'occupation et l'aménagement du domaine public routier départemental et l'exploitation des aménagements ;
 - o la délégation de maîtrise d'ouvrage partielle, pour un montant des travaux évalués à 512 000 €TTC réparti comme suit :
 - rubrique 1 : travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département – Renforcement de chaussée avec réduction de la voie de 6,5 m à 6 m de largeur avec reconstruction des bordures et modification du réseau d'assainissement, pour un montant de 282 000 €TTC ;
 - rubrique 2 : travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune – Reconstruction des trottoirs et de zones de stationnement, mise aux normes des arrêts de bus de transport en commun avec bordures spécifiques, pose de résines colorées, de pavages et de mobilier urbain pour un montant de 230 000 €TTC ;
- Dans le cadre de l'approbation de l'opération **LLG245** pour l'aménagement de sécurité en agglomération – phase 3 sur la RD 64 sur le territoire de la commune de Bondues incluant une délégation de maîtrise d'ouvrage au Département, pour un montant total de travaux évalué à 725 000 €TTC ; la part départementale s'élevant à 415 000 €TTC dont 403 700 € pour les travaux et 11 300 € pour les prestations de service (études, contrôles, coordination SPS, sondages....) et la part de la Métropole Européenne de Lille (MEL) à 310 000 €TTC :
- d'autoriser Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'ouverture de l'enquête parcellaire ;
- d'autoriser Monsieur le Président à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation les terrains cadastrés sections BW 36, BV 285 et BV 284, moyennant le prix de 3 500 €, à verser toute autre indemnisation légale et à signer les actes correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à indemniser les occupants en titre de ces terrains, dans les conditions déterminées par le service des domaines, ainsi que les propriétaires au taux d'intérêt légal en cas de prise de possession anticipée des immeubles en vue de la réalisation des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions (annexées au rapport) à passer entre le Département et :
 - o la MEL pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour un montant total des travaux évalués à 694 930 €TTC faisant l'objet d'une consultation commune à deux rubriques :
 - rubrique 1 : travaux sous maîtrise d'ouvrage et à la charge du Département – réaménagement du carrefour et reconstruction de la chaussée, pour un montant de 387 800 €TTC ;
 - rubrique 2 : travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la MEL à la charge de celle-ci – mise aux normes des largeurs de trottoirs en enrobés rouges, reprise des stationnements longitudinaux, création d'un plateau à l'entrée de la rue d'Hespel, aménagement d'une zone mixte en béton désactivé autour du carrefour, modification de 2 arrêts de bus, pose d'une résine matricée sur les îlots, pour un montant de 307 130 €TTC ;
 - o la MEL pour définir les modalités d'entretien ultérieur et d'exploitation du plateau ralentisseur, des aménagements qualitatifs (résine matricée), des zones de stationnement, trottoirs, zone mixte en béton désactivé et de la signalisation tricolore ;
 - o la Commune de Bondues pour définir les modalités d'entretien ultérieur et d'exploitation de l'éclairage public et de réalisation et d'entretien ultérieur des aménagements paysagers ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention particulière à passer avec la MEL définissant, dans le cadre de la convention générale de gestion de la signalisation applicable depuis le 1^{er} janvier 2000, la participation du Département qui versera à la MEL 6 800 €TTC correspondant aux dépenses de signalisation directionnelle ;
- Dans le cadre de l'approbation de l'opération **OS8284** pour l'aménagement de sécurité sur la RD 21, entre les PR 9+0400 et 9+0440, sur le territoire de la commune de Busigny, dans le cadre des travaux destinés à améliorer la sécurité, d'un montant de 47 000 €TTC dont 960 € pour les prestations de services (études, contrôle, coordination SPS...) :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention (annexée au rapport) à passer entre le Département et la Commune de Busigny pour définir les modalités de réalisation et d'exploitation d'un îlot axial borduré, de trottoirs, d'aménagements paysagers et de bordures caniveaux ;
- Dans le cadre de l'approbation de l'opération **OS8646** pour l'aménagement de la RD 66, entre les PR 2+0899 et 3+0843, en vue de modérer la vitesse en agglomération sur le territoire de la commune de Rosult, dans le cadre des travaux destinés à améliorer la sécurité, d'un montant de 31 000 €TTC :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la

- convention (annexée au rapport) à passer entre le Département et la Commune de Rosult précisant les modalités techniques et financières pour la reprise en entretien des aménagements de sécurité mis en œuvre en traverse de la commune ;
- Dans le cadre de l'approbation de l'opération **DKG074**, précédemment approuvée par délibération DVD-I/2013/1342 du 25 novembre 2013 :
 - d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage au Département par la Régie Municipale des Eaux d'Hazebrouck de la passation et de la signature de marché de travaux et autoriser Monsieur le Président à signer la convention (annexée au rapport) à passer entre le Département et la Régie Municipale des Eaux d'Hazebrouck pour définir les modalités de la délégation partielle de maîtrise d'ouvrage au Département, pour un montant total des travaux évalué à 650 000 €TTC et réparti comme suit :
 - rubrique 1 : travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département – Création d'un giratoire à 3 branches au carrefour entre les RD 916 et 943b, modification de l'assainissement de la chaussée et de l'éclairage public du giratoire, reconstruction des trottoirs pour un montant de 500 000 €TTC ;
 - rubrique 2 : travaux sous compétence et sous maîtrise d'ouvrage de la Régie Municipale des Eaux d'Hazebrouck – Dépose de la canalisation existante, pose d'une canalisation fonte de diamètre 400, pose des ouvrages accessoires et reprise des alimentations existantes, pour un montant de 150 000 €TTC ;
 - d'émettre un avis favorable à la suppression des emplacements réservés d'infrastructure n° 4, 6, 7, 18, 19 et 24, dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ennevelin ;
 - d'émettre un avis favorable à la suppression de l'emplacement réservé d'infrastructure n° 4, dans le cadre de la modification du PLU de la commune de Pont-à-Marcq ;
 - d'émettre un avis favorable à la suppression de l'emplacement réservé d'infrastructure n° 2 sur le territoire de la commune de Marcq-en-Baroeul, dans le cadre de la modification du PLU métropolitain ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions (annexées au rapport) à passer, dans le cadre de l'opération **DKC033-2**, entre le Département et :
 - l'ASAD des Moères précisant les modalités de versement de la participation financière départementale plafonnée à 45 000 HT, ajustée au coût réel des travaux, dans le cadre de la pose d'une canalisation de drainage ;
 - l'ASAD des Moères et Monsieur Geerardyn pour définir la servitude relative à la pose et à l'entretien ultérieur de la conduite d'évacuation des eaux pluviales ;
 - d'approuver la réalisation sous maîtrise d'ouvrage du Département du réaménagement d'un carrefour sur la RD 639, au PR 00+0816, au croisement de la rue Robert Schumann et de la RD 639, route de Roncq et de l'aménagement d'un nouveau carrefour pour la desserte de la Promenade de Flandre sur la RD 639, au PR 00+0920, sur le territoire de la commune de Neuville-en-Ferrain et autoriser Monsieur le Président à signer les conventions (annexées au rapport) à passer entre le Département et :
 - la Métropole Européenne de Lille (MEL) et Immochan pour définir les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation des travaux prévus sur le domaine public métropolitain (route de Roncq/rue Robert Schuman) et la RD 639 ; le Département assurant, à titre gratuit, les missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des travaux, notamment la passation et l'exécution des marchés ; La Société Immochan s'engageant à financer l'opération ;
 - la Société Immochan pour définir les modalités techniques, administratives de réalisation de la zone humide dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. du Petit Menin sur le territoire de la commune de Neuville-en-Ferrain.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 10.

Monsieur HENNO est Vice-président de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Messieurs CAUCHE, DASSONVILLE et GODEFROY sont Conseillers communautaires délégués de la MEL. Mesdames BECUE et STANIEC-WAVRANT ainsi que Messieurs GADAUT, MANIER, MARCHAND, PICK, PLOUY et VICOT sont Conseillers communautaires de la MEL. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs KANNER et CABAYE avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur MANIER et Madame BECUE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs WATTEBLED (Vice-président de la MEL) et HOUSSIN (Conseiller communautaire de la MEL) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur MONNET et Madame ASTRUC-DAUBRESSE. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame TONNERRE (Conseillère communautaire de la MEL) avait donné pouvoir à Monsieur DASSONVILLE (Conseiller communautaire délégué de la MEL). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en

séance. Ils étaient porteurs de 6 pouvoirs.

Monsieur LENQUETTE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Madame CHASSAING et Monsieur LEFEBVRE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote sans donner de procuration.

Vote intervenu à 16 h 14.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 6

Absents sans procuration : 12

N'ont pas pris part au vote : 12 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 58 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 58

Majorité absolue des suffrages exprimés : 30

Pour : 58 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

N° 4.3

DVD-E/2015/925

OBJET :

AUTORISATIONS DE TRAVAUX ACCORDEES A L'ETAT POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS SUR LA RD 630, SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE TRITH-SAINT-LEGER ET LA SENTINELLE, DANS LE CADRE DE SES TRAVAUX DE LIAISON DES AUTOROUTES A2 ET A23 ET A LA SOCIETE QUARTIER DES ARTS POUR LA REALISATION D'UN GIRATOIRE, SUR LA RD 952 AU PR 20+0585 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LESQUIN

Le présent rapport a pour objet d'autoriser des travaux d'aménagement sur les routes départementales.

I – Autorisation accordée à l'Etat pour réaliser des aménagements sur la RD 630, sur le territoire des communes de Trith-Saint-Léger et La Sentinelle, dans le cadre de ses travaux de liaison des autoroutes A2 et A23

Les travaux sont représentés en annexe et consistent notamment à :

1. construire un giratoire sur la RD 630, au PR 38+0620, avec modification des bretelles d'entrée et de sortie depuis l'A2 sur la RD 630, sur le territoire de la commune de Trith-Saint-Léger ;

2. supprimer la voie, sur la RD 630 de tourne-à-droite vers l'A23 et Lille, et réutiliser l'emprise pour aménager la bretelle de sortie de l'A23 côté Bruxelles vers Valenciennes ouest, sur le territoire de la commune de La Sentinelle ;
3. mettre en place un réseau d'éclairage public autour du giratoire de la RD 630 à Trith-Saint-Léger ainsi que sur la bretelle débouchant sur la RD 630 à La Sentinelle ;
4. réaliser des aménagements paysagers sur les sections de la RD 630 concernées.

L'Etat assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'ensemble des travaux.

La convention (annexée au rapport) à passer entre le Département et l'Etat définit les modalités techniques et administratives d'occupation du domaine public départemental.

II – Autorisation accordée à la société Quartier des Arts pour la réalisation d'un giratoire, sur la RD 952 au PR 20+0585, sur le territoire de la commune de Lesquin.

Par courrier en date du 30 juillet 2015, la société a sollicité du Département l'autorisation de créer cet aménagement dans le cadre du projet « quartier des Arts », nouvel ensemble qui accueillera à terme 700 à 800 habitants, des commerces de proximité, un supermarché et un centre culturel.

La société s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'ensemble des travaux. La Commune de Lesquin pourrait accompagner ces travaux pour la réalisation de l'éclairage public et la Métropole Européenne de Lille pour les trottoirs et pistes cyclables.

A l'issue de ces travaux, le giratoire sera remis au Département et ouvert à la circulation générale.

La convention d'offre de concours (annexée au rapport) à passer entre le Département et la société Quartier des Arts précise les modalités techniques et administratives pour la réalisation de l'aménagement.

Des conventions pourront être passées avec la Commune de Lesquin et la Métropole Européenne de Lille pour leurs travaux dans le cadre de ce projet, en application de la délibération n° DGA/EPI/DVI/03-28 des 24, 25 et 26 mars 2003 relative à la convention type entre le Département et les communes ou groupements de communes pour la réalisation et l'entretien d'aménagements divers sur le domaine public départemental.

La Commission Permanente est invitée à statuer et, le cas échéant, à :

- autoriser l'Etat à engager les travaux prévus dans le cadre de la liaison A2 et A23 sur le domaine public départemental ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la

convention (annexée au rapport) à passer entre le Département et l'Etat afin de définir les modalités techniques et administratives d'occupation du domaine public départemental ;

- approuver le projet d'aménagement par la société Quartier des Arts, à ses frais exclusifs, d'un giratoire sur la RD 952 au PR 20+0585 sur le territoire de la commune de Lesquin ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'offre de concours (annexée au rapport) à passer entre le Département et la société Quartier des Arts précisant les modalités techniques et administratives pour la réalisation de l'aménagement ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

N° 4.4

DVD-E/2015/829

OBJET :

TRANSFERTS DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL D'UNE PARCELLE NON CADASTREE LONGEANT LA RD 948 DU PR 10+0140 AU PR 10+0252, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GODEWAERSVELDE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT / MINISTERE DE L'INTERIEUR ET D'UN DELAISSE DE LA RD 938 AU PR 10+0509 DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE D'ORCHIES
APPROBATION DES PROJETS

Le présent rapport a pour objet de proposer le transfert de parcelles du domaine public départemental vers le domaine public ou d'autres collectivités.

En effet, l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet le transfert entre personnes publiques des biens qui relèvent de leur domaine public, sans déclassement, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences et relèveront de leur domaine public.

I – RD 948 à Godewaersvelde

La parcelle concernée est située le long de la RD 948, du PR 10+0140 au PR 10+0252. Sur cette parcelle est implanté un bâtiment construit par l'Administration des Douanes. Cet immeuble domanial inscrit à l'inventaire des propriétés de l'Etat était occupé par les services des Douanes jusqu'en janvier 2012. Depuis 2013, il est occupé par un détachement de la CRS autoroutière Nord/Pas-de-Calais.

Toutefois, le terrain d'assiette appartient au Département. Aujourd'hui, cette emprise de 5 530 m² ne présente plus d'intérêt départemental, le projet routier à proximité ayant été réalisé.

Par courrier en date du 6 mai 2015, le Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur a émis un avis favorable sur le transfert dans son domaine

public de ladite parcelle en l'état.

II – RD 938 à Orchies

La parcelle concernée est un délaissé de la RD 938 au PR 10+0509. Le Département avait acheté des terrains dans le cadre de la suppression du passage à niveau et la construction de l'ouvrage de l'ancienne voie ferrée. Suite à la réalisation des travaux en 1956, le Département est resté propriétaire d'un surplus de terrains jouxtant la RD 938.

Ce délaissé, d'une superficie d'environ 350 m², est constitué d'une chaussée en très mauvais état. Elle n'assure que la desserte locale d'habitations et ne présente donc plus d'intérêt pour le Département.

La Commune d'Orchies a demandé au Département de remettre en état la chaussée ; en contrepartie, elle accepte de la récupérer dans son domaine à la suite des travaux.

Les travaux consisteront en une réfection de la couche de roulement pour un montant plafond de 12 246,72 €TTC.

Par délibération du Conseil Municipal, la Commune d'Orchies a approuvé, le 20 novembre 2014, l'intégration de la section susvisée dans son domaine public, après réalisation des travaux de remise en état par le Département.

La Commission Permanente est invitée à statuer et, le cas échéant, à :

- approuver le transfert en l'état du domaine public départemental dans le domaine public de l'Etat / Ministère de l'Intérieur, d'une parcelle non cadastrée longeant la RD 948, du PR 10+0140 au PR 10+0252 sur le territoire de la commune de Godewaersvelde, d'une surface de 5 530 m² ;
- approuver le transfert après travaux, limités à 12 246,72 €TTC, d'un délaissé de la RD 938, au PR 10+0509 et d'une surface de 350 m², dans le domaine public de la commune d'Orchies ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

N° 4.5

DT/2015/508

OBJET :

DSP : PAIEMENT A LA VALIDATION P3, AVENANT N°14 / ENVIRONNEMENT : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE - P1, AVENANT N°29 - P2, AVENANT N°30 - P3, AVENANT N°24 - P4, AVENANT N°29

Le Conseil Général du Nord a décidé, lors de sa séance des 16 et 17 février 2009, du principe du recours à la délégation de service public (DSP), encadrée par les articles L1411-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), pour la remise en

concurrence des conventions arrivant à échéance pour la gestion du service de transports routiers non-urbains de voyageurs d'intérêt départemental, y compris le transport scolaire, sur le territoire du Département du Nord.

Par délibération du 5 juillet 2010, l'Assemblée Plénière a été saisie du choix d'attribuer la DSP à quatre Groupements Momentanés d'Entreprises et a approuvé les termes des conventions.

Figure, parmi les missions des Délégués, celle de mettre en place un système billettique interopérable tant sur l'ensemble du réseau départemental qu'avec les réseaux des autres autorités organisatrices du Nord/Pas-de-Calais et assurant l'interface avec la future centrale régionale mise en œuvre dans le cadre du SMIRT (Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports).

La mise en place du système billettique étant intervenue comme prévu dans la convention, il convient d'adapter les dispositions relatives au calcul de la part variable de la contribution financière départementale. L'article 63 de la convention prévoit, en effet, que, suite à la mise en place de la billettique, les modalités de calcul de la part variable de la contribution du Département seront modifiées pour être adossées aux validations billettiques.

L'avenant mettant en place cette évolution a été conclu avec les délégués des périmètres 1, 2 et 4 pour une mise en œuvre à compter de l'année d'exploitation 2013-2014. La convention du périmètre 3 ayant commencé une année plus tard, cette modification doit donc avoir lieu à compter de l'année 2014-2015.

Le projet d'avenant proposé est identique aux avenants conclus avec les autres périmètres.

L'impact financier de cet avenant s'élève à 284 k€ par an à compter de la 4^{ème} année d'exploitation.

Il s'accompagnera d'une économie estimée entre 160 k€ et 220 k€ par an, ainsi que d'un non versement de l'ordre de 230 k€ relatif à l'impact de la gamme tarifaire modifiée en 2013.

De façon plus générale, les conventions de DSP prévoient qu'il appartient au Département de définir la politique générale de transport et que celle-ci doit avoir lieu dans le respect des normes en vigueur. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été approuvé par les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais le 27 mars 2014. Parmi les mesures que comporte le programme d'actions pour la mise en œuvre du PPA soumis au Conseil Départemental (Rapport n°DVD-PGP/2015/846), figure l'établissement d'une tarification spécifique en cas d'adoption de mesures d'interdiction de la circulation de certains véhicules par le Préfet, conformément à l'article L223-2 du Code de l'Environnement.

Les avenants n°29 pour le Périmètre 1, n°30 pour le Périmètre 2, n°24 pour le Périmètre 3 et n°29 pour le Périmètre 4 visent à obliger les délégués à appliquer le tarif spécifique décidé par chaque autorité organisatrice en cas d'interdiction de la circulation de certains véhicules décidée par le Préfet.

Dans ce cadre, ils prévoient que, sur la zone de compétence du Département, le titre environnemental sera

distribué donnant la possibilité de circuler de façon illimitée sur les lignes desservant une zone faisant l'objet d'une mesure d'interdiction de la circulation de certains véhicules pendant la journée concernée et pour le prix d'un titre unitaire.

D'autre part, au regard de l'impact environnemental des transports, ces avenants proposent d'autoriser les délégués à ne pas desservir le dernier arrêt d'une course lorsque le car est vide ou que personne ne souhaite monter dans le car à l'avant dernier arrêt.

Enfin, l'application d'une tarification spéciale en cas d'interdiction de circulation de certains véhicules par le Préfet nécessite la création d'un nouveau titre. Il est donc proposé de modifier la grille tarifaire du réseau Arc-en-Ciel pour y intégrer le titre environnemental.

Ces mesures environnementales n'ont pas d'impact financier sur la contribution versée par le Département aux délégués.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'autoriser la passation des avenants aux conventions de délégation de service public de transport routier régulier non urbain de voyageurs pour le Département du Nord sur les périmètres n°1 (avenant n°29), n°2 (avenant n°30), n°3 (avenants n°14 et 24) et n°4 (avenant n°29) ;
- d'autoriser la signature des avenants correspondants ;
- d'approuver la grille tarifaire annexée au présent rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget départemental à la fonction 938, sous fonction 821, nature comptable 6245.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 10. 66 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur GODEFROY.

Monsieur LENQUETTE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Madame CHASSAING et Monsieur LEFEBVRE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote sans donner de procuration.

Vote intervenu à 16 h 14.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 7
 N'ont pas pris part au vote : 0
 Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0
 Total des suffrages exprimés : 75
 Majorité absolue des suffrages exprimés : 38
 Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)
 Contre : 0

Les propositions des rapports correspondants sont adoptées à l'unanimité.

N° 4.6

DT/2015/632

OBJET :

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE VALENCIENNES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DESSERTE DE TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE LE QUARTIER DUTEMPLE ET LE COLLEGE CHASSE ROYALE A VALENCIENNES, ANNEE 2015/2016 - SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS : PARTICIPATION FINANCIERE A LA CENTRALE DE MOBILITE

I - Attribution d'une subvention à la Ville de Valenciennes pour la mise en place d'une desserte de transport scolaire entre le quartier Dutemple et le collège Chasse Royale à Valenciennes, année 2015/2016

Le Collège Chasse Royale à Valenciennes a, dès 2013, attiré l'attention du Département du Nord, de la Ville de Valenciennes et du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de la Région de Valenciennes (SITURV) sur les multiples dérogations accordées aux élèves résidant dans le quartier Dutemple.

Afin d'inverser cette tendance, l'aménagement du parvis du Collège, dont les bâtiments sont anciens, a été intégré dans la programmation de travaux dans le cadre d'un projet NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine).

Néanmoins et dans l'attente de la réalisation des travaux, la Ville de Valenciennes a mis en œuvre de manière exceptionnelle, en vertu d'une convention dite de second rang consentie par le SITURV, un service de transport entre le collège et le quartier Dutemple pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015.

Ce service a fait l'objet d'un financement tripartite partagé entre le Département du Nord, la Ville de Valenciennes et le SITURV.

A ce jour, les travaux ne sont pas achevés et la Ville de Valenciennes a sollicité le Département pour reconduire le dispositif pour une durée d'une année correspondant à l'année scolaire 2015-2016.

Une convention entre la Ville de Valenciennes et le Département précise les modalités techniques de la desserte entre le quartier Dutemple et le collège Chasse Royale et les conditions de versement de la participation financière.

Le montant de la participation départementale s'élève pour l'année 2015/2016 à 12 848,13 €HT.

II - Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports : participation financière à la centrale de mobilité

Dans le cadre d'une démarche partenariale coordonnée par le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT), 14 Autorités Organisatrices de Transport (AOT) du Nord/Pas-de-Calais ont initié, depuis 2008, une démarche de mobilité et d'intermodalité sur l'ensemble du territoire régional.

Cette démarche a notamment permis l'émergence et la mise en œuvre du support PASS-PASS, support billettique unique en Nord/Pas-de-Calais.

Afin de faciliter le déploiement de la billettique mais aussi de créer une centrale d'information pour les voyageurs, le SMIRT a élaboré un projet dit de « centrale SMIRT » officiellement engagé en janvier 2014.

Cet outil doit permettre :

- de rassembler les horaires des 14 autorités organisatrices membres du SMIRT et de les traiter au moyen d'un calculateur d'itinéraire ;
- de gérer les données billettiques pour les échanges entre réseaux.

Le montant de la participation départementale spécifique à la centrale de mobilité s'élève, pour la période du 1^{er} avril 2015 au 30 juin 2015, à 76 450 € (Soixante - seize mille quatre cent cinquante euros).

Au regard de la gestion de la TVA, le SMIRT s'engage à reverser au Département du Nord le montant de FCTVA perçu correspondant à la participation du Nord pour un montant de 12 537,80 €.

Je propose à la Commission Permanente :

I - Concernant la subvention pour la desserte du Collège Chasse Royale à Valenciennes :

- d'approuver le projet de convention, annexé au présent rapport, précisant à la fois les modalités techniques de la desserte entre le quartier Dutemple et le collège Chasse Royale à Valenciennes et les modalités financières ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les actes et documents correspondants ;
- d'imputer les dépenses correspondantes d'un montant de 12 848,13 €HT à la fonction 938, sous-fonction 821, nature comptable 65734.

- II - Concernant la participation à la centrale de mobilité
- d'approuver les termes de la convention ci-après annexée ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les actes et documents correspondants ;
 - d'imputer la dépense correspondante d'un montant estimé de 76 450 € sur les crédits inscrits au budget départemental fonction 938, sous-fonction 80, nature comptable 6561 ;
 - d'imputer la recette correspondante d'un montant de 12 537,80 € sur les crédits inscrits au budget départemental fonction 938, sous-fonction 80, nature comptable 7475.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 10.

Madame MANNARINO est adjointe au Maire de Valenciennes. Monsieur DULIEU est Conseiller municipal de Valenciennes.

Madame LEYS et Messieurs DECAGNY, GADAUT et VERFAILLIE sont membres titulaires du conseil syndical du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports. Mesdames DEL PIERO et DESCAMPS-MARQUILLY ainsi que Monsieur RINGOT sont membres suppléants du conseil syndical du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame CHOAIN avait donné pouvoir à Monsieur DULIEU. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur WATTEBLED (membre suppléant du conseil syndical du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports) avait donné pouvoir à Monsieur MONNET. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

57 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 9 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur GODEFROY.

Monsieur LENQUETTE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Madame CHASSAING et Monsieur LEFEBVRE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote sans

donner de procuration.

Vote intervenu à 16 h 14.

Au moment du vote, 55 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 9

Absents sans procuration : 9

N'ont pas pris part au vote : 9 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 64

Majorité absolue des suffrages exprimés : 33

Pour : 64 (Groupe Union Pour le Nord, Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

• Rapports n^{os} 5/1 et 5/2

Monsieur Paul CHRISTOPHE, Vice-président chargé de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente les rapports relevant de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne

VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Didier DRIEUX, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Maryline LUCAS, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL

N° 5.1

DENV/2015/914

OBJET :

MUTATIONS DE BIENS AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

**SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES :
AXE 3 FICHE 3.5**

Le Département du Nord se rend acquéreur de propriétés répondant aux critères des Espaces Naturels Sensibles (ENS) par voie amiable, par voie de préemption ou d'échange.

Après être devenu propriétaire, il gère, aménage, ouvre au public et anime les sites acquis.

Le présent rapport a pour objet l'acquisition d'un terrain sis à Hergnies et l'échange de parcelles à Marchiennes, dans des conditions conformes à l'estimation des Domaines et détaillés dans les fiches techniques jointes.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'autoriser l'acquisition auprès des consorts GRARD ou de leurs ayants droits de la parcelle libre d'occupation, cadastrée D n°370 à Hergnies pour une superficie totale de 13 a 18 ca, moyennant le prix de 1 318,00 €, net vendeur tous frais, taxes et honoraires liés à la vente en sus, étant précisé que le Département est titulaire du droit de préemption au titre de la politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles ;
- de prononcer le déclassement du domaine public départemental des parcelles cadastrées à Marchiennes, section D n°54 et 55, propriétés du Département, pour environ 6.990 m² ;
- d'échanger à Marchiennes les parcelles déclassées cadastrées section D n°54 et 55 pour environ

6.990 m², (valeur vénale estimée par les Domaines à 6.700 €), propriétés départementales libres de toutes occupations contre les parcelles cadastrées à Marchiennes section D n°16, 17 et 20 pour environ 5.283 m², (valeur vénale estimée par les Domaines à 5.800 €), libres de toutes occupations et droits de chasse, propriétés de Monsieur Christian JEU et de Madame Christine CARON épouse JEU avec versement d'une soulte de 900 euros au profit du Département, tous frais, droits, taxes et honoraires liés à la vente en sus à la charge de Monsieur Christian JEU et de Madame Christine CARON, y compris les frais éventuels de bornage et de géomètre ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents permettant la réalisation de ces transactions, dès lors que l'erreur de contenance en plus ou en moins n'excède pas 1/20^{ème} ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute demande de subvention permettant de cofinancer l'acquisition de ces terrains par des fonds structurels, contrats de projets, fonds européens ou fonds réservés pour la lutte contre les inondations ;
- d'imputer la somme correspondante à l'acquisition de la parcelle sise à Hergnies, soit 1 318,00 €, sur les crédits inscrits à l'article 907-738 nature comptable 2111 du budget des Espaces naturels Sensibles – Opération 07P10040V001.
- d'imputer la recette correspondante à l'échange des parcelles à Marchiennes, soit 900 €, sur les crédits inscrits à l'article 907-738 nature comptable 2111 du budget Espaces Naturels Sensibles – Opération 07P10040V001.

N° 5.2

DENV/2015/912

OBJET :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU DEPARTEMENT
SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES :
AXE 2 FICHES 2.1 – AXE 3 FICHE 3.1-3.7 – AXE 7 FICHE 7.1**

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions pour la mise en œuvre de la politique environnementale du Département du Nord, notamment au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, auprès de divers partenaires permettant :

- d'améliorer la connaissance scientifique du patrimoine naturel départemental ;
- de développer l'éducation à l'environnement auprès de tous les publics.

Les annexes au présent rapport précisent les conditions de mise en œuvre de ces partenariats.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer à la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique une subvention de 4 563 € (15 575 € en 2014 pour plusieurs actions), pour la réalisation d'un diagnostic piscicole de l'étang Chabaud-Latour (partie est) à Condés-sur-l'Escaut pour 2015 dans le cadre de la convention pluriannuelle 2011-2015 ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 4 563 € sur les crédits inscrits à l'article 907-738 nature comptable 6574 du budget départemental 2015 – opération 15P602OV001.
- d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Entrelianes (identique à la subvention 2014) présidée par Monsieur Julien FORTIN et dont le siège social se situe 13, rue de la Garonne à LILLE, pour les actions mises en œuvre en 2015 ;
- d'imputer la dépense correspondante, soit 1 000 € sur les crédits inscrits à l'article 93738, nature comptable 6574 du budget départemental 2015 – opération : 15P602OV001

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 14. 64 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame CHASSAING.

Monsieur DELANNOY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner procuration.

Vote intervenu à 16 h 15.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 75 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions des rapports correspondants sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 5/3

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Max-André PICK, Vice-président chargé de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport n° 5/3.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : Frédéric DELANNOY, Michel LEFEBVRE, André LENQUETTE, Maryline LUCAS, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL

N° 5.3

DHL/2015/918

OBJET :

POLITIQUE HABITAT LOGEMENT

SOUTIEN AUX OPERATIONS INNOVANTES ET A UN HABITAT PLUS PERFORMANT

La politique de l'Habitat et du Logement est l'une des priorités du projet de mandat et s'inscrit au cœur des solidarités humaines et territoriales.

A ce titre, elle répond à une dynamique de soutien à l'aménagement durable des territoires, à l'activité

économique et l'insertion. Elle apporte également une réponse au logement des ménages fragiles du Département (jeunes de l'ASE, personnes âgées, personnes handicapées, public PDALPD...).

Les projets développés visent à décliner opérationnellement le premier Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du Nord en apportant des solutions innovantes, un soutien spécifique en secteur rural et la mise à disposition de logements accessibles socialement et physiquement à tous.

1 – Appel à projets

En commission permanente du 6 juillet dernier, il a été décidé de proroger le dispositif de soutien à l'appel à projets « innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » pour une durée de 2 années supplémentaires.

Pour rappel, cet appel à projets vise à soutenir les opérations d'habitat social qualitatives dans les communes rurales de moins de 3 500 habitants. L'objectif est de capitaliser les bonnes pratiques pour venir en appui des communes ne bénéficiant pas ou peu d'ingénierie ou de capacité financière.

L'appel à projets est doté d'une autorisation de programme de 1,5 M€ en investissement pour soutenir 20 projets lauréats. A ce jour et depuis novembre 2013, 9 projets ont bénéficié d'une aide du Département pour 76 logements et un effet levier de plus de 9 M€.

1 nouveau dossier de demande de subvention complet a été déposé et est présenté dans ce rapport :

- **Hardifort (arrondissement de Dunkerque) :** l'opération porte sur la construction de 8 maisons locatives sociales (5 PLUS et 3 PLAI) en centre bourg rue Wylder Straete pour des familles et des personnes âgées sur un terrain propriété du CCAS.

La subvention départementale sur le volet logement a été allouée à Partenord Habitat, maître d'ouvrage de l'opération, au titre de la convention triennale 2012-2014, à hauteur de 192 000 €.

La subvention départementale, au titre de la prime à l'innovation, s'élève à 36 000 € et serait accordée à la commune d'Hardifort.

Le projet bénéficierait également d'une participation de l'Etat de 18 000 € et de la commune de 100 000 €. Un prêt serait sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : 353 000 € pour le PLUS et 360 000 € pour le PLAI. Le coût total du projet est de 1 059 220 € T.T.C.

Le montant de la dépense engagée pour cette opération s'élèverait à 36 000 € au titre de la prime à l'innovation avec une mobilisation prévisionnelle de 25 % de la subvention engagée en crédits de paiement, soit 9 000 €.

Une convention sera signée avec les porteurs de projets et est annexée à ce rapport.

2 – Entrée au Capital de surveillance de Maison Flamande

La loi du 1^{er} août 2003 et son décret d'application du 1^{er} juillet 2004 ouvrent la possibilité aux collectivités locales de participer à la gouvernance des sociétés HLM détenant un patrimoine sur leur territoire. Les collectivités peuvent ainsi choisir de devenir actionnaires en acquérant une action au prix de 10 centimes d'euros et de participer au Conseil de surveillance de la société.

La mise en œuvre du PDH, en lien avec les nouvelles orientations politiques, impulse une nouvelle stratégie d'intervention politique de l'Habitat et du Logement.

A ce titre, de nouveaux partenariats se développent sur les territoires et Maison Flamande a proposé un rapprochement accru avec le Département via une participation au capital de la Société Anonyme Maison Flamande, comme le prévoit l'article 8 des statuts de la société, annexés au présent rapport.

Cette participation permettra au Département du Nord de débattre des orientations stratégiques et de faire passer des messages sur les enjeux locaux en matière d'habitat.

Ce bailleur représente aujourd'hui 6 700 logements répartis sur 70 communes des Flandres. Il emploie 127 personnes et met en place une politique d'insertion lors de la réalisation de ces opérations.

Depuis 2011, Maison Flamande est le premier constructeur de logements sociaux sur les territoires hors délégués. Dans ce secteur, il ambitionne annuellement la construction de 150 logements locatifs neufs, notamment sur les secteurs ruraux pour lesquels une attention spécifique est portée par le Département.

3 – Nord Energie Solidarité

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a conforté la responsabilité confiée au Département en tant que chef de file de l'action sociale, du développement social et de la contribution à la résorption de la précarité énergétique.

La précarité énergétique a été identifiée comme un enjeu majeur puisqu'elle impacte près d'un tiers des Nordistes et principalement les populations les plus précaires.

Face à cette urgence, le Département a lancé un dispositif expérimental « Nord Energie Solidarité » (NES) qui est mis en œuvre opérationnellement depuis janvier 2015 pour une durée de 3 ans et qui vise à soutenir 1 000 ménages aux ressources inférieures ou égales à 1,5 RSA. Le dispositif s'articule avec les dispositifs de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les Programmes d'Intérêt Généraux (PIG) Habiter Mieux déclinés par les intercommunalités.

Le dispositif permet d'intervenir en soutien des personnes en difficultés dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'insalubrité et en vue

de favoriser le maintien à domicile.

41 premières demandes d'aides financières pour des propriétaires occupants ont été attribuées après délibération en Commission Permanente des 11 mai et 6 juillet 2015 et en réunion du Conseil départemental du 12 octobre 2015.

18 dossiers vous sont présentés dans ce rapport pour attribution d'une aide et se répartissent de la manière suivante :

- 3 demandes relèvent de l'arrondissement de Lille dans le cadre de la convention signée avec la Métropole Européenne de Lille le 29 décembre 2014,
- 6 demandes relèvent de l'arrondissement d'Avesnes dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre le 20 février 2015,
- 4 demandes relèvent de l'arrondissement de Douai dont 3 dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis le 4 février 2015 et 1 dans le cadre de la convention signée avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent le 9 juin 2015,
- 3 demandes relèvent de l'arrondissement de Cambrai dans le cadre de la convention signée avec le Syndicat Mixte du Pays de Cambrésis le 16 juin 2015,
- 2 demandes relèvent de l'arrondissement de Valenciennes dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole le 5 octobre 2015,
- 18 concernent des projets de travaux volet 1 par des propriétaires occupants dont 3 pour des sorties de logements indignes ou très dégradés.

L'intervention départementale s'élève à 25 939,79 € d'aides aux travaux.

Le montant total des travaux réalisés sur les territoires

s'élèvent à 446 458,77 €T.T.C. réalisés par les entreprises locales.

Sur l'ensemble des dossiers déposés à ce jour, on peut établir les effets leviers suivants à savoir pour 1 € dépensé par le Département, 11,2 € de travaux sont réalisés et 7,6 € de financements complémentaires (ANAH, Région, EPCI) sont mobilisés au bénéfice des ménages fragiles.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer, dans le cadre de l'appel à projets « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord », une subvention de 36 000 € pour le financement du projet lauréat Hardifort tel que présenté dans le rapport et sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention jointe au rapport et tous les actes correspondant à la délibération,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 9172 nature comptable 20421 du budget départemental de l'exercice 2015 (Opération : 13P3022OV005),
- d'acter le principe de prise de participation à la société Maison Flamande à hauteur de dix centimes d'euros et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 923 nature comptable 261 du budget départemental de l'exercice 2015,
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif Nord Energie Solidarité, les subventions pour le financement des demandes de particuliers sur le volet des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 25 939,79 € dont le détail est repris dans le tableau joint en annexe,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux chapitres 9172, 9372 et 9358 du budget départemental de l'exercice 2015.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9172/20421	2 000 000	180 000	1 820 000	36 000	146 000
9172/20422 (Opération 15P3051OV003)	2 000 000	58 317.64	1 941 682.36	25 939.79	1 915 742.57

Objet :

Politique Habitat Logement
Soutien aux opérations innovantes

Le rapport comporte une erreur de calcul dans la 1^{ère} ligne du tableau des engagements, il est indiqué :

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9172/20421	2 000 000	180 000	1 820 000	36 000	146 000
9172/20422 (Opération 15P3051OV003)	2 000 000	58 317.64	1 941 682.36	25 939.79	1 915 742.57

Il convient de lire :

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
9172/20421 (Opération 13P022OV005)	2 000 000	180 000	1 820 000	36 000	1 784 000
9172/20422 (Opération 15P3051OV003)	2 000 000	58 317.64	1 941 682.36	25 939.79	1 915 742.57

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 16.

Monsieur PICK est Président de l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat, Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ, STANIEC-WAVRANT et Monsieur HIRAUX sont membres du conseil d'administration. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur SIEGLER (membre de l'Office Public de l'Habitat - Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Madame LABADENS. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote, même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

59 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DRIEUX.

Vote intervenu à 16 h 19.

Au moment du vote, 60 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 7

N'ont pas pris part au vote : 5 (En raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 70 (Y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 70

Majorité absolue des suffrages exprimés : 36

Pour : 70 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport n° 5/4**

Monsieur Max-André PICK, Vice-président chargé de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport n° 5/4.

Monsieur le Président indique que le Département s'engagera pour un financement à hauteur de 15 000 € de l'étude sur le collège Chasse Royale. Il précise que cette décision sera actée dans une délibération ultérieure.

Madame Geneviève MANNARINO exprime sa satisfaction quant aux soutiens apportés à la rénovation du quartier Chasse Royale.

Monsieur le Président fait remarquer que la localisation du collège Chasse Royale dans un secteur en grande difficulté, permet d'ancrer les subventions de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Madame Virginie VARLET attire l'attention sur l'absence de service de restauration sur la commune de Saint-Pol-sur-Mer alors que deux collèges sont implantés dans ce secteur.

Monsieur le Président indique qu'il a donné des instructions pour que l'étude et ultérieurement les travaux pour la réalisation d'une structure de restauration au collège Deconinck de Saint-Pol-sur-Mer soient accélérés.

Monsieur Jean-Claude DULIEU souligne qu'il partage la décision d'intégrer dans l'ANRU la rénovation du collège Chasse Royale.

Monsieur le Président signale que le Département continuera de peser sur l'Education nationale pour limiter ou supprimer le nombre important de dérogations accordées permettant des inscriptions dans d'autres collèges que celui de Chasse Royale.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux la proposition énoncée dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : André LENQUETTE, Maryline LUCAS, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL

N° 5.4

MCT/2015/955

OBJET :

SIGNATURE DES PROTOCOLES DE PREFIGURATION DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) AVENANTS AUX CONTRATS DE VILLE

Contexte national

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) traduit une ambition politique : la transformation profonde des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) concentrant les difficultés sociales et présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, en matière d'enclavement, de dégradation du bâti et des espaces publics, de trames urbaines et foncières inadaptées, de déficit d'offre commerciale et de services, de difficultés d'accès aux activités économiques.

Il vise à concentrer les moyens et ressources de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour soutenir les investissements et les dépenses d'ingénierie directement liées permettant d'aboutir à une mutation des quartiers, et favoriser la mixité sociale et fonctionnelle.

Les Projets de Renouvellement Urbain (PRU) font l'objet d'une contractualisation par avenants aux contrats de ville concernés. Ils sont établis en deux étapes : le protocole de préfiguration, puis la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Ambition du Département dans le cadre des Projets de Renouvellement Urbain

Le Département s'appuie sur la délibération cadre du 3 novembre 2014, et sur les délibérations du 15 juin 2015, qui fixent et déclinent quatre grandes priorités du Département dans les quartiers en politique de la ville :

- Donner la priorité à l'emploi,
- Favoriser l'autonomie des jeunes,
- Améliorer le vivre-ensemble
- Lutter contre toutes les discriminations.

Le Département souhaite dans le cadre des Projets de Renouvellement Urbain réaffirmer son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales, notamment en participant :

- Aux orientations des politiques de peuplement : les services du département accompagneront la démarche de relogement des populations dans le respect de leurs missions et des chartes de relogement signées par l'ensemble des partenaires. Ils proposeront une offre d'accompagnement social généraliste aux familles.
- A la définition des programmations favorisant la diversification de l'habitat, la mixité fonctionnelle et le rééquilibrage intercommunal de l'offre locative sociale.

Le Département veillera à l'accès au logement des jeunes et au maintien à domicile des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dans un contexte de vieillissement de la population. Dans le cadre des projets urbains, il veillera à l'accessibilité, à la mixité et à la sécurisation des espaces publics pour l'ensemble des usagers, en concertation avec eux.

Sur les treize Contrats de ville signés par le Conseil départemental du Nord, sept sont concernés par des Projets de Renouvellement Urbain (PRU). Il s'agit des contrats de ville de la Métropole Européenne de Lille, de la Communauté Urbaine de Dunkerque, des Communautés d'Agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, du Douaisis, de Maubeuge Val de Sambre et de la Communauté de Communes du Sud-Avesnois.

Dans le cadre de ces Projets de Renouvellement Urbain, le Département souhaite prendre toute sa place, afin que les potentielles futures opérations en investissement s'intègrent dans les dynamiques en cours sur ces territoires et puissent prétendre aux cofinancements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Pour cela, le Département s'appuie sur les délibérations du 15 juin 2015 qui identifient les opérations inscrites aux contrats de territoire relatives aux contrats de ville et aux quartiers prioritaires.

Les protocoles de préfiguration

Le protocole de préfiguration précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie. Dans le Nord, ils sont en cours d'écriture par les intercommunalités. Conformément à la demande de la Préfecture du Nord, ils doivent être signés avant la fin de l'année 2015.

Il est proposé d signer les sept protocoles de préfiguration afin de témoigner dès à présent de l'ambition du Département de participer aux projets urbains de ces quartiers prioritaires.

Spécifiquement, trois études sous maîtrise d'ouvrage départementale sont repérées dans deux protocoles de préfiguration. Il s'agit de deux études sur le territoire de la CAVM (Collège Chasse Royale à Valenciennes, VA.005.007, et UTPAS à Condé-sur-l'Escaut, VA.002.005), et d'une étude sur le territoire de la CUD (solution de restauration adéquate au collège Deconinck à Saint-Pol-sur-Mer, FM.005.002). Parmi ces protocoles de préfiguration, seul le financement de l'étude pour le collège Chasse Royale apparaît. Il s'établit à hauteur de 30 000 €, dont 50 % financés par l'ANRU. Aucune autre opération conduite par le Département n'apparaît dans les autres protocoles.

Ceci n'impacte donc en aucun cas l'équilibre des droits et obligations du Département. Concernant l'étude sur le collège « Chasse Royale », il sera indiqué dans l'avenant que la contribution du Département sera soumise à la commission permanente pour décision.

Je propose à la commission permanente de m'autoriser à signer :

- les avenants des Contrats de ville concernés que constituent les protocoles de préfiguration des Projets de Renouvellement Urbain.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 19. 65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DELANNOY et LEFEBVRE.

Madame STANIEC-WAVRANT, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner procuration. Monsieur RENAUD, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote, sans donner procuration.

Vote intervenu à 16 h 25.

Au moment du vote, 65 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

La proposition du rapport correspondant est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

• Rapport n° 6/1

Monsieur Guy BRICOUT, Vice-président chargé de l'Aménagement du territoire, présente le rapport n° 6/1.

Madame Martine FILLEUL demande un vote distinct sur les trois volets de la délibération. Elle indique que les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen voteront contre la proposition relative à la Mission Bassin Minier mais favorablement les autres propositions.

Madame FILLEUL déplore la baisse de subvention pour la Mission Bassin Minier alors que cette structure joue un rôle très important pour les communes du Valenciennois et du Douaisis.

Monsieur le Président fait remarquer que la subvention n'est diminuée que de 7 %. Il fait observer que cette diminution serait de 100 % si le Département était placé sous tutelle.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-Antoine PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : André LENQUETTE, Maryline LUCAS, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL

N° 6.1

DPAE/2015/920

OBJET :

POLITIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DU DEPARTEMENT SUR :

- 1/ LES PLANS LOCAUX D'URBANISME DES COMMUNES D'ANOR ET DE FLAUMONT-WAUDRECHIES (ARRONDISSEMENT D'AVESNES) ET DES COMMUNES DE MORBECQUE, STEENBECQUE ET TERDEGHEM (ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE)
- 2/ SUBVENTION 2015 A LA MISSION BASSIN MINIER
- 3/ AUTORISATION DE CESSIION DE PARTS NORDSEM AU PROFIT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE : LE CREDIT AGRICOLE

La politique aménagement du territoire repose actuellement sur les piliers suivants :

- Instruction des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale) en tant que Personne Publique Associée ;
- Subventions aux tiers sur le financement des grands projets (moratoire pour l'année 2015) ;
- Suivi des grands projets auxquels participent le Département (Canal Seine Nord Europe, BA103) ;
- Partenariats, notamment institutionnels (CPER, DRA Egalité des territoires, Mission Bassin Minier...) ;
- Suivi des organismes associés et des outils dédiés à l'aménagement des territoires du Nord (Dourges, Nordsem).

Dans le présent rapport, trois décisions sont portées au vote de la Commission Permanente :

- La validation des avis concernant 5 PLU ;
- Le partenariat engagé avec la Mission Bassin Minier pour le développement de ce territoire historique et le soutien aux actions départementales en faveur de l'environnement, de la culture et de l'animation de la démarche UNESCO ;
- La proposition d'intégration d'un nouvel actionnaire au sein de Nordsem.

1) Avis du Département sur 5 PLU

En application de l'article L 121-4 du Code de l'urbanisme, les départements sont associés à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des PLU.

En tant que PPA, le Département du Nord met en avant

les principes d'aménagement auxquels il est attaché, au titre de ses compétences et au regard des documents cadres dont il est partenaire.

Il participe à l'élaboration des projets et émet un avis

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	AVIS PROPOSE
ANOR	Avesnois	Favorable
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Avesnois	Favorable
MORBECQUE	Dunkerquois	Favorable
STEENBECQUE	Dunkerquois	Favorable
TERDEGHEM	Dunkerquois	Favorable

Les projets de PLU des communes répondent en partie aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Toutefois, des réserves sont formulées pour préciser certains articles du règlement de zone et pour mieux prendre en compte les prescriptions départementales.

2) Validation de la convention d'objectifs 2015-2016 avec la Mission Bassin Minier et engagement financier pour l'année 2015

La Mission Bassin Minier du Nord/Pas de Calais (MBM) a été mise en place dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2000-2006 par l'Etat, la Région Nord/Pas de Calais, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et l'Association des Communes Minières du Nord/ Pas de Calais.

La création de la MBM confirmait la volonté des partenaires d'unir leurs forces au sein d'un outil commun pour la mise en œuvre du programme de « l'après-mine », contenu dans le volet territorial du CPER 2000-2006. Ses actions recoupent un grand nombre de nos politiques et contribuent à la réalisation des projets départementaux (appui pour la valorisation des espaces naturels sensibles, expertise technique et concertation des partenaires pour la démarche des cités pilotes, assistance au développement éco-touristique du site du Chabaud-Latour).

Depuis le 1^{er} janvier 2013 et la fusion avec l'association « Bassin Minier Uni » qui a porté la candidature UNESCO, la MBM est co-gestionnaire du label « Patrimoine mondial ». Elle veille donc au respect de la charte du plan de gestion UNESCO afin que ce label soit vecteur d'attractivité pour ce territoire et que la population s'approprie cette richesse (étude signalétique, étude sur la préservation et valorisation du paysage UNESCO).

Depuis 2013, la MBM a relancé la Conférence Permanente du Bassin Minier. Ce temps d'écoute et d'échanges, ouvert à tous les habitants et à tous les acteurs concernés, a permis d'actualiser le livre blanc de 1998 et de formaliser 100 propositions pour accompagner la mutation du bassin minier. La MBM souhaite faire perdurer cette dynamique de dialogue entre populations, acteurs institutionnels (acteurs du monde économique, social...) autour des grands enjeux du bassin minier : éducation,

formalisé en fin de procédure.

Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, les projets de PLU des communes reprises dans le tableau suivant, ont été notifiés au Conseil Départemental pour avis :

santé, tourisme, patrimoine, développement durable, accessibilité aux services, transport.

Le programme d'action de la MBM trouve son cadre d'intervention dans des conventions pluriannuelles ou annuelles, signées avec chacun des financeurs, qui précisent les engagements respectifs des partenaires. Ces conventions permettent à chaque financeur d'identifier précisément les thèmes prioritaires qu'il souhaite voir pris en charge par la mission, ainsi que les engagements financiers alloués. Cette convention 2015 et 2016, entre le Département du Nord et la MBM, répond à un programme de travail défini avec l'ensemble des partenaires, plus particulièrement le Département du Pas-de-Calais (Espaces Naturels Sensibles, cités pilotes, droits culturels).

En annexe à ce rapport, figure la convention établissant le programme de travail des années 2015 et 2016. Cette convention ne vaut engagement financier que pour l'année 2015, à hauteur de 119 275 €. Au titre de l'année 2016, une nouvelle convention financière restera à établir.

3) Consolider l'actionnariat de Nordsem par l'arrivée d'un nouvel actionnaire

Nordsem dispose actuellement d'un actionnariat composé d'un collège privé à hauteur de 15 % et d'un collège public à 85 %. Des démarches ont été menées depuis début 2015, pour trouver un nouvel administrateur suite à la demande de SAFIDI (filiale EDF) de ne plus être administrateur, mais censeur, pour des risques possibles liés à la concurrence sur les opérations de Nordsem.

Le Crédit Agricole s'est manifesté positivement pour se porter acquéreur de 600 actions de la société (soit 60 000 €) pour un poste d'administrateur. Il est proposé de ne pas augmenter le capital pour accueillir le Crédit Agricole en tant que nouvel actionnaire, mais plutôt de lui céder des parts du Département. Cette cession ne changerait pas l'équilibre général de la gouvernance, le collège public passant alors de 85 % à 83 % et le privé de 15 % à 17 %. En revanche, cette cession permettrait de diminuer la part de capital détenu par le Département, de 66,48 % à 64,48 %.

Ainsi, le Crédit Agricole intégrerait à hauteur de 2 % le collège privé, qui passerait alors de 15 % à 17 %.

Cette décision ne vaut pas cession directe, le conseil d'administration de Nordsem devra rendre son avis préalablement à tout acte de cession de parts.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'émettre un avis favorable aux projets de PLU des communes citées dans le tableau ci-dessus, tels que présentés par les Conseils Municipaux, sous condition de la prise en compte des réserves évoquées dans les avis techniques annexés au rapport.
- d'attribuer une subvention de 119 275 € à l'association « Mission Bassin Minier » au titre de l'année 2015, de m'autoriser à signer la convention jointe au rapport et tous les actes afférents et d'imputer les dépenses correspondantes, soit 119 275 €, sur les crédits inscrits à l'article 9370, nature comptable 6561, du budget départemental de l'exercice 2015 (opération n° 15P2105OV004).
- d'émettre un avis favorable à la cession de 600 actions (60 000 €) du capital de Nordsem appartenant au Département du Nord pour permettre au Crédit Agricole d'Intégrer l'actionnariat de la SEM.

DEROULEMENT DU VOTE :

- **Concernant la proposition relative aux Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'Anor et de Flaumont-Waudrechies (arrondissement d'Avesnes) et des communes de Morbecque, Steenbecque et Terdeghem (arrondissement de Dunkerque) :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 25. Pour ce dossier, 65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame STANIEC-WAVRANT.

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 16 h 30.

Au moment du vote, 65 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (Y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe

Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Concernant la proposition relative à la subvention 2015 à la Mission Bassin Minier.**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 25. Pour ce dossier, en raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur POIRET et Madame DESCAMPS-MARQUILLY sont membres du conseil d'administration de la Mission Bassin Minier. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni être comptés dans le quorum, ni prendre part au délibéré et au vote auxquels ils n'assistent pas.

Pour ce dossier, 63 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame STANIEC-WAVRANT.

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 16h30.

Au moment du vote, 63 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 2 (En raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 74 (Y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 74

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 47 (Groupe Union Pour le Nord)

Contre : 27 (Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Cette proposition est adoptée à la majorité.

- **Concernant la proposition relative à l'autorisation de cession de parts NORDSEM au profit d'un nouvel actionnaire: le Crédit Agricole :**

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 25. Pour ce dossier, 65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame STANIEC-WAVRANT.

Monsieur RINGOT, présent à l'appel de l'affaire, avait

quitté momentanément la salle préalablement au vote, sans donner de procuration.

Vote intervenu à 16 h 30.

Au moment du vote, 65 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 6

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 76 (Y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 76

Majorité absolue des suffrages exprimés : 39

Pour : 76 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Rapport n° 6/2**

Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente chargée des Relations internationales et des Relations européennes, présente le rapport relevant de sa délégation.

Monsieur Bernard BAUDOUX indique que les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés voteront favorablement les propositions du rapport.

Monsieur BAUDOUX attire l'attention sur l'illettrisme. Il souhaite qu'une ligne budgétaire claire soit établie de manière à sédentariser des crédits pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et à permettre une action collective dans ce domaine.

Monsieur BAUDOUX constate que les crédits du Fonds Social Européen (FSE) proposés ne permettent pas d'appréhender les sommes réellement consacrées à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les personnes qui repartent en formation. Il souhaiterait l'organisation d'un débat, peut-être dans le cadre de la préparation budgétaire, pour identifier une ligne budgétaire claire dans le cadre d'un consensus républicain.

Monsieur le Président annonce que ce débat aura lieu, au plus tard lors de la préparation des dispositions financières pour l'année 2016.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Josyane BRIDOUX, Isabelle BULTE, Régis CAUCHE, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE,

Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Anne-Sophie LECUYER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Frédéric MARCHAND, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Catherine OSSON, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Maxime CABAYE donne pouvoir à Doriane BECUE, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Françoise MARTIN donne pouvoir à Elisabeth MASQUELIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Gustave DASSONVILLE, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Luc MONNET, Joël WILMOTTE donne pouvoir à Marie-Annick DEZITTER

Absents : André LENQUETTE, Maryline LUCAS, Eric RENAUD, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL

N° 6.2

DRI/2015/948

OBJET :

**SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL
EUROPÉEN 2014-2020 : PRÉSENTATION DES PROJETS
D'OPERATION DU DÉPARTEMENT DU NORD POUR
L'ANNEE 2014/2015**

Dans le cadre du Programme Opérationnel FSE National 2014-2020, le Conseil départemental et les 14 PLIE(s) du Nord regroupés en 4 Organismes Intermédiaires Pivots ont obtenu une délégation de gestion pour conduire la redistribution du FSE en direction de personnes en situation de précarité économique et sociale, pour un montant de 92,1 millions d'euros.

Le Département du Nord sera gestionnaire d'une subvention globale d'un montant de 42,2 millions d'euros de FSE pour la période 2014-2020.

La demande de subvention globale du Conseil départemental du Nord a été approuvée lors du Comité régional de programmation FEDER/FSE du 2 octobre 2015. Il est donc désormais possible pour le Département de présenter les premiers projets d'opération FSE pour

l'année 2014/2015 à la programmation régionale FSE.

En 2015, le Département a procédé au lancement de deux appels à projets :

- Un appel à projets conjoint lancé avec les 14 PLIE(s) du territoire départemental pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et les Actions d'Utilité Sociale (AUS)
- Un appel à projets pour la Médiation directe à l'emploi (Intervention sur l'Offre et la Demande d'emploi)

Suite à ces appels à projets, 78 dossiers de demande de subvention FSE ont été créés par des opérateurs dans l'outil national de gestion du FSE « Ma Démarche FSE ». 64 de ces dossiers sont en cours d'instruction (confère liste ci-jointe) :

- 45 projets pour l'appel à projets IAE–AUS portent sur une demande de FSE de 5 755 143,77 € ;
- 19 projets pour l'appel à projets Médiation directe à l'emploi portent sur une demande de FSE de 2 759 613,21 €.

Ces projets ont fait l'objet d'une présentation et d'un échange en Comité Départemental du FSE inclusion réuni en formation stratégique le 22 septembre 2015 et en formation technique le 6 octobre 2015.

Dès la finalisation de l'instruction de ces projets, une information précise sur la liste et les montants arrêtés sera présentée à l'Assemblée départementale.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'approuver la liste ci-jointe des projets d'opération déposés dans le cadre des deux appels projets lancés par le Département en 2015, et présentés au Comité départemental du FSE inclusion au titre de la subvention globale FSE, pour un montant total de 8 514 756,98 € de FSE, sous réserve de l'avis du prochain Comité régional de programmation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions attributives de FSE des opérations figurant sur la liste jointe en annexe, sous réserve de l'instruction favorable de leur dossier de demande de subvention FSE.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h30.

Monsieur PICK et Madame ZOUGGAGH sont adjoints au Maire de la Commune de Roubaix. En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote, ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

63 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs. Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur RINGOT.

Vote intervenu à 16 h 36.

Au moment du vote, 64 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 11

Absents sans procuration : 5

N'ont pas pris part au vote : 2 (En raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 75 (Y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention : 0

Total des suffrages exprimés : 75

Majorité absolue des suffrages exprimés : 38

Pour : 75 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Radical et Citoyen – Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés)

Contre : 0

Les propositions du rapport correspondant sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que la prochaine réunion du Conseil départemental aura lieu le 17 décembre 2015 à 14 h 00 et que celle-ci sera précédée de la réunion des commissions thématiques le 10 décembre 2015.

Monsieur Bruno FICHEUX revient sur la volonté du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés de voter pendant l'ensemble du mandat contre toutes les subventions en baisse. Il indique que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement toutes les décisions utiles, aussi difficiles soient-elles, de manière à retrouver l'équilibre des comptes du Département et éviter la mise sous tutelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 16 heures 40.

Doriane BECUE
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF
Président du Conseil Départemental